



NE DÉTOURNEZ PAS LE REGARD !

SOYEZ VIGILANT ET SIGNALEZ LES CAS
D'EXPLOITATION SEXUELLE DANS LE TOURISME
ET LES VOYAGES



Le tourisme sexuel impliquant des enfants à Madagascar
Ampleur et caractéristiques du phénomène
& analyse des mécanismes de signalements

Décembre 2013



**Etude réalisée dans le cadre du Projet
ECPAT « Don't Look Away »
Soutenu par l'Union Européenne**

**Le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants à Madagascar
Ampleur et caractéristiques du phénomène
& analyse des mécanismes de signalements**



Brigitte Doppler

Anne-Sophie Buisset

Décembre 2013

Pour ECPAT France

Il y a deux sortes de gens.

Il y a ceux qui vivent, jouent et meurent.

Et il y a ceux qui ne font jamais rien d'autre que de se tenir en équilibre sur l'arête de la vie.

Il y a les acteurs.

Et il y a les funambules.

M. FERMINE, *Neige*, Points 1999

TABLE DES MATIERES

Remerciements

Introduction

Acronymes

1 Contexte et Méthodologie.....1

1.1	Les limites de l'étude	2
1.2	Méthodologie utilisée	3
1.3	Définitions des concepts	5
1.4	Le secteur touristique à Madagascar	7
1.5	Mapping de l'étude et diagnostic spécifique par région	7
	a) Mapping de l'étude : localité, sites et populations des entretiens qualitatifs	8
	b) Regards sur Tamatave et sa région	9
	c) Regards sur Tuléar et sa région	10
	d) Regards sur Diego Suarez et sa région	12
	e) Regards sur Nosy Be et sa région	15
	f) Regards sur Tananarive et sa région	16

2 Aperçu de l'ampleur du phénomène et des caractéristiques du TSIE & analyse des problématiques.....18

2.1	Les différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) à Madagascar	18
2.2	Le Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants (TSIE) à Madagascar	21
	a) Situation et profil des enfants victimes	21
	b) Pratiques, formes et lieux de prostitution	24
2.3	Quelle organisation derrière le TSIE ?	25
	a) Les réseaux et les acteurs clés	25
	b) Les intermédiaires	27
2.4	Les touristes concernés	30

3. Les réponses à la problématique.....32

3.1	Cadre normatif	32
3.2	Actions et acteurs du système de protection	36
	a) Représentants du gouvernement	36
	b) Police des Mœurs et des Mineurs (PMPM)	37
	c) Hôpitaux publics	37
	d) Société civile	37
	e) Ambassades	39
	f) UNICEF	41
	g) ONG	41
	h) Familles	41
3.3	Les mécanismes et outils de signalement à Madagascar	42
	a) Liste des outils et utilisation en général	42
	b) Le réseau de protection	43
	c) La ligne verte	45
	d) La police des mœurs et des mineurs	47
	e) Les acteurs du tourisme	50
3.4	Les Supports et actions de promotion des outils de signalement	52

4. Analyse de l'efficacité des mécanismes existants de signalement53 et de protection

4.1	Evaluation de l'ampleur du phénomène de déperdition	53
4.2	Blocage au niveau de ceux qui signalent	53
4.3	Blocage au niveau des bénéficiaires du signalement	55
	a) Les OPJ et PMPM	55
	b) Le corps médical	57
4.4	Blocage au niveau du système judiciaire	58
	a) Les tribunaux	58
	b) Les condamnations et application des peines	59

5. Recommandations.....61

Conclusion	67
Institutions, structures et personnes ressources rencontrées	71
Bibliographie & sources d'information	74
Annexes	76

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui s'engagent et prennent parfois des risques pour que les enfants et les jeunes vulnérables soient protégés et entendus, pour plus de justice et de respect.

Dans cette lutte contre les différentes formes d'exploitation, ils œuvrent, souvent avec peu de moyens, à ce que les enfants de leur pays soient respectés et puissent grandir sans être traités comme des objets.

Nous les remercions pour leur disponibilité et leur confiance.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont reçus et qui nous ont permis de travailler sur ce sujet, au plus proche de la réalité de vie des victimes et des professionnels de la protection.

Officiels et représentants de l'Etat, diplomates, acteurs de la protection et de la justice, opérateurs économiques, tous nous ont donné de leur temps et nous ont apporté des éléments importants qui nous ont permis de mieux appréhender ce sujet vaste et délicat.

Nous remercions aussi toutes les personnes qui ont facilité le travail des enquêteurs sur le terrain.

Nous n'aurions jamais pu faire cette étude, au vu du thème et du calendrier, sans les équipes avec qui nous avons travaillé. Nous les remercions pour leur disponibilité et professionnalisme.

Enfin, nous remercions les victimes. Pour leur confiance et leurs témoignages.

Cette étude est pour toutes les victimes. Avec l'espoir qu'elle sera porteuse et qu'elle permettra de leur apporter des réponses et des alternatives aux maltraitances et aux exploitations qu'elles vivent au quotidien.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la campagne « Don't Look Away », qui vise à lutter contre l'impunité face à l'exploitation sexuelle des enfants dans le Tourisme et à renforcer les outils de signalement des cas, ECPAT et l'Union Européenne ont lancé une étude sur le Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants (TSIE) à Madagascar.

Cette étude, menée en Octobre et Novembre 2013, vise à analyser les mécanismes de signalements et de protection à Madagascar. Elle vise également à mieux comprendre le phénomène, son ampleur et sa perception par la population malgache. Enfin elle propose des recommandations concrètes.

Cette étude a été menée dans cinq pays africains considérés comme exposés au phénomène du Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants (Gambie, Kenya, Afrique du Sud, Sénégal et Madagascar) et les résultats seront repris dans un rapport consolidé des cinq pays qui sera disponible en Mars 2014.

Tout au long de l'étude, nous avons souhaité nous situer au plus près de la réalité, aux côtés des enfants victimes, des exploiters dont les « clients » et des acteurs de protection. Les observations et enquêtes se sont déroulées auprès de 175 victimes et près de 200 acteurs et dans 5 villes et régions :

- **Tamatave ;**
- **Tuléar ;**
- **Diego-Suarez ;**
- **Nosy Be ;**
- **Tananarive.**

Le TSIE est étroitement lié à la prostitution locale qui existait avant le tourisme international. Ce n'est pas le tourisme qui, à Madagascar, a développé l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le tourisme ne fait que l'accentuer à certains endroits, à certains moments, avec une certaine clientèle.

Ainsi, et contrairement à certaines idées reçues ou certains contextes, le tourisme sexuel à Madagascar est une forme de prostitution comme les autres et non une « activité » à part, dans le milieu de la prostitution.

Prostitution locale, isolée ou semi-organisée, prostitution touristique ou de quartier... les jeunes victimes passent d'une prostitution à l'autre quotidiennement.

Seules quelques jeunes filles dites « prostituées de luxe » se destinent exclusivement à un « tourisme sexuel de luxe », mais elles ne représentent qu'une faible minorité à Madagascar.

La pauvreté est structurelle et la situation du pays tellement fragile, que la prostitution, qu'elle soit occasionnelle, régulière ou quotidienne, relève avant tout de la survie. Les perspectives d'avenir et les possibilités de choix sont tellement minces, qu'à l'instar de tous les métiers informels, la prostitution a pris une place importante dans les mécanismes de survie, en ville ou dans les campagnes, en brousse ou sur les côtes.

L'étude révèle aussi que la prostitution, notamment dans le cadre du TSIE, n'est pas uniquement liée à un problème de pauvreté comme certains voudraient le faire penser. Il s'agit d'un problème multifactoriel, lié également au manque d'accès à l'éducation, à certaines pratiques culturelles et à l'absence de mécanismes d'accompagnement.

Par ailleurs, nous verrons que la grande majorité des personnes s'adonnant au TSIE est d'origine malgache. L'image de charters entiers amenant une horde de « prédateurs sexuels blancs en casquette et en short » ne colle pas à la réalité malgache. Certes, ces touristes existent et certains d'entre eux viennent pour passer du bon temps avec les « jolies malgaches », mineures dans certains cas, mais ils ne représentent pas la majorité des abuseurs et des clients.

Les cas signalés et jugés, s'ils restent très rares, ont tendance à s'arrêter aux touristes étrangers, européens en particulier. Or, s'il est urgent et obligatoire de les poursuivre en cas de recours à la prostitution de mineurs, il est important de ne pas concentrer tous les efforts sur ces clients étrangers mais de poursuivre tous les abuseurs et les incitateurs, y compris les malgaches.

Enfin, les mineurs victimes sont victimes d'abuseurs d'origines, de motivations et de pratiques diverses. En effet, qu'importe l'origine du client. Dans la grande majorité des situations, l'important c'est que le client paye, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs.

Nous souhaitons avec cette étude cibler les difficultés que rencontrent les différents acteurs, identifier les facteurs de blocage et les dysfonctionnements dans les mécanismes de signalements et de protection, et enfin, apporter des recommandations faisables et réalistes.

RESUMÉ DES RESULTATS

Les principales observations issues des rencontres avec 175 victimes et près de 200 acteurs sont les suivantes :

- Forte déperdition entre les cas observés, signalés, traités et les condamnations : peu d'enquêtes abouties et peu de condamnations ;
- Difficulté pour obtenir des chiffres fiables sur le TSIE et le signalement ;
- Pas de catégorisation propre au TSIE dans les mécanismes de signalement ;
- Difficulté de faire le distinguo entre le TSIE, l'ESEC et la Prostitution. Le TSIE est juste une « branche » de la prostitution, mais n'est pas une pratique isolée à Madagascar ;
- Trafic généralisé de Carte d'identité nationale pour « accéder » à la majorité ;
- Place et rôle des familles importants derrière le TSIE ;
- Manque de moyens criant notamment dans la Police ;
- Faible utilisation et mise en œuvre des outils existants ;
- Corruption grandissante et structurelle ;
- Volonté forte de certaines personnes ressources engagées mais manque de soutien ;
- Peu de réseaux structurés et criminels mais un système informel bien organisé ;
- Peu de cas de traite d'enfants à des fins sexuelles provenant de Madagascar ;
- Peu de disparitions d'enfants mais phénomène des fugues important ;
- Problématique importante de traite à des fins de travail domestique ;
- Pratiques culturelles localisées pouvant favoriser le TSIE ;
- Manipulation, inconscience et naïveté comme causes des situations de prostitution ;
- Situation du TSIE alarmante, banalisée et généralisée à tout le pays.

RAPPEL

Tout au long de la mission et de l'étude, nous avons pris soin de respecter l'anonymat des personnes rencontrées. Les prénoms des victimes ont été changés et nous ne nommons pas les professionnels ni les personnes ressources. Nous n'évoquons que les institutions ou structures qu'ils représentent.

Certains lieux ne sont pas cités.

De plus, nous avons eu accès à des informations relevant de la compétence des autorités policières et judiciaires mais aussi diplomatiques. Deux situations ont été signalées aux autorités compétentes par le biais du réseau de protection.

Tout au long de la mission sur les terrains enquêtés, nous avons été très prudents face aux rumeurs souvent très ancrées à Madagascar, concernant tantôt les disparitions d'enfants, tantôt les trafics, les réseaux, etc...Nous n'évoquons que des informations fiables et précises, sans relayer tout ce que nous avons pu entendre.

Le MGA est la monnaie malgache (MGA). Afin de permettre au lecteur de faire la conversion tout au long du rapport, voici la conversion 1€ = 2850 MGA¹.

Le nom des villes sera écrit en Français, afin de faciliter la compréhension de tous les lecteurs. En effet, à Madagascar, tout le monde comprend que Diego Suarez et Antsiranana sont la même ville. Pour les lecteurs étrangers, cela aurait été moins évident.

Dans le texte, le mot Vazaha revient souvent. Ce mot désigne un étranger, souvent blanc.

De même, le mot Fokontany désigne une subdivision administrative regroupant des quartiers, des villages, des hameaux. Un Fokontany est composé de plusieurs secteurs.

¹ Cour du jour pendant la mission

ACRONYMES

ANGAP	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ASI	Attaché de Sécurité Intérieure
BIT	Bureau International du Travail
CDE	Convention des Droits de l'Enfant
CIN	Carte d'Identité Nationale
CEG	Collège d'Enseignement Général
CISCO	Circonscription des affaires Scolaires
CRC	Convention on the Rights of the Child
DTM	Détournement de Mineur
ESEC	Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales
ESET	Exploitation Sexuelle des Enfants dans le Tourisme et les Voyages
EPP	Ecole Primaire Publique
ECPAT	End Child Prostitution, Child Pornography And Trafficking of children for sexual purposes
GIPF	Groupe International de Paroles de Femmes
HJRA	Hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
IDH	Indice de Développement Humain
MGA	MalaGasy Ariary (monnaie malgache)
MINPOPAS	Ministère de la Population et des Affaires Sociales
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
OCRVP	Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes
OPJ	Officier de Police Judiciaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PMPM	Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs
RPE	Réseau de Protection de l'Enfance
SPDTS	Syndicat Professionnel des Diplômés en Travail Social de Madagascar
TIP	Trafficking In Persons
TSIE	Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

1. Contexte & Méthodologie

Madagascar est un pays qui ne cesse de s'enfoncer dans la pauvreté : classé en 2009 145^{ème} pays le plus pauvre selon l'IDH², il passe en 2013 en 151^{ème} position sur 187 pays³. Victime de crises politiques récurrentes, le pays est à bout de souffle après la crise la plus récente, celle de 2009, qui dure depuis 4 ans, et fait vivre le pays et sa population sous un régime de transition où l'économie, l'Etat de Droit et tous les services se dégradent impitoyablement⁴.

Les enfants en sont les premières victimes.

Ils sont 10 millions de moins de 18 ans, et 8, 2 millions d'entre eux vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté (plus de 80%). Parmi eux, un enfant sur 4 ne va pas à l'école, et parmi ceux qui sont scolarisés, seul 1 sur 3 achève le cycle primaire. Le nombre d'enfants déscolarisés ou jamais scolarisés atteint 2,8 millions.

Aujourd'hui, 3 enfants sur 10 âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs.

De plus en plus d'enfants se sont retrouvés dans la prostitution pour survivre, avec ou sans l'implication d'un tiers (parfois leurs propres parents).

Le comité des droits de l'enfant des Nations Unies de février 2012 le mentionne clairement et : *« note avec une profonde inquiétude que la prostitution des enfants et le tourisme sexuel prennent de l'ampleur dans l'État partie (...). Le Comité*

est préoccupé par le peu d'enquêtes ouvertes sur des cas de prostitution d'enfants et de poursuites intentées contre les responsables. Il est également inquiet d'apprendre que l'exploitation sexuelle des enfants est largement acceptée par les parents, les amis et les communautés, en raison des gains financiers qu'elle représente pour des familles défavorisées ».

Cette analyse est également partagée et dénoncée par la rapporteuse spéciale des Nations Unies, Najat Maala M'Jid, lors de sa visite en Juillet 2013 :

« Le fléau de l'exploitation sexuelle des enfants, que ce soit la prostitution ou le tourisme sexuel, est omniprésent, et, trop souvent, trouve une justification dans la pauvreté. Sa croissance exponentielle, en particulier depuis 2009, est alarmante, même si sa portée réelle reste difficile à déterminer, en raison notamment de la réticence à signaler les cas et la crainte de représailles»,

Elle poursuit :

« S'il est impossible de refléter par des chiffres précis l'ampleur réelle de la vente et de l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar en raison de la nature clandestine de ces phénomènes, de l'absence de données centralisées et ventilées, mais surtout du nombre très limité de signalements, il est indéniable que l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar est un fléau pour le pays. Elle est partout visible, flagrante et si présente qu'elle en est banalisée. »

Le problème du tourisme sexuel impliquant les enfants est connu dans les villes côtières dont Tamatave, Nosy Be, Diego Suarez, et Majunga, ainsi qu'à Tananarive, la capitale ; mais il existe sur l'ensemble du territoire sous des formes diverses, et les auteurs sont en grande proportion des nationaux.

² Indice de développement humain

³ <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/06/05/madagascar-measuring-the-impact-of-the-political-crisis>

⁴ A lire, l'article en fin de document « It's Time to Break the "Madagascar Cycle" » Soamiely Andriamananjara et Amadou Sy, paru dans la Tribune en Novembre 2013

Les causes sont multiples et interagissent mais sont principalement liées :

- A la détresse économique et l'absence d'opportunités économiques ;
- Au manque d'éducation, de formation et de développement de compétences adaptés aux besoins des entreprises ;
- Au laxisme des représentants de la loi et à la corruption rampante et généralisée ;
- Au délitement des valeurs et du tissu social traditionnels qui ouvre la porte à toutes les formes de maltraitances ;
- A la fragilité voire l'inexistence des mécanismes de protection classiques (familles, communautés, milieu scolaire, représentants de la Loi) ;
- A certaines pratiques culturelles liées à la sexualité dans les zones enquêtées ;
- A la Loi du Silence dans le cercle familial et aux tabous entourant la sexualité ;
- Au développement du Tourisme et à la montée d'une réputation de l'île comme destination de tourisme sexuel, attirant certains voyageurs qui viennent amplifier le phénomène et s'intéresser aux mineurs ;

Dans cette étude, nous tenterons, en partie à travers des histoires de vie et d'exemples tirés des rencontres faites sur le terrain, d'approfondir la compréhension des mécanismes qui conduisent l'enfant à la prostitution, de contextualiser le phénomène, d'analyser les outils de signalement et leur performance, et enfin de faire des recommandations concrètes dans le cadre de la lutte contre l'ESEC à Madagascar.

► 1.1 Les limites de l'étude

Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales (ESEC), Tourisme Sexuel Impliquant les enfants (TSIE), abus sexuels, viols, prostitution : beaucoup de termes qui regroupent toute une série de maltraitances et de violences sexuelles.

Tout au long de l'étude, nous avons été confrontés à cette confusion entre toutes les formes de violences et d'exploitation sexuelle. Il nous aura fallu sans cesse recadrer les entretiens, les échanges autour du TSIE.

Cependant, il est clair que le TSIE n'est pas la forme la plus développée et exclusive de l'ESEC à Madagascar. Il existe bien sûr, très ancré. Cependant, les mineurs ne sont pas uniquement victimes de TSIE mais de prostitution en général : prostitution locale, de quartier, quotidienne.

La prostitution des mineurs est connue à Madagascar mais ce n'est pas une prostitution exclusivement tournée vers le touriste. Qu'importe le client, du moment qu'il assure une petite source de revenus. Bien que la terminologie du TSIE soit définie et utilisée dans la loi malgache, elle n'apparaît que très rarement dans les outils de signalement. Ainsi, le TSIE n'apparaît pas dans la classification de la Brigade des Mineurs⁵ ou encore dans les fiches de signalement du Ministère de la Population.

Nous avons eu accès à certaines bases de données précieuses (PMPM, MINPOPAS⁶), mais nous n'avons pas pu les exploiter car le TSIE n'y apparaît pas. Détournements de mineurs ou viols sont les items les plus utilisés lorsqu'il s'agit de TSIE.

⁵ Ou Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs (PMPM)

⁶ Ministère de la Population et des Affaires Sociales

Il est donc très difficile de chiffrer le nombre d'enfants victimes, de clients, d'exploiteurs et proxénètes car l'activité, même si elle peut être parfois visible, reste clandestine et s'opère pour les mineurs dans la plus grande discrétion. La résistance de la communauté au signalement, la peur de représailles par les auteurs et la persistance de l'impunité et de la corruption, constituent des facteurs de blocage pour évaluer l'ampleur du phénomène.

Malgré la présence de chiffres assez précis dans de nombreux rapports que nous avons lus, il nous paraît aujourd'hui difficile, voire incohérent de présenter des chiffres qui ne seraient pas fiables.

L'absence de chiffres reflète aussi le manque cruel de réel diagnostic sur le sujet. De très bonnes études sont par ailleurs publiées mais restent exclusivement tournées vers la prostitution en général. Concernant le TSIE, l'ampleur du phénomène est très peu connue et peu documentée. L'étude se veut donc qualitative grâce au travail de terrain, aux entretiens et aux observations et repose sur nos propres recherches.

Par ailleurs et comme nous le savions, il est parfois compliqué d'approcher certains groupes cibles. Les enfants et les jeunes se méfient des adultes qu'ils prennent soit pour des policiers, soit pour des journalistes. Le recueil de témoignages nécessite, outre une réelle approche socio-éducative, une bonne connaissance du terrain, des horaires, des lieux et il a fallu parfois beaucoup de patience et de temps pour réussir à approcher les victimes, individuellement ou en groupe, dans une démarche de confiance, de respect et d'écoute.

La présence d'intermédiaires (éducateurs pairs, prostituées plus âgées etc.) fut souvent indispensable.

La principale limite fut le temps. L'étude s'est déroulée sur un mois, de l'identification des équipes sur le terrain à l'analyse de données.

Par ailleurs, l'actualité politique chargée à Madagascar, avec les élections présidentielles tant attendues par la population et par les observateurs internationaux, a eu des effets sur le planning, notamment en terme de prises de rendez-vous avec certains ministères, représentants de l'Etat ou encore bailleurs, à Tananarive et en Province.

Enfin, dès le premier jour de l'étude, un évènement dramatique s'est déroulé à Nosy Be.⁷ Ce drame a déclenché de nombreuses rumeurs et il a fallu rester concentré sur notre sujet en recadrant régulièrement le discours autour du TSIE, sans alimenter les rumeurs et les craintes.

► 1.2 Méthodologie utilisée

La **méthodologie utilisée** reprend les cadres de recherche de toute étude⁸.

Nous avons organisé notre travail autour :

- d'entretiens avec les acteurs concernés par le sujet et avec les victimes ;
- d'observations sur le terrain, dans les hots spots à différents moments de la semaine, jours et nuits ;
- d'analyse des données et de séances de débriefing.

Afin de cadrer notre travail, nous avons travaillé sur **des hypothèses de départ**, fixées lors de la rédaction de l'offre et af-

⁷ Assassinat de deux touristes, accusés par des habitants de Nosy Be de pédophilie et de trafic d'organes.

⁸ Proposition et offre technique Annexe n°1

finées lors des séances de préparation avec les équipes sur place :

- Augmentation du phénomène depuis la crise de 2009 = pratiques dues à la pauvreté croissante et au lien social fragilisé ;
- Toutes les couches sociales confondues sont concernées = pratiques dues à la pauvreté croissante et au lien social fragilisé ;
- Peu d'étrangers abuseurs de mineurs, cas isolés ;
- Majorité de clients nationaux ;
- Phénomène amplifié sur certaines zones touristiques côtières comme Nosy Be ;
- Mécanismes de signalements fragiles : déperdition importante entre les observations et les condamnations.

La collecte de donnée s'est appuyée sur un guide d'entretien proposé par ECPAT et retravaillé avec les équipes, afin de limiter les interprétations lors des enquêtes.⁹

Le choix des enquêteurs et la formation des équipes.

Trois équipes de deux ont été constituées pour mener les enquêtes sur Diego Suarez-Nosy Be, Tamatave, Tuléar et une équipe de trois pour Tananarive. Au total, neuf consultants ont été sélectionnés dans notre réseau local, sur critères de leurs connaissances des institutions, leurs maîtrises des dispositifs de protection et de l'enfance et leurs expériences professionnelles auprès des enfants en grande difficulté. Les consultants étaient majoritairement des travailleurs sociaux ou des juristes, spécialisés dans la protection des mineurs.

Leurs capacités d'écoute et leurs valeurs humaines ont été également un critère fondamental.

Les équipes se sont constituées autour des compétences et des complémentarités, mais aussi en fonction des connaissances des lieux enquêtés (villes).

Les outils utilisés.¹⁰

Après plusieurs séances de travail avec les équipes nous avons mis en place des outils adaptés à l'étude et à la thématique :

- Les guides d'entretien ;
- Les notices de définitions ;
- Un outil de planification et d'objectifs de l'étude ;
- Des contacts déjà connus en Province ;
- Le déroulé des études de cas.
- Le mapping :
 - des hot spots
 - des victimes
 - des clients
 - des mécanismes de protection et de signalement.

175 victimes et près de 200 acteurs ont été rencontrés dans le cadre de cette étude.

Au-delà des entretiens et des échanges sur le terrain, les temps d'échanges informels ont été précieux pour le recueil d'informations et de témoignages. Dans ce type d'étude au sujet aussi complexe et « clandestin », l'informel tient une place centrale. C'est pourquoi, lors des descentes sur le terrain dans les différentes provinces et dans la capitale, les enquêteurs ont pris le temps de s'immerger dans les « Hot Spot », surtout en soirée et la nuit, en utilisant des techniques d'approche et d'observation dites « d'immersion ».

⁹ Guide d'entretien en Annexe n°2

¹⁰ Outils en Annexe n°2

► 1.3 Définitions des concepts

Rappel des définitions :¹¹

Un Enfant : Fille ou garçon, de moins de 18 ans.

Un touriste : Individu qui voyage pour une nuitée minimum, en dehors de sa province ou de son pays pour des raisons liées aux loisirs, à la détente, au travail et autres raisons de déplacements. Le touriste peut être en vacances ou en déplacement professionnel, politique, religieux...

L'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales (ESEC) :

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants concerne l'utilisation d'enfants ou d'adolescents – filles ou garçons, âgés de moins de 18 ans, exercée par un adulte, accompagnée d'un paiement en argent ou en nature à l'enfant ou adolescent, ou à un ou plusieurs tiers. Englobe toutes formes de maltraitance sexuelle commise par un adulte à l'égard d'un enfant en échange d'une rémunération en espèces ou en nature versée à l'enfant ou à une tierce personne.

Le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants (TSIE)

Le TSIE est l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales par des touristes, dans le but d'y avoir des relations sexuelles avec des enfants de moins de 18 ans. Le TSIE consiste en un échange d'argent, de vêtements, de nourriture avec pour contreparties des relations sexuelles avec un enfant, par l'intermédiaire parfois d'une tierce personne.

ECPAT recommande de ne plus parler de TSIE mais d'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme. En effet cette forme d'exploitation est directement liée à la prostitution des enfants mais s'effectue à travers les structures mises en place pour les voyages et le tourisme et s'opère en dehors de la zone de résidence des auteurs d'abus.

Le terme TSIE est cependant utilisé dans l'étude car il apparaît ainsi dans la loi malgache et reste la désignation habituelle du phénomène.

Un touriste sexuel : Touriste international ou national qui s'adonne au tourisme sexuel. Il peut être :

- **occasionnel**, c'est-à-dire qu'il ne choisit pas sa destination pour profiter sexuellement des enfants et/ou des prostituées plus âgées.
- **accidentel**, c'est-à-dire qu'il a eu une relation sans savoir que le ou la jeune était mineure, mais avait par exemple 16 ans.
- **ou préférentiel** et s'apparente alors aux prédateurs sexuels qui choisissent leur destination uniquement en vue de cette pratique.

La prostitution des enfants ou prostitution infantile :

On entend par prostitution des enfants le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantages. La prostitution des enfants n'implique pas forcément une transaction monétaire et peut aussi bien concerner une rémunération en nature telle que de la nourriture, un abri, une promesse de protection ou encore une faveur comme des meilleures notes scolaires.

¹¹ Définitions tirées du guide Groupe Développement Madagascar et de l'Unicef

La traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle :

Cette expression désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Tirée de la définition de la traite des personnes du Protocole de Palerme (art. 3a), la définition de la traite des enfants insiste sur le fait que le recours aux moyens pour obtenir le consentement (élément clé de la définition de la traite des adultes) n'est pas nécessaire pour qualifier de traite l'exploitation d'un mineur. Même lorsqu'un enfant et/ou ses parents consentent à ce qu'il se prostitue sans l'usage de menace, force, contrainte, enlèvement ou tromperie, l'enfant demeure victime de traite car il n'est pas en mesure de consentir en toute connaissance de cause à son exploitation. Le fait qu'aucun moyen n'ait été employé n'atténue pas la gravité de l'acte lorsqu'il implique des enfants.

La vente d'enfants

La vente d'enfants regroupe tout acte ou toute transaction faisant intervenir le transfert d'un enfant, de toute personne ou de tout groupe de personnes à une autre personne ou un autre groupe contre rémunération ou tout autre avantage ; le « fait d'offrir, de remettre ou d'accepter un enfant à des fins d'exploitation sexuelle, de transfert d'organes à titre onéreux, de travail forcé ou d'adoption (en violation des instruments juridiques relatifs à l'adoption) »

La pornographie enfantine (ou impliquant des enfants) :

On entend par pornographie enfantine toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou

simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles.

Le signalement :

On entend par signalement le fait d'alerter officiellement ou anonymement l'autorité administrative ou judiciaire compétente, d'une situation de maltraitance dont est victime un enfant, un mineur, en vue d'une intervention institutionnelle de mise à l'abri, de protection, d'accompagnement et de sanctions envers les auteurs.

Les mécanismes de signalement :

Dispositifs et outils permettant le signalement.



Visuel de la campagne de sensibilisation menée par ECPAT lancée à Madagascar en Juin 2014

► 1.4 Le secteur touristique à Madagascar

Le Tourisme est la première source de devises pour Madagascar et représente un enjeu économique important et un levier de développement puissant. En 2012, le tourisme aurait rapporté près de 615 milliards d'MGA (plus de 200 millions d'euros). Au total dans le pays, près de 35 000 emplois, stables ou journaliers, sont générés par le Tourisme.

Madagascar reste cependant une destination touristique peu développée, loin derrière ses voisins, l'île Maurice, la Réunion ou les Seychelles. En 2012, Madagascar a accueilli 256 000 visiteurs de l'extérieur¹², ce qui reste faible. Suite à la crise politique, les touristes ont été moins nombreux en 2009 et en 2010, mais il semble que depuis 2011, les touristes reviennent dans le pays. Les européens représentent la majorité des entrées. Les Français de la métropole (137 578 entrées) sont les plus nombreux suivis des Français de la Réunion (18 760) puis des Anglais et des Italiens. Viennent ensuite les asiatiques, dont surtout les Chinois. Les touristes Américains sont les moins représentés.

Madagascar tente aujourd'hui de diversifier son offre d'accueil pour devenir une destination touristique majeure. Mais la destination reste chère (billets d'avion en particulier), les infrastructures n'ont pas les capacités logistiques suffisantes pour concurrencer la Thaïlande ou la République Dominicaine, les crises politiques successives et les agressions et violences, isolées, mais fortement relayées médiatiquement, ne favorisent pas l'arrivée massive de touristes étrangers

► 1.5 Mapping de l'étude et diagnostic spécifique par région

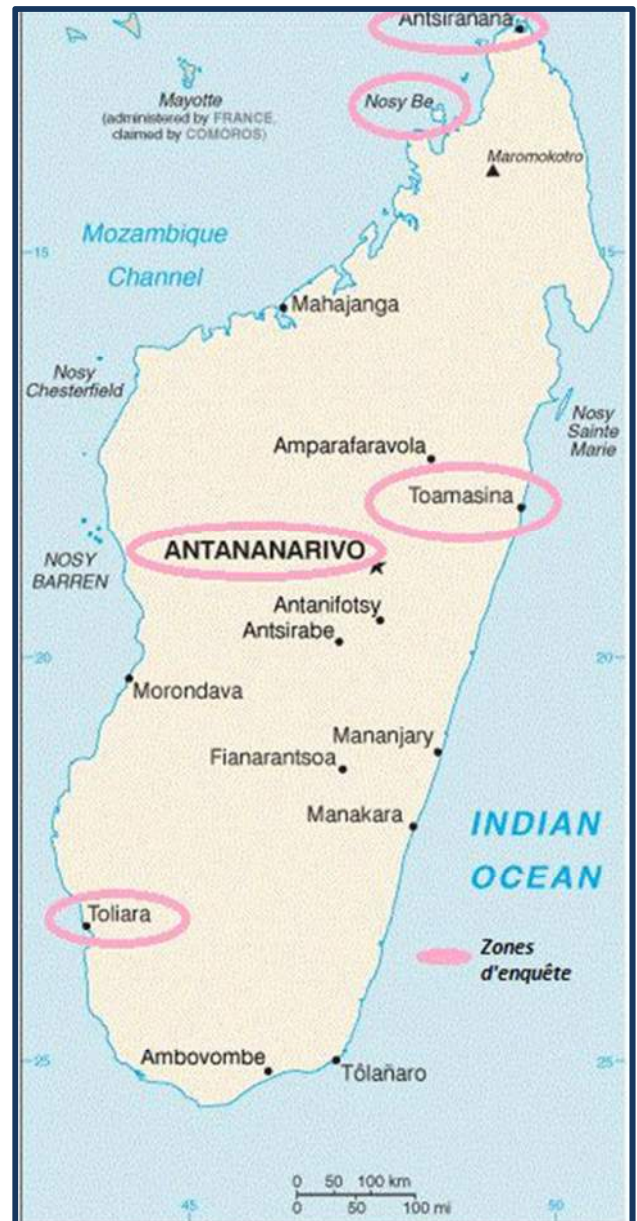
Villes de l'étude:

Antananarivo : Tananarive

Toliara : Tuléar

Toamasina : Tamatave

Antsiranana : Diego Suarez



¹² 255 942 visiteurs (Statistiques 2012 Ministère du Tourisme de Madagascar)

a) Localité, sites, populations des entretiens qualitatifs

Mapping de l'étude : ocalité, sites, populations des entretiens qualitatifs					
	Tananarive	Tamatave	Tuléar	Diego	Nosy Be
Localités / Zones	Tananarive-Ville : quartiers d'Analakely/ Tsaralalana, 67 ha Nord, Ambohipo Tanana, Ambohimandra, Antanimena et Andravoahangy.	Soanierana Ivongo, Fénérive Est, Mahambo, Toamasina Foulpointe	Commune Urbaine de Tuléar, quartier jardin de la mère, Zaza Club, Ifaty et Mangily	Rue Colbert, Antanambao IV, Quartier Macoma, Diego Ville, Ramena (Plage), PK3	Hell Ville, Andilana, Ambatoloaka, Madirokely, Andavakotoko, Djamanjar.
Sites	Bars Discothèques, Plages, marchés, gares routières, hôtels.	Discothèques, resto-bar, port, hôtels.	Bars, boîtes de nuit, plage, salle de vidéo, jardins publics, gargotes de bord de rue.	Discothèques, resto-bar, Karaoké, plages et certains quartiers connus de prostitution (autours des zones commerciales), hôtels.	discothèques, resto-bar, Karaoké, plage, hôtels, voire même des quartiers.
Population des entretiens qualitatifs	Prostituées adultes, gérants, serveurs, videurs, guides de touristes, policiers, éducateurs, mineurs en situation de prostitution.	Prostituées adultes, Travailleuses du sexe adultes, gérants, serveurs, videurs, guides de touristes, mineurs en situation de prostitution.	Prostituées adultes, mineurs en situation de prostitution, enseignants, parents, guide touristique, chauffeurs, touristes.	Prostituées adultes, mineurs en situation de prostitution.	Prostituées adultes, mineurs en situation de prostitution.
Nombre de personnes rencontrées	35	35	36	25	19
Nombre de témoignages de victimes recueillis	42	44	30	29	30

(Les interviews se sont déroulés à différents moments de la semaine et du week-end, la journée comme la nuit)

b) Regards sur Tamatave & sa région

« *Furente Procurat Vento* » : « *Les vents lui donnent toute force* »

Contexte régional et caractéristiques locales

Capitale de la région Est, Toamasina ou Tamatave, est le plus grand port de Madagascar. Reliée à la capitale par la RN2, cette ville portuaire reste un carrefour indispensable à l'économie du pays, malgré le peu d'industries locales. La grande majorité des exportations et des importations transitent par Tamatave. L'activité économique s'accroît fortement lors de la saison des cultures où les produits (litchis, café, girofle, vanille) sont exportés ou envoyés dans tout le pays. La pêche est aussi une activité importante sur la zone.

Le paysage économique et industriel s'est modifié depuis 2007 avec l'installation d'un projet minier important : le projet Ambatovy (Sherritt, SNC Lavallin, Sumitomo Corporation) qui a accueilli de nombreux expatriés (canadiens, philippins, sud-africains, etc.).

Enfin, la situation géographique de Tamatave en fait un passage quasi obligé pour les touristes en route pour les spots de Sainte-Marie, Foulpointe, Mahambo, Manambato (par la RN5) ou encore le canal des Pangalanes.

Avec ses activités économiques et touristiques, la ville et sa région est un carrefour important où se croisent et se côtoient touristes nationaux et internationaux,

chauffeurs, saisonniers, missionnaires¹³, opérateurs économiques, résidents étrangers et nationaux en week-end.

Malgré l'activité apparente, les habitants restent souvent sans emplois salariés et stables. Le secteur informel et l'emploi journalier restent les principales sources de revenus, comme sur tout le territoire malgache. Tamatave et sa région n'échappent pas aux réalités sociales et économiques du pays et la pauvreté croissante touche près de 70%¹⁴ de la population locale.

Une des caractéristiques de la région est la situation de nombreuses jeunes filles, scolarisées pour la plupart, qui se prostituent depuis l'arrivée des projets miniers, et notamment d'Ambatovy. «*Les riverains des villes comme Moramanga disent que leurs filles sont de plus en plus engagées dans la prostitution*»¹⁵. Elles alternent scolarité et prostitution. Autre caractéristique : certaines femmes de la capitale, d'un certain âge, souvent mariées à des Vazahas, viennent seules sur la côte Est, et abusent de jeunes adolescents. On les appelle « Mama saosy ». Dès leur arrivée, le jeune doit être disponible contre rémunération directe ou en nature.

Si le mariage précoce n'est pas une coutume dans la région, certaines pratiques culturelles favorisent l'exploitation sexuelle et l'impunité, par exemple :

¹³ Terme utilisé pour désigner des personnes en mission, en déplacement professionnel ou lié à leur activité (politique, religieuse)

¹⁴ <http://www.ywamafrika.org/Southern/Madagascar/Tamatave/dc.htm>

¹⁵ Gramlich, Beatrix. "Terres Volées." Kontiente- the Mission-Magazine, 1/2012

- « Hitondra trano » : lorsque les parents sont en difficulté, il s'agit de donner un foyer autonome à la fille mineure dans lequel elle pourra recevoir des hommes en échange de rémunérations au profit des parents.
- « Mandoza » : s'il y a un cas de viol, d'exploitation sexuelle ou encore d'inceste, le Tangalamena procèdera à un joro¹⁶ afin de « laver » la victime. Il n'y a pas de signalement ni de plainte.

L'histoire de Nina

Nina a 9 ans. Elle vit avec sa maman à Foulpointe, un spot touristique très fréquenté par les touristes et par les habitants de Tamatave et de Tananarive. Elle n'a jamais été scolarisée. Son père quitte le foyer quand elle a 3 ans et part vivre à Tamatave avec son frère et sa sœur plus âgés, qu'il utilise dans ses activités informelles pour gagner de l'argent. Nina n'a jamais revu son père ni son frère ni sa sœur.

En 2010, sa mère perd son emploi de femme de chambre dans un hôtel. Avec la crise politique, les touristes se font rares et elle ne retrouve pas de travail. La maman de Nina, poussée par d'autres femmes et attirée par la possibilité de revenus, entre dans la prostitution pour subvenir à ses besoins. Elle reçoit ses clients à domicile. Ce sont généralement des touristes de passage, des personnels d'ONG ou encore des saisonniers. Nina voit donc défiler quotidiennement les clients, cachée dans un recoin de la pièce principale de la maison où sa maman « reçoit ».

Les clients et les revenus ne sont pas réguliers, la concurrence des autres « filles » est rude.

Nina fait quelques ménages chez des voisins pour ramener un peu d'argent à la maison, mais pas suffisamment...

En voyant de très jeunes filles se prostituer à l'aide de certains opérateurs touristiques, la maman de Nina décide que sa fille aussi, doit se prostituer. Nina se retrouve un soir dans une petite case, attendant d'un hôtel, violée par un touriste de passage. Elle a 8 ans.

Le touriste paie bien et peu à peu, la maman vend sa fille pour des passes de 1000 à 5000 MGA.

La fillette se retrouve alors en situation de prostitution avec de nombreux hommes de passage mais aussi avec des habitants du coin.

c) Regards sur Tuléar & sa région

Toliara tsymiroro : « Toliara (et ses habitants) ne dorment jamais »

Contexte régional et caractéristiques locales

Au bout de la RN7, traversant les hauts plateaux, les canyons de l'Isalo et le pays Mahafalo, il y a Tuléar ou Toliara, la baie de St Augustin et les plages d'Ifaty et d'Anakao. Circuit touristique incontournable, Tuléar attire également la majorité des touristes internationaux séduits par la diversité des paysages.

Tournée vers les terres (élevage de zébus) et la mer (pêche traditionnelle et industrielle), la région de Tuléar connaît un climat aride qui ne permet pas de ressources agricoles suffisantes pour sortir la population de la pauvreté grandissante. Tuléar, capitale du Sud malgache, connaît depuis 10 ans un boom démographique important en raison d'un exode rural massif lié aux sécheresses et aux invasions de cri-

¹⁶ Sacrifice d'un zébu pour demander la bénédiction sacrée aux ancêtres.

quets dans les terres. Le travail régulier manque cruellement et malgré le développement des pêcheries de crevettes, peu d'activité économique se développe dans la ville et sa région.

Le Tourisme représente donc aujourd'hui une des principales opportunités de revenus et d'emplois pour les habitants. Revers de la médaille, une forme de tourisme sexuel s'est développé à Tuléar et dans les stations balnéaires alentours comme moyen ou espoir pour certains jeunes, en particulier des jeunes filles, de sortir de la pauvreté.

Ainsi, la petite station balnéaire de Mangily, réputée pour ses plages et ses lagons, est également connue pour ses jeunes filles en situation de prostitution dont certaines sont mineures. La plupart des touristes sont des étrangers, des habitants de Tuléar ou des touristes aisés qui viennent de la capitale pour passer quelques jours. Le phénomène du TSIE se développe aussi dans la station balnéaire d'Ifaty. Cependant, les communautés et les familles d'Ifaty étant plus opposées à la prostitution des mineurs, les filles victimes viennent principalement de Mangily ou Tuléar et accompagnent leurs « clients ».

Le TSIE est également particulièrement visible dans la ville d'Illakaka, connue pour ses mines sauvages de pierres précieuses et pour son activité commerciale intense. De nombreux jeunes de Tuléar, notamment des lycéens ou collégiens, se déplacent à Illakaka pour y passer le week-end et offrir des « services sexuels ». Ce phénomène spécifique à la région semble s'aggraver et ces mineurs, malgré les risques, fréquentent régulièrement cette ville aux allures de Far West.

La population de la région Sud-Ouest de Madagascar est constituée de plusieurs ethnies (les Vezo, les Mahafaly, les Bara, les Masikoro et les Antandroy). Si les coutumes diffèrent pour chaque ethnie, le mariage traditionnel reste une pratique commune, utilisée pour éviter les longues procédures de divorce mais qui favorise également la polygamie et les mariages précoces.

Chez les « Vezo », les parents construisent une cabane pour leur fille à son adolescence où elle habite seule et est libre de recevoir qui elle souhaite. Les parents sont fiers quand la jeune fille reçoit des hommes, qui doivent verser des dotes à la famille. Pour cette ethnie, « *mieux vaut avoir beaucoup de filles que des garçons* », (« *Aleo mananaampela marotoy izay mananala hymaro* »), sources de fierté et surtout de richesses.

Les ethnies Mahafaly et Antandroy pratiquent la polygamie, mais aussi le « *valifofo* », que l'on peut traduire comme la « réservation de mariage ». Dès son enfance, une fillette pourra être réservée par un adulte qui versera une dote aux parents de la fille, jusqu'au jour du mariage.

Il n'y a pas d'appellation spécifique au phénomène du TSIE, les jeunes filles qui se prostituent sont traditionnellement appelées « *makorelina* ».

L'histoire de Hanta

Ainée d'une fratrie de 5 enfants, Hanta a eu une enfance sans histoire. Elle vit avec sa famille dans un village près de Betioky, à une centaine de kilomètres de Tuléar. Ses parents, paysans aux revenus très modestes, ne possèdent que quelques têtes de chèvres et des lopins de terrains peu fertiles. On ne mange pas à sa faim tous

les jours, mais la famille prend soin de ses enfants, comme elle peut.

A 11 ans, alors scolarisée dans l'unique école du coin, son oncle et sa tante de Tuléar, en accord avec ses parents, viennent la chercher pour l'emmener en ville. Malgré son jeune âge, Hanta sait déjà quel travail l'attend à Tuléar, on lui en a maintes fois parlé à la maison : elle aidera sa tante pour le ménage et les courses au marché. Hanta n'a jamais quitté le village. A l'heure du départ, elle confie ses peurs aux siens, mais ses parents la rassurent. Ses oncles et tantes l'aideront et grâce à son travail, elle pourra envoyer de l'argent pour aider la famille restée au village. « Ils pourront enfin se construire une maison en dur pour remplacer leur petite cabane en feuille, et acheter plus de riz pour donner à manger aux petits ».

Mais dès son arrivée, le ménage et le marché se transforment en prostitution...

Sa tante et son oncle ont tout prévu, et ce depuis longtemps : les touristes de Tana payent bien quand les filles sont jeunes. Et puis les voisins aussi, enfin, moins bien que ceux de Tana.

Dès son arrivée, Hanta se retrouve enfermée, et violée par un « homme de la capitale », un monsieur important d'après sa tante. Il reviendra, souvent, avec d'autres touristes de Tana mais aussi des chinois.

Hanta se retrouve exploitée et victime au quotidien. Elle ne sort pas et ne peut donc pas demander de l'aide. Bien sûr, elle peut envoyer un peu d'argent à sa famille, via sa tante, mais cette dernière garde le maximum pour elle et son mari car « on t'héberge et on te nourrit, ça a un prix, tu nous coûtes cher ». Hanta se retrouve donc à participer à la logistique de sa propre prison... sans un sou pour elle. Trois ans plus tard, Hanta tombe enceinte à 14 ans. Le père est inconnu, les clients étant trop nombreux...

Avec sa grossesse et avec l'arrivée du bébé, elle ne rapporte plus assez pour satisfaire sa tante.

Sa tante la met dehors et Hanta se loue une petite cabane dans un autre quartier, où elle connaît une fille qu'elle a rencontrée au marché. De toute façon, elle n'ose pas rentrer au village, elle a peur de décevoir ses parents. Eux qui croyaient qu'elle ferait le ménage, elle a accepté de faire de vilaines choses. Ils auraient honte...

Pour subvenir aux besoins de son enfant et pour payer sa cabane, elle se prostitue. A chacune de ses sorties nocturnes, elle paie une voisine pour garder son enfant. Un jour, en croisant son oncle, elle apprend que ses parents ont toujours su... et qu'ils savaient depuis le départ. Que tout était organisé...

Depuis, elle n'envoie plus d'argent à ses parents. Depuis, elle fuit sa tante qui tente de renouer contact avec elle. Depuis, elle a eu 16 ans, sa petite fille va avoir 2 ans. Depuis elle est livrée à elle-même et se prostitue encore, car elle veut avoir les moyens de bien élever sa fille, et surtout, ne veut pas l'obliger à se prostituer...

d) Regards sur Diego Suarez et sa région

Antsiranana : « lieu où on se mélange »

Contexte régional et caractéristiques locales

Diégo Suarez est un « spot » incontournable pour les visiteurs du pays.

Diégo et sa région régalaient les amateurs de grands espaces et de randonnées, de voile et de kyte-surf, de paysages magnifiques, sur l'eau (la mer d'émeraude, les 4 baies) ou dans les terres (montagne et forêt d'Ambre, les Tsingy rouges ...) La baie de Diégo est une des plus grandes au

monde. Reliée à la capitale et à Mahajanga depuis quelques années par la route goudronnée (RN6), beaucoup plus de touristes viennent profiter de cette région splendide.

Ville de passage depuis plusieurs siècles, Diego a accueilli des Arabes, des Indiens, des Européens, des Comoriens, des Yéménites, des Somalis... L'empreinte du passé et les influences culturelles de chaque origine, marquent encore les rues et l'architecture de Diego, malgré la décrépitude de la ville. La ville a longtemps accueilli les militaires français avec une des plus importantes bases navales de l'Océan Indien dont la situation géographique (proche des Comores, des Seychelles, de Mayotte et des côtes Africaines) en a fait un lieu de garnison militaire très actif jusque dans les années 70. La marine française y fait encore escale. Les marins aussi.

Le troisième port du pays accueille un important chantier naval mais est aussi dédié à la pêche et aux importations d'hydrocarbures et marchandises diverses. Cependant, l'activité économique est de plus en plus fragile et comme partout, le travail manque et les revenus d'une grande partie des habitants ne leur permettent plus de subvenir aux besoins de leurs familles. Les revenus de la mer profitent souvent aux pêcheurs industriels étrangers. Seuls quelques revendeurs locaux profitent de cette manne financière. La majorité des habitants vit grâce au secteur informel.

A l'instar de Nosy Be, Tamatave et Tuléar, le tourisme est la source de revenus principale à Diego. Les touristes et les résidents, notamment les retraités français, constituent un véritable apport financier

pour la ville et pour ceux et celles qui gravitent autour d'eux¹⁷.

Comme dans les autres villes, le tourisme sexuel connaît aussi une augmentation constante depuis la crise de 2009 et semble s'être banalisé. Les clients agissent au vu et au su de tous. La prostitution des mineures semble s'être aggravée et les filles débutent dès l'âge de 13 ans avec, pour la majorité des situations renseignées, l'aval voir l'appui direct de la famille. Selon la présidente de l'association des « Travailleuses du sexe » de Diego, un grand nombre de nouvelles prostituées très jeunes (13 ou 14 ans) sont présentes dans les hots spots de Diego. Selon elle, la moitié des personnes en situation de prostitution à Diego seraient des filles mineures.

La pratique culturelle locale qui revient souvent est de bénir un nouveau-né en lui souhaitant, lorsqu'il s'agit d'une fille, de vivre et de se marier avec un vazaha pour assurer son bonheur. Ainsi de nombreux parents préfèrent avoir une fille qu'un garçon pour accéder à ce « rêve ». Or ce « rêve » de rencontrer un vazaha est pour certaines jeunes filles la porte d'entrée vers la prostitution, avec des touristes mais également des nationaux.

Une autre caractéristique importante à Diego est le trafic d'identité pour permettre à un mineur d'obtenir, dès l'âge de 13 ans, une carte d'identité majeure. Avec l'appui et la complicité des parents, un des objectifs est de permettre aux mineurs d'entrer dans les discothèques et bars fréquentés par les vazahas. Même si cette pratique existe sur les autres zones

¹⁷ <http://www.laurencedhondt.info/wp-content/uploads/2010/07/argent-des-vahas-a-diego-suarez-madagascar.pdf>

d'enquête, il semble qu'elle soit généralisée à Diego.

Enfin, la prostitution et le TSIE évoluent : beaucoup de jeunes filles, mineures et jeunes majeures, utilisent des sites internet de rencontres spécialisés, afin de trouver un retraité français pour le faire venir à Diego. Elles fréquentent les cybers café de la ville et pour les mineures, c'est souvent un membre de la famille qui les accompagne et les conseille pour sélectionner le meilleur parti sur Internet.

Localement, les prostituées sont appelées Koaitra, Makorelina, Mafitratra, Triatra ou Mpirody.

L'histoire de Fanja

Fanja est abusée par son oncle maternel depuis ses 14 ans. Un jour, prenant son courage à deux mains, elle décide d'en parler à ses parents. Ils ne la croient pas. Alors qu'elle se rapproche de son ami d'enfance pour se confier, elle entre dans une relation amoureuse avec lui. Quand sa mère apprend qu'elle fréquente ce garçon, elle est furieuse et le menace, lui et sa famille, de le poursuivre en justice. Sauf s'ils paient un million d'Ariary pour arrangement. L'arrangement se fait, mais malgré les tensions entre les familles, les deux jeunes continuent de se voir en cachette. Bientôt, la mère de Fanja l'oblige à fréquenter les boîtes de nuits et les karaokés : « Tu dois contribuer aux dépenses de la famille, tu dois nous aider à nous sortir de la pauvreté, tu es une fille c'est normal. Tu dois trouver un petit ami vazaha pour sortir la famille de la misère ». Lorsque Fanja rentre bredouille le matin, sa mère l'insulte et la menace de la mettre dehors définitivement.

A 15 ans, et sous la pression familiale, Fanja quitte le collège et entre dans la prostitution. Grâce aux trafics de papiers et à la corruption d'un fonctionnaire, sa mère a obtenu une CIN majeure pour Fanja. Avec cette carte et « grâce » aux achats que la mère fait pour rendre sa fille plus attirante (bijoux, vêtements, etc...), Fanja est contrainte de sortir tous les soirs dans les discothèques que fréquentent les vazahas.

La mère fixe le tarif : de 20 000 MGA la passe à 200 000 MGA la nuit. Elle accepte parfois les nationaux qui ne paient que 10 000 MGA. Après quelques mois de prostitution avec des touristes de passage, vazahas ou malgaches, Fanja a un petit ami vazaha, un français. La mère est satisfaite et le français promet qu'à son retour en Septembre 2013, il épousera Fanja. Il lui achète des vêtements, des chaussures et lui donne de l'argent (200 000 MGA) que la mère récupère. En septembre, personne. Le vazaha ne reviendra pas, en tout cas, pas chez Fanja. Il a trouvé une autre jeune fille... La famille de Fanja lui en veut « tu n'as pas su le garder, tu n'as pas bien fait l'amour avec lui, il n'a pas aimé ta façon de lui faire l'amour, tu as intérêt à en retrouver un autre et à le garder ».

Fanja fréquente de nouveau les discothèques, la peur au ventre. Son petit ami veut la protéger de tout ça. Elle lui fait confiance, c'est bien un des rares petits copains qui ne poussent pas sa copine à la prostitution.

Les filles de son âge qu'elle croise la nuit sont souvent poussées par leur copain ou par leur famille, comme elle.

Avec l'aide de son ami, Fanja va porter plainte contre ses parents auprès d'un réseau de protection.

e) Regards sur Nosy Be et sa région

« L'île aux parfums »

Contexte régional et caractéristiques locales

Située dans le Nord-Ouest de Madagascar, Nosy Be reste la destination la plus connue et prisée des touristes internationaux, bien qu'elle reste une destination assez chère ou l'on n'accède par bateau ou par avion uniquement. L'Aéroport International de Nosy Be reçoit des avions venant d'Europe, d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien. Les îles alentours offrent des possibilités de voyage de luxe dans des îles hôtels par exemple, réservées aux touristes aisés.

Après l'agriculture (cane à sucre, indigo, café, sésame, riz, maïs, patate douce, manioc, etc.) et la récolte des fleurs d'ylang-ylang, la principale ressource de l'île est le Tourisme. L'activité touche, directement ou indirectement, toutes les familles et crée de nombreux emplois : réceptionnistes, taxis, personnels hôteliers et de restauration, vendeuses de souvenirs, guides, petites tresseuses, marins, femmes de chambre, etc...

Malgré les événements violents à l'encontre de deux touristes survenus en Octobre 2013, près de 500 touristes étrangers, majoritairement de nationalité italienne et française, ont visités Nosy Be au cours du mois, ce qui reste faible. Dans l'esprit et l'imaginaire de tous, l'île somptueuse cristallise toutes les formes d'excès et de perversions : tourisme sexuel, trafics en tout genre... L'argent a une place incontournable dans les rapports sociaux entre les gens et avec les étrangers, et ce, depuis de nombreuses années.

La prostitution est très présente à Nosy Be, y compris la journée. Sous couvert de massage, des enfants proposent aux touristes des « services sexuels » la journée, sur les plages d'Andilana et d'Ambatoloaka, et le soir dans les bars. La prostitution est également présente dans des lieux discrets et clandestins.

La prostitution infantile prend de l'ampleur et semble être banalisée à Nosy Be. Si les comportements déviants ne sont propres qu'à une minorité de touristes, de familles ou de professionnels du tourisme, l'île est aujourd'hui une des destinations les plus courues pour le tourisme sexuel¹⁸. Dans un récent rapport d'ECPAT France¹⁹ à Madagascar il est mentionné que :

« Les touristes qui cherchent des relations sexuelles avec les mineurs dévient des destinations connues du Cambodge ou de Thaïlande en faveur des resorts comme les îles de Nosy be »

La population locale est tolérante face aux pratiques des « Vahiny » (étrangers) en général, ce qui entraîne parfois une acceptation des abus pratiqués par les étrangers. Pour exemple, une des formes de TSIE existante à Nosy Be et tolérée par la population est la tendance de certains touristes Mahorais (de Mayotte) qui abusent un temps d'une jeune fille, généralement vierge, sous couvert de mariage traditionnel. Dans certains cas, qui restent rares, les jeunes filles sont emmenées à Mayotte par le « mari ». Certaines sont revenues après avoir subis de mauvais traitement et le retrait de leurs papiers.

¹⁸ <http://www.slateafrique.com/14047/tourisme-sexuel-pedophilie-grandes-destinations-en-afrique>

¹⁹ Etude sur la prostitution des mineurs à Mahajanga et Nosy Be, Rafalimaro Honoré et Rabarihoela Razafimandimby Rian'aina, Mai 2012

L'histoire de Tiana

Tiana a 17 ans. Elle est l'ainée d'une fratrie de 4 enfants. Elle vit avec sa mère qui cumule des petits boulots (dans la restauration et au marché). Le papa vit aussi à Nosy Be mais depuis leur divorce, il n'a jamais aidé sa femme, ni ses enfants.

Comme les revenus de la maman ne suffisaient plus à nourrir la famille, Tiana a quitté le collège à 13 ans pour travailler avec sa mère au marché. Avec des copines, elle s'est mise à vendre des coquillages, des bracelets et à faire des tresses sur la plage pour les touristes.

A force de trainer sur la plage, Tiana et ses copines observent le mode de vie des plus âgées qui gagnent plus d'argent qu'elles et qui « viennent parler » avec les touristes. Poussée par une copine, Tiana sort un soir avec elle dans un bar d'Ambatoloaka. Elle a 14 ans. Elle découvre un monde qu'elle n'imaginait pas vraiment. Elle a peur de tous ces vieux vazahas et des malgaches qui ont un air bizarre. Mais elle se laisse approcher par un italien qui parle un peu malgache et qui, après lui avoir offert à boire, lui propose d'aller à l'hôtel avec lui. Il a compris qu'elle était vierge et semble très intéressé... Sa copine lui dit qu'elle va gagner beaucoup d'argent et du coup, malgré sa peur, Tiana le suit. C'est son premier rapport sexuel. Dans un hôtel, avec un client de l'âge de son père. Depuis ce premier client, Tiana a continué. Souvent avec des italiens et des français, mais rarement avec des malgaches. « Ils ne paient pas aussi bien que les vazahas et sont beaucoup moins gentils ».

Depuis ce premier client, elle peut gagner presque 60 000 MGA par passe. A raison de 6 passes par semaine et parfois un peu plus, elle gagne plus qu'un médecin.

Depuis ce premier client, elle ramène beaucoup d'argent à la maison et ses frères et sœurs aiment beaucoup l'école et peuvent avoir des médicaments quand il faut... Depuis ce premier client, Tiana n'a plus vraiment peur, sauf le jour où elle a dû avorter clandestinement et qu'elle « a eu très mal »... Depuis ce premier client, Tiana ne se pose pas trop de questions, de toute façon presque toutes ses copines font ça, et même que certaines sont parfois maltraitées, mais pas elle, enfin, pas trop, alors tout va bien...

A 17 ans, elle se dit que peut-être un jour, elle fera autre chose, mais quoi faire à Nosy Be et avec l'aide de qui ?

f) Regards sur Tananarive & sa région

« La ville des mille (collines ou guerriers) »

Contexte régional et caractéristiques locales

La capitale malgache compte en 2013 près de 2 millions d'habitants, contre 1 500 000 en 2009.

Si Antananarivo ou Tananarive (appelé aussi Tana) est une ville qui présente beaucoup de pauvreté, parfois insoutenable, il est important de noter qu'une partie de la population, bien qu'il s'agisse d'une minorité, est extrêmement riche. Tananarive n'échappe pas à la règle des capitales de pays dit « pauvres » et est très inégalitaire. Ainsi on y rencontre des personnes brillantes face à des générations sacrifiées qui n'ont jamais touchées un banc d'école ; des personnes qui ont tout face à une population qui mange les miettes qu'il reste ; des enfants qui fréquentent les meilleurs clubs de sports et des enfants des rues abandonnés de tous. Des perspectives d'avenir pour les uns et

des perspectives pour la portion de riz du soir pour les autres. Des soins médicaux coûteux, à l'étranger si besoin (à la Réunion ou en métropole), et des diarrhées qui tuent des enfants dans les bas quartiers.

Comme toute capitale, elle regroupe aussi une multitude d'habitants venus de partout. Des provinces, de la brousse, des côtes, mais aussi d'Europe, d'Asie ou encore d'Afrique.

La violence des rapports sociaux et humains dans ce contexte de disparité entraîne des modes de survie pour les plus démunis, de plus en plus basés sur le non-respect de soi.

Les enfants et les jeunes vulnérables ne sont pas épargnés et leur situation s'est terriblement aggravée ces dernières années. Même si la pauvreté des enfants reste moins visible que dans les années 90, ils sont très nombreux à vivre dans la rue, seuls ou en famille, sans accès aux soins, à l'éducation, à la protection. Leurs sources de revenus tournent autour des activités informelles, de la mendicité ou encore du commerce de leur corps.

Dans ce contexte, la prostitution et le TSIE sont devenus en quelques années, un moyen de survie comme les autres. La prostitution des mineurs à Tana, restait dans la majorité des cas, ciblée autour des 67ha et d'Isotry pour la prostitution dite locale et de quartier, et dans les discothèques, bars et hôtels pour la prostitution tournée vers les plus riches, les étrangers et touristes de passage. Or aujourd'hui, la prostitution des mineurs s'est développée dans toutes les couches de la société, sous des formes beaucoup plus variées qu'auparavant.

Enfants des rues d'Analakely, lycéennes de Faravohitra ou encore d'Ampefiloha, pré-adolescentes de province amenées en ville et « relookées » pour des clients importants, jeune fugueuse de 13 ans retrouvée dans des bars, oiseaux de nuits de 15 ans dans les boîtes à la mode, collégiennes dans les karaokés, jeunes filles déscolarisées dans les salons de massage, jeunes hommes dans les gares routières...

A Tana, Le terme prostituée est connu sous l'expression : « mitadivola ». Il n'y a pas de terme pour évoquer le phénomène du TSIE.

L'histoire de Soa

Soa va avoir 16 ans. Elle a perdu ses parents et a été élevée par sa grand-mère. A sa mort, Soa a 12 ans. Elle part alors vivre chez son oncle mais suite à une violente dispute avec sa tante, et aux maltraitances qu'elle subit, elle les quitte. Elle ne sait pas où aller et se dit que vers Analakely – Soarano, elle trouvera bien des jeunes comme elle, seuls. En effet, elle se lie rapidement avec une bande d'enfants des rues et est acceptée par la meneuse, une certaine Hasina.

Elle vit alors comme ses camarades d'infortune : mendicité avec un bébé loué à une maman de la rue. Soa est mignonne et attentive à son apparence. Peu à peu, elle gagne de l'argent autrement qu'avec la mendicité. Poussée par Hasina, elle commence à fréquenter un vazaha, L, que beaucoup d'enfants d'Analakely fréquentent aussi. Il vient souvent à Analakely ce monsieur. « On ne risque rien car il ne fait pas de mal aux enfants, il est très gentil et très généreux, il suffit de caresser son sexe pendant quelques minutes pour gagner

10 000 MGA ». Avec d'autres enfants, Soa voit L. deux fois par semaine.

Hasina lui propose alors d'avoir une relation sexuelle avec lui, car « il aime les filles vierges et il payera bien ». Soa a 14 ans, et n'a jamais eu de relations sexuelles, mais elle n'a pas peur d'aller avec le vazaha qu'elle commence à bien connaître : plusieurs de ses copines sont passées par là et il n'y a pas eu de problème. L ne l'a pas amenée dans l'hôtel d'à côté (alors qu'il emmène souvent les autres enfants), mais ils ont fait ça sur les sièges de sa voiture, dans la rue. Soa a gagné 40 000 MGA, elle n'avait jamais eu une somme pareille en main. Quant à Hasina, elle a gagné 10 000 MGA pour surveiller à l'extérieur de la voiture.

Mais L. aime les vierges et il n'a plus voulu prendre Soa. Il ne l'accepte plus non plus en tant que « caresseuse ». Commence alors pour elle la spirale de la prostitution de rue : avec des clients de passage dans la capitale qu'elle va rencontrer vers le Glacier ou la Pizzeria ou avec des clients plus réguliers. Dans des abris en sachet (le rideau gony) ou dans des voitures. De 500 (0,17 €) à 10 000 MGA la passe.

A 15 ans, elle tombe enceinte et accouche d'un petit garçon. Elle partage une cabane de fortune du côté d'un hôtel de l'Avenue. Le jour, elle « prête » son bébé aux jeunes mendiants, la nuit ces jeunes enfants gardent son bébé pendant qu'elle se prostitue, et fièrement elle nous dit : « nous (les jeunes mendiants et elle) sommes quittes, je leur prête mon enfant le jour et ils gardent mon enfant la nuit, nous nous entraînons beaucoup pour survivre ».

2. Aperçu de l'ampleur et des caractéristiques du TSIE & Analyse des problématiques

Les enfants et les populations vulnérables sont les premiers touchés par la paupérisation grandissante et par la fragilité des institutions. Les indicateurs relatifs à la malnutrition, à la mortalité infantile, au non accès aux soins et à l'éducation sont alarmants.

Dans ce contexte, les modes de survie sont variés. Trop de mineurs sont livrés à eux-mêmes en province comme dans la capitale. Enfants des rues ou de la brousse envoyés en ville pour « travailler », enfants issus de familles peu scrupuleuses, enfants isolés et encore plus vulnérables, enfants influencés par d'autres... Ils doivent, seuls ou avec « l'appui » de la famille ou de leur communauté, subvenir à leurs besoins et à ceux de la famille. L'ESEC se développe donc et la prostitution des enfants s'installe comme un mode de revenu classique et peu choquant pour la majorité des adultes.

► 2.1 Les différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ou ESEC, est largement

développée à Madagascar. D'une manière générale, l'ampleur de la pauvreté fait partie du discours justificatif de la prostitution enfantine. Nombreuses sont les victimes qui témoignent avoir été incitées par les parents à cause de la pauvreté à s'engager dans la prostitution et parfois dans le mariage.

Les filles sont les plus touchées par l'ESEC mais les garçons sont aussi concernés.

L'ESEC provient de diverses situations, se retrouve sous différentes formes, dont :

- La prostitution des enfants dont le TSIE ;
- Les mariages précoces dans le cas où la famille marie sa fille pour un enrichissement personnel ou pour s'épargner une bouche à nourrir ;
- Le travail domestique qui peut mener à des situations de prostitution ;
- La traite à des fins de travail qui peut mener à des situations de prostitution.

De plus, il semblerait que la pédopornographie sur internet soit aussi un phénomène en pleine expansion à Madagascar. Cependant, la fragilité des sources et le manque d'informations solides ne nous permettent pas de développer ce point dans l'étude.²⁰

Prostitution des enfants dont TSIE

Aujourd'hui, plus d'un tiers des travailleuses de sexe sont des enfants²¹.

Si la demande est majoritairement nationale, l'arrivée des touristes étrangers a

donné une nouvelle dimension et visibilité au problème.

« Il est difficile d'apprécier la dimension exacte du phénomène car il n'est pas perçu en tant que tel chez les familles ni au niveau des communautés. Les familles encouragent elles-mêmes les enfants à se livrer à la prostitution ou à se marier avec les étrangers de manière à contribuer aux revenus des familles. Il est de ce fait difficile de mesurer de manière quantitative le phénomène, vu que « la loi du silence » entoure le phénomène au niveau du cercle familial »²².

Les enfants en situation de prostitution sont dans la majorité des cas également en situation de TSIE, c'est-à-dire que les « clients » ne sont pas exclusivement « locaux » ou « touristes ». Le distinguo est mince et il est évident que l'origine du client n'est pas un élément déterminant pour la grande majorité des victimes. Le phénomène de prostitution enfantine pourra être qualifié de TSIE dès que le client est en « déplacement ».

Mariages précoces

Les mariages précoces restent très courants à Madagascar. Ils s'apparentent à du TSIE en particulier dans le cas des mariages de jeunes filles vierges (entre 14 et 15 ans) avec des touristes de Mayotte, coutume qui perdure chez certains mahorais.

Sous prétexte qu'ils sont en vacance à Nosy Be, certains touristes mahorais cherchent une jeune fille avec qui passer du bon temps. Pendant leurs séjours de 2 à 3 mois, ils identifient une fille vierge et, avec

²⁰ Le bureau d'Ecpat France à Madagascar va mener une étude sur les liens entre Internet et l'ESEC.

²¹ Document Unicef sur l'Exploitation Sexuelle des Enfants

²² Document Unicef sur l'Exploitation Sexuelle des Enfants, http://www.unicef.fr/sites/default/files/file/final_talkingpoints_valerie_natcom_frs.pdf

la bénédiction des parents, procède aux formalités coutumières de mariage traditionnel mahorais. La fête de fiançailles dure environ 2 semaines puis une dote (le Mahary) est versée variant entre 800 000 MGA et 3 millions d'MGA. A partir de ce moment, le fiancé peut consommer le mariage. Après avoir dépensé tout le Mahary avec la belle famille, mais surtout, après avoir abusé de la jeune fille tout le long de son séjour, le fiancé retourne à Mayotte et ne donne plus de nouvelles. Plusieurs familles ont été victimes. Cet acte est réprimé par la loi et la communauté en général ne l'approuve pas. Néanmoins, certaines familles défavorisées, acceptent d'offrir leurs enfants aux mahorais.

Travail domestique

Aucune estimation chiffrée n'est aujourd'hui disponible, mais on sait que le phénomène des « petites bonnes » est très important à Madagascar, et notamment dans les villes. Or, le SPDTS²³ et d'autres acteurs de protection soulignent que le phénomène « des petites bonnes » constitue une situation à fort risque et conduit à l'ESEC dans de nombreuses situations.

Les enfants, et principalement, les petites filles et adolescentes, victimes de travail domestique, sont principalement issus de milieux ruraux. Elles sont amenées en ville pour venir « aider » une famille (proche ou juste connaissance éloignée) dans les tâches ménagères quotidiennes. Victimes isolées et silencieuses d'esclavage moderne, ces enfants sont bien souvent maltraités. Une partie des jeunes filles en

situation de prostitution étaient en situation de domesticité et se sont faites chassées ou ont fui suite à des mauvais traitements venant de leurs employeurs...

Traite

La traite existe à Madagascar, à des fins d'exploitation dans le travail domestique en premier lieu. La problématique de la traite vers les pays du Golf et vers le Liban est une problématique grave à Madagascar. Dans le cadre de l'étude, nous avons eu accès à des informations concernant des jeunes filles envoyées dans ces pays quand elles étaient mineures, notamment entre 15-18 ans. Souvent, plus elles sont jeunes, plus elles viennent de province, voire de villages très reculés.

Il existe un réseau très organisé (autour d'agences de recrutement) qui facilite l'envoi de personnes (essentiellement des femmes malgaches) dans les Pays du Golf et au Liban. Un pourcentage élevé des personnes envoyées, se retrouve en situation d'exploitation et certaines en situation d'exploitation sexuelle dans le pays de destination. L'ESEC n'est cependant pas le motif de la traite mais une conséquence de la maltraitance au sein des foyers « employeurs ».

Même s'il n'y a pas de données concernant les mineurs, il apparaît que plusieurs situations d'exploitation sexuelle ont été remontées au SPDTS²⁴.

Selon les sources du SPDTS, il y a un groupe de femmes malgaches prostituées à Beyrouth, qui ont été renvoyées ou ont fui leurs employeurs et qui sont « prises en charge » par une proxénète malgache. Il ne s'agirait que de majeures, mais le risque demeure.

²³ <http://www.hayzara.org/index.php/BANQUE-DE-CONNAISSANCES/Action-Sociale/Travail-domestique-des-enfants-ou-phenomene-de-petites-bonnes-Travail-d-exploitation-deguise-ou-Technique-d-apprentissage-vers-la-socialisation-SPDTS-2013>

²⁴ Le syndicat travaille, entre autre, à la protection des femmes victimes de ces réseaux de traite

- ▶ Les formes de maltraitance des mineurs sont multiples et amènent bien souvent à des situations d'abus sexuels et à l'ESEC. Les enfants sont considérés comme des travailleurs comme les autres, et à ce titre, subissent les mêmes traitements que les adultes.

▶ 2.2 Tourisme sexuel impliquant des enfants à Madagascar

Les enfants, et plus visiblement, les préadolescentes et les adolescentes vulnérables, sont très souvent victimes de la prostitution touristique et « de quartier ».

En règle générale, et comme nous l'évoquions précédemment, qu'importe le client. Il paye.

Qu'importent les maltraitements et les souffrances, qu'importent les traumatismes subis par les enfants. Le client paye.

Le client paye et il peut aussi procurer à toute une famille un revenu non négligeable. A une jeune fille et à ses frères et sœurs, de quoi se nourrir, se soigner ou payer l'école. A un adulte qui se tait, quelques paquets de cigarettes et un gros billet. A une autorité compétente qui classe l'affaire, de grosses enveloppes.

Dans la misère générale et face à la fragilité, voire à l'absence du rôle protecteur que devraient avoir les adultes, cela suffit pour qu'à partir de 10 ou 12 ans (voire 8 ans), un enfant soit un objet loué, vendu, exploité sans scrupules, tant qu'il est source de revenus pour la famille, la communauté ou tant qu'il survit sans l'aide de personne.

Dans ce contexte terrible, où les adultes sont tantôt racoleurs, tantôt organisa-

teurs, tantôt complices des abuseurs, tantôt absents ou encore témoins silencieux, le TSIE et les pratiques qui en découlent, revêtent des formes et des organisations différentes. De plus, les mineurs concernés peuvent avoir différentes raisons d'entrer dans le TSIE. Les parcours de chacun et les âges sont à prendre en compte dans les capacités de choix ou d'alternatives à la prostitution.

D'une région à une autre, d'un spot touristique à un bas quartier, d'une discothèque à la mode ou d'un bal poussière de village, les pratiques se sont généralisées et les mineurs sont les victimes silencieuses de ce marché honteux, généralement à la vue et au su de tous.

Malgré les différences liées aux parcours, aux régions, aux lieux fréquentés, aux statuts, nous retrouverons, dans le fond, toujours les mêmes types d'acteurs et les mêmes problématiques.

Par ailleurs ce qui est commun à chacune des régions enquêtées, est que l'offre est supérieure à la demande et pousse parfois les enfants à « accepter » des tarifs très bas et des conditions extrêmement inhumaines dans les pratiques dont ils sont victimes.

a) Situation et profil des enfants victimes

Cette partie se base sur les entretiens²⁵ avec **175 victimes** rencontrées lors de l'étude, âgées **de 9 à 18 ans**. Dans les 5 zones étudiées, les victimes sont avant tout des enfants en situation vulnérable. Vulnérabilité économique, éducative, familiale et morale. Ce sont des enfants et des adolescents en danger, mis en danger

²⁵ Entretiens collectifs (focus groupe) ou individuels.

par leurs familles, par la société, par leurs pairs. Mis en danger par l'absence de liens sociaux et communautaires, par l'absence de références et de modèles adultes. Les filles sont plus victimes de TSIE même si certains garçons sont concernés.

Tranches d'âges

- **Les moins de 12 ans**

Malgré l'acceptation quasi générale des adultes et des autorités, une chose est sûre : la prostitution et le TSIE sur les moins de 12 ans et surtout les moins de 10 ans n'est pas tolérée de la même façon. La grande majorité des adultes n'encouragent pas ces petits dans les pratiques d'exploitation sexuelle, car leurs corps ne sont pas formés. Dans l'esprit collectif, c'est choquant et cela s'apparenterait à de la pédophilie.

La majorité des cas renseignés de moins de 12 ans concernent les enfants des rues de Tananarive : dès l'âge de 8 ans, ils sont des cibles et des victimes silencieuses et clandestines de certains prédateurs sexuels qui viennent faire leur marché la nuit dans les rues de la capitale. Dans les autres villes enquêtées, et malgré quelques situations témoignées, cette tranche d'âge est, fort heureusement, sous représentée dans le TSIE.

Cependant, il n'est pas exclu que certaines pratiques avec les moins de 12 ans soient clandestines et extrêmement discrètes.

- **Les 12-16 ans**

L'âge moyen d'entrée dans le TSIE se situe vers 13 ans. La grande majorité des mineurs victimes ont plus de 12 ans.

Pour beaucoup de familles, dès que la petite fille est formée, plus grand-chose ne s'oppose à ce qu'elle ait des relations sexuelles. Ça ne pose pas de problèmes éthiques. C'est pourquoi, contrairement aux moins de 12 ans, les pratiques de TSIE choqueront moins les communautés et les familles pour cette tranche d'âge.

- **Les 16-18 ans**

On dénombre de nombreuses victimes entre 16 et 18 ans. Soit elles sont en situation de prostitution et victimes de TSIE depuis quelques années, soit elles y entrent peu à peu. L'accès aux lieux de rencontres (discothèques, bars, Karaokés) leur est plus facile qu'à 14 ans. Avec une fausse CIN elles ne suscitent pas vraiment de méfiance dans les établissements soucieux de respecter la loi.

Si un mineur se définit par toute personne de moins de 18 ans, force est de constater que les mineurs post-pubères ne sont plus considérés comme des enfants pour beaucoup d'adultes, clients ou non, de citoyens, voire même de professionnels de la protection. Le discours « elles ont des corps de femmes et sont donc adultes » ou encore « elles ont déjà des enfants et sont donc adultes », « elles sont actives sexuellement et sont donc des adultes » revient souvent.

Ce discours tend à justifier certains discours de clients et d'abuseurs : « je croyais qu'elle avait 20 ans » ou encore « à cet âge ce ne sont plus des enfants ».

Parcours & facteurs favorisants

Même si chaque histoire est particulière, les parcours et les facteurs favorisants le TSIE sont souvent identiques. Dans les

échanges et dans les situations rencontrées, il ressort que la majorité des enfants :

- Sont déscolarisés et donc travailleurs ;

Les enfants des deux sexes sont présents dans tous les lieux de prostitution de Nosy Be. A Djamanjar, une ville de l'île de Nosy Be, la prostitution enfantine concerne près de 30 filles mineures de Nosy Be, dont 2/3 ne vont plus à l'école

- Sont issus de milieux paupérisés ;
- Evoluent dans un milieu fragile et non cadrant : communautés à « risque », entourage non protecteur, travaillant dans la rue ;
- Evoluent à proximité de hot spots « à risque » ;
- Sont issus de familles monoparentales (mères célibataires), avec pour certains, une maman ou des tantes en situation de prostitution ;

D'autres encore sont :

- Livrés à eux-mêmes, isolés sans famille, en situation de rue ;

A Tananarive on constate un réel problème d'exploitation sexuelle des enfants en situation de rue, notamment à Analakely. 8 mineures présentes lors d'un focus groupe racontent qu'à côté de la gare Soarano, elles seraient 25 mineures à se prostituer. Elles ne vivent plus en famille. Quant à Nosy be, parmi les 30 enfants victimes identifiés, 20 ne vivent plus avec leurs parents.

- Confiés à la famille éloignée ou à d'autres adultes pour venir étudier ou travailler en ville ;

- De milieux socioculturels moyens et parfois aisés ;

Pour certaines jeunes filles de classe moyenne, la prostitution permet de rencontrer des hommes aisés. Elles fréquentent donc des boîtes à la mode, jamais seules mais toujours accompagnées d'une copine. Elles ont entre 16 et 18 ans.

- Scolarisés, au collège ou au lycée ;

Certaines jeunes scolarisées dans 2 lycées identifiés, s'organisent pour trouver des clients, le plus souvent de passage, à l'aide d'un catalogue où elles apparaîtraient et avec la complicité de certains chauffeurs de taxi.

- En situation de travail domestique, « petite bonnes » ;
- Fugueurs ou fugueuses.

A Tana, une mère va à la PMPM pour signaler la fugue de sa fille âgée de 15ans, elle laisse des photos aux policiers. Un soir, un des policiers va à un concert dans une boîte de nuit qui fait aussi hôtel. Il reconnaît alors l'adolescente, attablée au milieu de plusieurs vazahas et d'une dame malgache. Il appelle ses collègues et intervient, mais les vazahas et la dame arrivent à s'enfuir. Il réussit à récupérer la jeune fille qui dit ignorer qui sont les clients qu'elle vient de rencontrer du côté de l'avenue. L'enquête auprès du personnel de l'hôtel a permis de savoir que la petite était accompagnée par une dame qui prétendait être sa mère, elles ont rejoint ensemble la table des vazahas. Malgré le travail de la police et les heures de discussions, la petite reste muette et ne raconte rien de ce qu'elle a vécu depuis quelques semaines, depuis qu'elle a fugué...

- Tous les enfants et les jeunes, sont exposés, au vu du contexte national : paupérisation, fragilité des liens familiaux et fragilité du rôle parental. Il semble que très peu d'adultes se soucient de leur sort. Le phénomène semble soit accepté, soit perçu avec fatalisme et laisse souvent indifférent.

b) Pratiques, formes et lieux de la prostitution

Avant tout, il est important de souligner que **pour la majorité des mineurs interrogés, leur première expérience sexuelle s'est déroulée dans le TSIE.**

Or, une étude réalisée par ECPAT sur la prostitution locale à Madagascar a montré que 17% des mineurs interrogés ont eu leur premier rapport dans la prostitution.

Cette différence est importante et souligne qu'une partie des victimes met le « pied » dans la prostitution en commençant avec un touriste.

Les formes du TSIE sont multiples, malgré les points communs aux parcours et aux causes. Elles peuvent être occasionnelles, régulières, quotidiennes, pour des raisons de confort pour améliorer le quotidien, mais plus généralement pour des raisons de survie.

Survie occasionnelle pour un repas ou une paire de chaussures, survie dans le moyen terme pour un loyer ou des soins médicaux. Ou encore survie pour un projet de vie dans le long terme (envoi d'argent, mariage). Survie individuelle pour les jeunes plus ou moins isolés, survie familiale quand celle-ci favorise la prostitution de la jeune fille, survie communautaire

quand les communautés favorisent les abus.

Lieux

Les situations de TSIE se distinguent par les lieux de rencontre et où se passe l'acte :

- Dans la rue ;
- Dans les boîtes et les bars ;
- Dans des cabanes en feuille qui servent de lieu de prostitution sur les côtes ;
- Dans les karaokés ;
- Dans les salons de massage ;
- Dans les lieux de transit et de transports : gares routières, ports ;
- Sur les plages ;
- Dans les lieux à fortes activités économiques : marchés (marché aux zébus, ports, proches de certaines mines comme Ilakaka, ou proches de projets miniers...) ;
- Dans les camps militaires, dont celui d'Ivato ;
- Dans les lieux fortement fréquentés (festivals, fêtes...) ;
- Via internet (les petites annonces) et téléphone (numéros qui s'échangent entre clients).

Dans les lieux à forte activité économique il s'agira essentiellement de rencontres directes entre clients et prostituées mineures, sans intermédiaire.

Par ailleurs, le phénomène du TSIE est encore visible (présence de mineurs dans les hot spots, fréquentations de touristes...), de nombreux cas restent cachés et souvent cantonnés à des lieux privés (petits hôtels, résidence privée...) du fait du caractère illégal.

Déplacements des victimes

Les enfants victimes et surtout les grandes adolescentes (15-18 ans), accompagnées ou non de majeurs, sont souvent mobiles. Les filles et certains garçons, se déplacent en fonction d'événements artistiques, politiques, économiques.

Nous pouvons distinguer plusieurs types de mobilités :

- **Régulières et locales**

Certaines filles de Tana partent pour les jours du marché à Ivato le mercredi, à Manjakandriana (45 km de la ville) le lundi ou dans les faubourgs lointains pendant les foires foraines. A Malabo, une grande partie des mineures en situation de prostitution viennent de Foulpointe ou Fenérive Est.

- **Ponctuelles et vers d'autres provinces**

Pour les déplacements plus éloignés, les victimes peuvent partir plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Dans les stations balnéaires, les jeunes arrivent souvent à plusieurs, dans la majorité des cas influencées par des pairs. Une fois sur place, elles vivent en groupe et partagent les dépenses. La maison peut servir à la fois d'habitation et de chambre de passe.

A Nosy Be, pendant la haute saison, la majorité des jeunes victimes, viennent des régions SOFIA (Mandritsara), DIANA (Diego, Ambilobe, Ambanja), SAVA (Sambava, Antalaha, Vohemar), mais aussi de Tuléar et même de Tananarive. A Diego, les personnes ressources du réseau de protection et de la PMPM ont

affirmé que beaucoup de filles mineures de Diego migrent à Nosy Be pour se faire plus d'argent car depuis la suppression du paquebot de touristes étrangers en Février 2013, il y a moins de clients.

▶ 2.3 Quelle organisation derrière le TSIE ?

Un grand nombre d'acteurs sont impliqués plus ou moins activement dans l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme.

Les entretiens effectués au cours de l'étude mettent en évidence l'implication des parents et leur rôle dans la situation de prostitution de leurs enfants. Les professionnels du tourisme et les transports peuvent agir également en intermédiaire, avec la complicité des parents, des pairs ou des communautés. S'il n'y a pas de réseau criminel organisé connu, il existe des réseaux dit « communautaires » ou « familiaux » bien organisés qui mettent en relation l'offre et la demande.

Ainsi, rares sont les enfants qui entrent de façon isolée, spontanée dans la prostitution. Pour la majorité des cas il y a l'influence d'un proche, d'un pair, d'un client ou d'un proxénète. Il y a toujours une influence, directe ou indirecte.

a) Les réseaux et les acteurs clés

Comme nous venons de l'évoquer, les personnes rencontrées au cours de l'étude s'accordent à dire qu'il n'y a pas de réseau organisé criminel autour de l'exploitation sexuelle des enfants à Madagascar. Le seul réseau criminel organisé connu est lié à la traite de personne à des fins de domesti-

té vers les pays du Golfe, pour lequel Madagascar est un pays source.

En ce qui concerne le TSIE, il existe cependant des **réseaux familiaux ou communautaires** qui organisent et profitent de l'exploitation sexuelle des enfants. Il s'agit de réseaux locaux, plus informels qui sont cependant assez structurés et perdurent dans la durée. Ils sont en contact avec l'ensemble des intermédiaires, sont au courant des arrivages et des préférences des touristes, des lieux où trouver des filles et mettent en relation les clients et les enfants.

Les **acteurs du tourisme** (réceptionnistes d'hôtel, guides touristiques) font partie intégrante de ces réseaux et informent sur les programmes, itinéraires, demandes et préférences (âge, sexe) de leurs clients. De même **les parents ou proches** des enfants et **les groupes de femmes en situation de prostitution** sont mis à contribution pour identifier et fournir l'offre de mineurs.

Certains de ces réseaux sont très organisés et sont en communication directe avec les pays d'origine des touristes, la France et l'Italie en particulier, souvent à l'insu des tours opérateurs

Les transporteurs sont également des acteurs clés de ces réseaux informels. A Nosy Be, **les chauffeurs de taxi** de l'aéroport proposent aux touristes des contacts de jeunes filles pour services sexuels. Ils organisent alors toute la transaction et la « rencontre », en connivence avec les hôtels (réceptionnistes voire parfois la direction). Les chauffeurs de taxi peuvent aussi faciliter le transport des enfants du domicile ou de l'école, au lieu où le client l'attend. L'enfant pourra être ramené à l'école le lendemain par ce même taxi.

A Diego, plusieurs sources ont fait part des allées et venues de nuit d'une camionnette qui récupère des filles dans le centre de Diego, pour les emmener dans les périphéries où les clients les attendent.

Certains de ces réseaux locaux sont également tenus par **des touristes réguliers ou des expatriés** à Madagascar et sont spécialisés pour fournir une offre à des touristes internationaux. Ils s'appuient sur la communauté et des groupes de femmes en situation de prostitution déjà connue, pour avoir accès à des mineurs, en fonction de la demande des touristes.

« A Mangily, près de Tuléar, des touristes étrangers ont une résidence où ils se rendent une ou deux fois par an depuis 2002 pour de séjours plus ou moins longs. Leur résidence accueille de nouveaux touristes étrangers toute l'année. Ces touristes et leurs « amis » constituent les clients fixes d'un groupe de femmes en situation de prostitution à Mangily. Ils ont confié à ces femmes (dont certaines semblent mineures bien qu'elles possèdent toutes une carte d'identité majeure) la mission de recruter de nouvelles « filles » en fonction des arrivages des prochains touristes. Elles sont payées en avance, très bien selon elles, pour tout organiser mais également pour acheter une CIN aux nouvelles recrues mineures (environ 100 000 MGA). Elles sont également sollicitées par des jeunes filles, ou leurs parents, pour être mises en relation avec des clients potentiels. Ainsi les anciennes prostituées servent d'entremetteuses et reçoivent un double revenu : celui des touristes étrangers en échange de « filles » et celui des parents et jeunes filles en échange d'une « place » lors du prochain passage des touristes. Ce système forme un petit réseau de prosti-

tution enfantine dans le Fokontany de Mangily.»

- L'étude ne révèle pas l'existence de réseau spécialisé dans l'exploitation sexuelle des mineurs. Cependant toutes les personnes interrogées s'accordent à dire que « l'offre » est de plus en plus jeune et donc, qu'il y a des « organisateurs » derrière.

b) Les intermédiaires

Parents, professionnels du tourisme, patrons de bar, karaoké, discothèque, employés d'hôtels, employés de sécurité, travailleurs du sexe masculin et féminin, directeur d'hôtel, touristes étrangers ou locaux, enfants... Toutes les personnes en lien avec les touristes et les enfants peuvent servir d'intermédiaires dans le TSIE.

Les familles

Des rencontres effectuées au cours de l'étude, il ressort nettement que les parents sont les premiers à favoriser l'exploitation sexuelle de leurs enfants. Certains le font de façon passive, en fermant les yeux sur le phénomène et « sans poser de question » lorsque l'enfant rentre le soir avec un peu d'argent ou lorsque l'adolescente part tout le week-end. Dans la plupart des régions et principalement à Nosy Be et Diego, les parents encouragent leur enfant à entretenir une relation avec un Vazaha pour tenter leur chance de promotion sociale en devenant « femme de Vazaha ».

La pratique du 60/13 ne dérange pas du tout certains parents, c'est-à-dire la relation entre un vazaha de 60 ans avec une

fillette de 13 ans. Règle d'or pour s'enrichir : « sortir avec les vazahas ».

Dans certaines familles, notamment à Diego, la mère prie pour avoir une fille qui épousera un vazaha. L'enfant à naître aura certes, éventuellement le choix, mais la famille mettra tout en œuvre pour qu'elle fréquente des étrangers, jusqu'à ce que le « bon » l'épouse.

Extrait d'une discussion d'une petite fille, rencontrée sur une plage à Mangily, vendeuse de coquillages et de colliers

- Quel âge tu as ?

- J'ai 9 ans.

- Quel métier feras-tu quand tu seras grande?

- Je serai une conductrice de voiture 4x4

- Comment ça une conductrice de 4x4? Explique-nous un peu où tu veux en venir.

- Eh bien, c'est simple pourtant, je vais me marier avec un riche vazaha et il m'offrira de belles choses entre autres une « **travovato**²⁶ » et une grosse voiture 4x4. C'est ce que font les filles de chez nous! ».

Certains parents sont plus incitateurs et encouragent leurs enfants à la prostitution. Ils peuvent alors faciliter l'activité par l'obtention d'une CIN pour leurs enfants mineures, en investissant dans des habits appropriés et en forçant les enfants à sortir la nuit et à rentrer avec de l'argent.

D'autres enfin sont plus actifs et veulent tirer un profit économique direct. Ils agissent alors en proxénète et faciliteront le contact avec des clients de passage, notamment des personnes haut placées ou des touristes internationaux. L'étude montre que les parents sont particulièrement actifs à Diego.

²⁶ Une maison en dur.

A Diego, d'après les enquêteurs, des vazahas envoient un taxi, avec l'autorisation et la complicité des parents, pour récupérer l'enfant à l'école, l'emmener à l'hôtel et le ramener à l'école le lendemain. Dans ce cas, ce sont les parents qui reçoivent l'argent.

Les pairs

Le rôle des groupes de pair intervient de différentes façons :

- Influence directe d'une copine ou d'un petit copain, comme moyen de promotion sociale ;
- Recrutement d'enfants par d'autres enfants (victimes ou non), pour les besoins d'un client ou d'un(e) proxénète ;
- Recherche de clients par des adolescents ou de jeunes adultes, pour des mineurs qui laisseront une commission à leurs « amis ». C'est notamment le cas dans certains boîtes de nuit ou karaoké où les jeunes adolescents ne peuvent pas entrer, et où ils attendent à l'extérieur.

A Tuléar, les mineures suivent et rejoignent leurs aînées dans divers Tsakomanitra²⁷: le jardin de la mer, des bords de la grande avenue, dans les boîtes de nuit, les hôtels et gargotes et dans les ruelles du centre. Ce sont les plus grandes qui leur indiquent les endroits où il faut être pour trouver et séduire les clients.

A Tananarive, Hasina, une jeune fille de 15 ans qui vit dans la rue, identifie et pré-

²⁷ Lieux de prostitution où on trouve des filles

sente à un vazaha de jeunes vierges. Elle gagne entre 30 000 et 50 000 MGA pour faire la proxénète²⁸.

Les professionnels de l'industrie du Divertissement

Patrons et employés de bar, de karaoké, de discothèques et d'autres lieux de divertissement, peuvent également être plus ou moins actifs dans le phénomène de TSIE.

Certains ferment les yeux, d'autres facilitent et en tirent un profit plus ou moins direct, d'autres organisent.

On note parfois que ces endroits sont des lieux de recrutements de mineurs :

A Diego, des recrutements se font dans les boîtes de nuit et les karaokés. Les prostituées ont dévoilé que les mineures recrutées suivent une formation rémunérée en strip-tease et sur les moyens de séduire les clients. Pendant la période de formation, elles reçoivent les clients, et c'est le responsable de la maison qui perçoit l'argent. Le salaire est de 20 000 MGA par jour et les filles sont nourries, et hébergées. Cette affaire est d'ailleurs en cours d'enquête au niveau de la PMPM de Diego.

A Mahambo un homme recrute des jeunes filles mineures. Il les transporte ensuite vers un hôtel, où les clients les attendent. Dans cette zone de la côte Est, 4 lieux de « casting » et de recrutement ont été identifiés, organisés avec la collaboration de certains hôteliers.

Les proxénètes

²⁸ Cf. « l'histoire de Soa » Partie I, « Regard sur Tananarive »

Si l'entrée dans la prostitution ne se fait pas toujours par « recrutement » par un proxénète, il semble cependant, qu'à partir d'un certain temps dans le milieu de la prostitution, la majorité des jeunes filles se retrouvent en relation avec un proxénète.

A Tananarive, une proxénète (ancienne prostituée), nous raconte que du côté de l'Hôtel Indra, les filles ont du mal à trouver un client sans son appui. Les filles se prostituent déjà, mais ont du mal à trouver des clients. Elle connaît chaque spécialité ou particularité de chaque fille à proposer et à marchander avec les autres, mais cette dame nie farouchement tremper dans le TSIE en précisant qu'elle n'a affaire qu'à des majeures ou du moins, celles qui ont une CIN. Les filles lui reversent une commission et les clients aussi. Cependant, d'après d'autres témoignages, elle fait aussi travailler des filles de 15 à 18 ans qui rapportent plus.

Les acteurs touristiques

Chauffeurs, guides, réceptionnistes, taxi... la liste est longue car tout employé en contact avec un potentiel client touriste, est un potentiel intermédiaire et facilitateur. Qu'ils soient malgaches ou étrangers, certains opérateurs touristiques peuvent mettre en contact l'offre et la demande.

A Nosy Be, d'après les témoignages des chauffeurs de taxi, le TSIE s'opère dans le plus grand secret. Il y a des vazahas qui viennent à Nosy Be tous les ans pour le TSIE. Pendant leur séjour, ils changent de filles (surtout des mineurs) tous les jours, et changent d'hôtels de temps en temps pour éviter de se faire remarquer. Ils évitent la location de voiture et préfèrent prendre des taxis qui les aident aussi à trouver des filles. Les plagistes et les

barmen de boîtes de nuit les aident aussi à trouver des jeunes filles.

Dans certains hôtels ou boîtes de nuit, des jeunes filles sont recrutées comme employées mais la finalité réelle de leur recrutement est de rendre des services sexuels aux clients.

A Tamatave, l'équipe a rencontré un hôtelier cherchant lui-même de très jeunes filles pour les clients de son hôtel.

Selon les filles interrogées, les plagistes serviraient également d'intermédiaires et touchent une partie du revenu de la fille.

Le personnel qui travaille auprès de personnes expatriées peut également agir en intermédiaire.

Un expatrié résidant à quelques km de Foulpointe, fait chercher des filles vierges par sa femme de ménage. Il paye les filles de 60.000 à 100.000 MGA/mois. Il change de fille tous les mois.

Les autres...

Le TSIE n'existe pas uniquement dans les zones dites touristiques mais également dans les lieux à forte activité économique. Ainsi, d'autres acteurs facilitent le contact. Par exemple, à Tananarive, autour des blocs administratifs et de certains ministères qui accueillent régulièrement des gens en mission venus des Provinces ou de l'étranger, certains gardiens peuvent mettre en contact le client avec une jeune fille qui se prostitue, notamment vers Anosy²⁹.

²⁹ Le quartier administratif et ministériel de la capitale.

- ▶ Les intermédiaires facilitent une bonne organisation du TSIE. Tous les adultes et les jeunes, et même les enfants sont des intermédiaires potentiels, que ce soit dans le milieu touristique, familial, des transports, des loisirs ou même dans le milieu scolaire. L'exploitation sexuelle des mineurs est banalisée et certaines familles et autres "facilitateurs" ne prennent pas la mesure de la gravité et des conséquences de leur complicité.

▶ 2.4 Les touristes concernés

En dépit des clichés et des représentations, les touristes internationaux et les étrangers sont les auteurs minoritaires dans le TSIE à Madagascar, la majorité des clients sont bien nationaux.

De façon générale, il n'y a pas vraiment une catégorie de touristes ou de personnes en déplacement ayant une préférence pour les mineurs.

Les entretiens avec des mineurs en situation de prostitution révèlent que la majorité des clients sont des gens de passage, et non des « habitués » ou personnes du quartier. L'origine, l'activité, la raison du déplacement ne sont pas vraiment connues. Les questionnaires révèlent qu'il n'y a pas un profil particulier mais les touristes sexuels occasionnels sont sur place pour diverses raisons...

Motivation du déplacement et profil

L'étude a permis de distinguer 5 types de touristes :

- Les voyageurs internationaux, de passage pour des vacances, qui sont arrivés en vols internationaux. Ils se dé-

placent dans le pays par vols intérieurs, taxis brousse, voitures ou bateau ;

- Les voyageurs dits « régionaux », étrangers mais qui viennent de l'Océan Indien : La Réunion (la majorité), Mayotte, l'Île Maurice, les Comores, qui arrivent par vols internationaux mais aussi pour une minorité, en bateau, parfois clandestins. Ils se déplacent dans le pays par vols intérieurs, taxis brousse, voitures ;
- Les voyageurs locaux qui regroupent les expatriés et les résidents étrangers qui se déplacent en vacances ou en mission dans Madagascar, par vols intérieurs, taxis brousse, voitures ou bateau ;
- Les retraités de France ou de la Réunion qui vivent une bonne partie de l'année à Madagascar, exclusivement sur les côtes ;
- Les voyageurs nationaux qui regroupent les malgaches qui se déplacent en vacances ou en mission dans Madagascar, par vols intérieurs, taxis brousse, voitures ou bateau ;

Parmi ces catégories, les raisons des déplacements sont également variées. On retrouve donc :

- Des travailleurs expatriés (organismes internationaux, chantiers) ;
- Des missionnaires nationaux (politiques, commerciaux, religieux, organisations internationales, associatifs) ;
- Des fonctionnaires nationaux ou des hommes politiques en déplacement officiel ;
- Des négociants/marchands de passage ;
- Des pêcheurs/marins ;
- Des chauffeurs/transporteurs ;

- Des guides touristiques ;
- Des vacanciers, nationaux et souvent jeunes ;
- Des hommes d'affaires. ;
- Des notables ;
- Des membres de la diaspora.

D'autres clients de passage sont évoqués : des artistes en tournée, des pèlerins et en ces temps d'élections présidentielles, certains observateurs internationaux ont, semble-t-il, pratiqués du TSIE.

La majorité de clients sont **occasionnels**. Parmi les touristes, il semble que les plus susceptibles d'avoir des comportements **préférentiels** seraient les touristes de France métropolitaine, de la Réunion et Mayotte et d'Italie. Cela correspond effectivement aux nationalités les plus représentées dans les entrées dans le pays. Les Asiatiques et les Africains sont également impliqués dans le recours à la prostitution de mineurs.

Certains voyageurs de Mayotte, et donc des Français, viennent essentiellement dans un objectif de mariage, intéressés par de très jeunes filles vierges, et il y a plusieurs cas de mariage précoce avec des mineurs. Certains Français (Métropole ou la Réunion) sont beaucoup regroupés sur les côtes et surtout dans la région de Diego. Il s'agit en majorité de retraités qui s'installent à Diego une partie de l'année. Certains sont des touristes sexuels préférentiels.

Les clients sont principalement des hommes mais il y a aussi des femmes. Sur la côte Est, il existe le phénomène des «Mama Sôasy»³⁰, des femmes malgaches d'un certain âge et généralement aisées, souvent mariées avec des vazahas plutôt

âgés, qui sont à la recherche des jeunes garçons mineurs.

Des jeunes garçons mineurs collégiens et lycéens de 14 à 18 ans sont victimes des «Mama Sôasy» à Foulpointe ou Tamatave³¹. Ce sont en général des femmes de vieux vazahas. Ces dames offrent tout aux jeunes garçons : frais de scolarité, vêtements... En échange, les garçons doivent être disponibles pour elles à tout moment sinon elles leur retirent tout : retour à la case départ et déscolarisation.

Les prix par origine des clients

Le prix de la passe varie en fonction de l'origine du client, touriste ou pas. De 1000 MGA pour des locaux à 100 000 MGA pour des touristes internationaux. Chez les clients internationaux, il y a des variantes de prix. En effet, un Philippin payera 3000 ou 5000 MGA, alors qu'un Européen payera entre 30 000 et 100 000 MGA.

D'autres formes de rémunérations existent : téléphones portables, vêtements... On peut alors parler de « transactions sexuelles » c'est-à-dire, des relations sexuelles échangées contre le confort, des biens ou de l'argent, non pas sur une base 'professionnelle' mais plutôt sur la base de besoins ponctuels.

Les prostituées ciblent les vazahas car ils paient mieux, mais par peur de rentrer bredouille, elles acceptent les nationaux. Les africains, sont considérés comme moins généreux Les mahorais, sont considérés comme des clients nationaux car ils paient le même tarif que les nationaux.

³⁰ Réf. Partie I « Les caractéristiques à Tamatave »

³¹ Réf. Partie I « Les caractéristiques à Tamatave »

Pour les asiatiques, tout dépend de leur origine et de leur classe sociale.

- ▶ Majoritairement ces touristes sexuels occasionnels sont en vacances ou mission de travail, et à l'exception des Mahorais, ils n'ont pas de préférences exclusives pour les mineurs. Mais la destination de Madagascar, attire de plus en plus de touristes sexuels internationaux du fait de sa réputation (destination TSIE et Prostitution) et de ce fait, elle pourrait devenir une destination pour les consommateurs « préférentiels ».

Face à ce phénomène, des lois existent et des mécanismes de signalement, de protection sont mis en place.

Mais qu'en est-il vraiment ?

Ces dispositifs sont-ils efficaces, performants et utilisés ?

Et si non, quels sont les facteurs de blocage ?

3. Les réponses à la problématique

▶ 3.1 Cadre normatif

Madagascar s'est doté d'un cadre juridique complet et solide. Les lois et les décrets sont nombreux à aller dans le sens de la protection de l'enfant et contre les différentes formes d'exploitation. Le pays collabore avec les instances internationales et a ratifié différentes conventions. Les lois en matière de lutte contre l'ESEC existent et le TSIE est même défini et les peines prévues sont lourdes.

Le cadre International

Les droits de l'enfant et les Conventions ratifiées par Madagascar

Première étape fondamentale : Madagascar signe la Convention des Droits de l'Enfant en Avril 1990 et la ratifie en Mars 1991³².

Cet instrument **« *Ayant force obligatoire, énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde : le droit à la survie ; le droit de se développer dans toute la mesure du possible ; le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation.* »**³³

De plus,

« *En acceptant d'honorer les obligations stipulées dans la Convention (en la ratifiant ou en y adhérant), les gouvernements se sont engagés à défendre et à*

³² Collection des Traités, Nations Unies, chapitre IV Droits de l'Homme/11 convention relative aux droits de l'enfant.

³³ Document Unicef : <http://www.unicef.org/french/crc/>

garantir les droits des enfants, ainsi qu'à répondre de ces engagements devant la communauté internationale. Les États parties à la Convention sont tenus de concevoir et de mettre en œuvre des mesures et des politiques qui tiennent compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. »

La République Malgache s'est donc engagée au niveau international, depuis plus de 20 ans, dans la protection des enfants face à toutes les formes d'exploitation. Depuis, le pays a signé et ratifié d'autres instruments internationaux.³⁴

- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, en 2004 – qui est, en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants, *« le seul traité de portée universelle abordant ce thème. »*³⁵
- La Convention de l'Organisation Internationale de Travail³⁶, en 2001 ;
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, en 2004 ;
- Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme), en 2005.

³⁴ Document CRC du Comité des Droits de l'Enfants, Examen des rapports soumis par les États partie en application de l'article 44 de la Convention, Février 2012.

³⁵ Rapport explicatif du Conseil de l'Europe concernant la Convention Lanzarote, voire ci-dessous.

³⁶ N° 182, Contre toutes les formes de travail des enfants.

La juridiction Européenne

En 2007, le Conseil de l'Europe s'est doté d'un instrument juridique de lutte contre la prostitution et la pornographie des mineurs.³⁷

*« Dans le but de combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants, la convention énonce que des personnes peuvent être poursuivies en justice même lorsque les actes sont commis à l'étranger »*³⁸

Ratifié par 29 pays membres de l'Union Européenne dont la France, ce texte permettant aux états membres de poursuivre ses ressortissants pour des faits d'abus sexuels, de prostitution et/ou de traites de mineurs, dans le pays d'origine, ou à l'étranger.

Les états signataires doivent prendre des mesures législatives *« à l'égard de toute infraction pénale établie conformément à la présente Convention, lorsque l'infraction est commise (...) par un de ses ressortissants. »*

La juridiction française

En France, la première loi d'extraterritorialité permettant la répression du tourisme sexuel date de 1866³⁹. *« Cette loi posant le principe d'extraterritorialité est la contrepartie nécessaire du principe de non extradition des nationaux. Ainsi, un ressortissant français pouvait être poursuivi en France pour tout crime ou délit com-*

³⁷ La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, Série des Traités du Conseil de l'Europe – n° 201)

³⁸ Version provisoire, Doc.14 - Lutter contre « Le tourisme sexuel impliquant des enfants » M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova, PPE/DC, Mars 2013

³⁹ Etude de Jeremy Seabrook, « En finir avec le tourisme sexuel impliquant les enfants : l'application des lois extraterritoriales », L'Harmattan et ECPAT, 2003.

mis à l'étranger, préalablement à la requête du ministère public. »

Depuis, la France a apporté des modifications juridiques :

- La loi du 4 février 1994, permet de simplifier les conditions de mise en œuvre des poursuites contre ses ressortissants auteurs d'abus sexuels et notamment de TSIE dans les pays étrangers.
- La loi du 17 Juin 1998, suite au congrès de Stockholm, élargit les poursuites à **toutes** formes de délits sexuels à l'encontre de mineurs.
- La loi de Mars 2002 et modifiée en mars 2003, introduit dans le **Code Pénal** une section consacrée au recours à la prostitution d'un mineur : elle prévoit la possibilité de poursuites extraterritoriales pour les infractions définies par les textes de 1994 et 1998.
- Enfin, la loi du 4 avril 2006 sur **« la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs »** étend les poursuites sur des actes de proxénétisme, commises dans un pays étranger par un ressortissant français.

Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 10 ans de prison ou 150 000 € d'amende.

Le cadre National

Loi 2007-022 sur le mariage, fixant à 18 ans l'âge minimum de mariage. Le mariage précoce ne peut être autorisé que par le juge et en considération des circonstances et du point de vue de l'enfant.

Loi 2007-023 sur les droits et la protection de l'enfant. Cette loi met l'accent sur les mesures préventives et détaille les me-

sures de protection contre l'abus, l'exploitation et le manque de soins. Des clauses spécifiques mettent l'accent sur la protection des jeunes filles enceintes. Les responsabilités des médecins face aux victimes d'abus, ainsi que des autorités administratives comme le Bureau d'action sociale de la commune ou des Fokontany ont été renforcées.

Loi 2007-038 du 14 Janvier 2008, modifiant et complétant certaines dispositions du Code Pénal sur la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel.

Au-delà des mesures de protection, la Loi 2007-023 revient à l'article 69⁴⁰, sur le signalement des maltraitances et des abus :

« Toute personne, notamment les parents, les membres de la famille, les voisins, les amis, les autorités locales, les enseignants, les dignitaires religieux, les travailleurs sociaux, le personnel médical, la police judiciaire ayant connaissance d'une maltraitance tentée ou consommée, doit signaler l'acte aux autorités administratives ou judiciaires compétentes sous peine des sanctions prévues par l'article 62 al.1 du Code Pénal. »

Le rôle des médecins face aux abus dont sont victimes les enfants, est stipulé (déjà inscrit dans le Code Pénal). Que ce soit en terme de signalement mais aussi **« En cas de découverte de signe de maltraitance chez un enfant, le personnel médical est tenu de dresser un rapport médico-légal. A cet effet, il n'est pas lié par le secret professionnel. »**

⁴⁰ Chapitre III « De la protection en cas de maltraitance », Section I « Du Signalement », art 69.

Les articles 70 et 71 précisent les modalités du signalement :

- « Art. 70 – L’auteur du signalement peut garder l’anonymat s’il le désire ; dans ce cas l’autorité administrative ou judiciaire qui le reçoit est tenue de la respecter. »
- « Art. 71 – Le signalement peut être fait verbalement ou par écrit auprès du Fokontany, du bureau d’Assistance Sociale de la Commune, de la Police, de la Gendarmerie ou du Tribunal le plus proche de la victime ou de la commission des faits ».

La loi 2007-038 est fondamentale pour la protection des enfants dans le TSIE. En effet, le tourisme sexuel est nommé, identifié et donc reconnu comme une réalité dans les maltraitances et les exploitations dont sont victimes les enfants.

Ainsi, l’article 5⁴¹ définit le tourisme sexuel en y impliquant le TSIE : **« Le tourisme sexuel désigne le fait pour un national ou un étranger de voyager, pour quelque motif que ce soit, et d’avoir des relations sexuelles contre rémunération financière ou autres avantages avec des enfants ou des prostitués, cherchant eux-mêmes des relations sexuelles pour obtenir un avantage quelconque. »**

Les peines s’y afférant sont lourdes, la notion de complicité en cas de non dénonciation est nouvelle et la non dénonciation plus sévèrement punie que dans l’article 69 de la loi 2007-023.

Cette nouvelle loi définit **« Complice qui-
conque ne dénonce pas les cas de proxé-
nétisme, d’exploitation sexuelle ou de**

⁴¹ Loi 2007-038, Chapitre II « Des modifications du code pénal », art 5 - 333 ter- alinéa 5.

tourisme sexuel en sa connaissance » et que **« Les peines prononcées pour les délits relatifs aux infractions sur la traite, l’exploitation sexuelle, le tourisme sexuel et l’inceste commis sur la personne d’un enfant ne peuvent être assorties de sursis. »**

L’article 333-quater définit les adultes qui ne signalent pas et ne dénoncent pas comme **« trafiquants d’enfants »**.

A ces lois cadres, s’ajoutent des mesures d’application institutionnelles et stratégiques nationales⁴², comme :

- L’établissement du Conseil national des droits humains, en application de la loi n° 2008-012 du 17 juillet 2008 ;
- L’adoption du Plan d’action national de lutte contre la violence à l’égard des enfants (2007) ;
- L’établissement de la Commission de réforme du droit des enfants, en application du décret n°2005-025 ;
- Le Comité National de Protection de l’Enfance, par décret en Décembre 2012, créé par le Ministère de la Population ;

Le Code Pénal Malgache, prévoit des peines de 5 à 10 ans d’emprisonnement qui peuvent aller jusqu’aux travaux forcés et de 15 à 20 ans si l’acte a été commis sur un enfant de moins de 15 ans. Des amendes pouvant aller jusqu’à 20.000.000 MGA⁴³ sont aussi prévues.

- Madagascar s’est doté d’un arsenal juridique solide dans la protection des enfants contre l’ESEC.

⁴² Document CRC du Comité des Droits de l’Enfants, Examen des rapports soumis par les États parties en application de l’article 44 de la Convention, février 2012.

⁴³ Entre 7000€ et 8000 €

L'obligation de **dénonciation/signalement de cas d'exploitation sexuelle ou de tourisme sexuel de mineurs est très claire dans la loi malgache**. Toute personne qui ne signale ou ne dénonce pas est défini comme « **trafiquants d'enfants** »

▶ 3.2 Actions et acteurs du système de protection à Madagascar

a) Représentants du Gouvernement

Ministère de la Population et des Affaires Sociales

- Mise en place du Comité National de Protection de l'Enfance, par décret en Décembre 2012.
- Plateforme de consultation et de coordination des interventions entre les Ministères, son rôle principal est de développer des stratégies et des outils pour répondre aux problèmes de protection de l'enfant, ainsi que de produire un rapport annuel des activités menées. Cette initiative étant récente, aucun rapport n'est pour le moment disponible.
- Répertoire des structures d'accueil au niveau national : en cours d'élaboration, il sera publié en décembre 2013. Cependant reste à définir les modalités de mise à jour de ce répertoire.
- Comité Interministériel de lutte contre le TSIE, sous l'égide du Ministère de la Fonction Publique et ouvert aux associations. Se réunit tous les trimestres en moyenne.

- Supervision, évaluation et suivi des réseaux de protection, collecte et analyse des données de signalement (Etablissement d'une base de données nationale en projet).

▶ D'après nos sources au sein de ce Ministère, les institutions de prise en charge des enfants sont saturées et souffrent d'un manque criant de partenaires et de moyens pour faire face aux besoins. De plus, les réseaux de Protection ne rapportent pas tous les données de façon régulière.

Ministère de la Justice

- Réforme législative en matière de protection de l'Enfance depuis 2005 (2005- 2008), en particulier la loi 2007-023 sur les droits et la protection des enfants, et la loi 2007-038 sur la lutte contre le tourisme sexuel et la traite des enfants. Concernant cette dernière, un texte de réforme est prêt mais n'a pas encore été promulgué.
- En préparation : un projet de loi contre la cybercriminalité.
- Formations sur l'ESEC au niveau de l'Ecole Nationale de la Magistrature, en particulier pour les Juges pour enfants.
 - ▶ La Justice à Madagascar est connue pour son manque d'indépendance. La corruption est généralisée et le niveau central peine à contrôler ce qui se passe dans les juridictions provinciales. Si on peut saluer la réforme en matière de protection, les nouveaux textes ne sont pas

toujours maîtrisés, ni appliqués au niveau décentralisé.

Un exemple de corruption : pour obtenir le concours de magistrats, les pots de vin seraient d'un montant équivalent à 8000 euros. De nombreuses pressions sont exercées sur les magistrats par les auteurs (pots de vin et autres) afin de classer des dossiers concernant les violences sexuelles sur les mineurs. Nous détaillerons cet aspect selon les régions enquêtées dans le chapitre suivant.

b) Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs(PMPM)

Ministère de la Sécurité Intérieure

La PMPM est une branche de la Police Judiciaire qui est une direction du Ministère de la Sécurité Intérieure. Responsable de l'application de la Loi, la PMPM centralise les plaintes pénales concernant les enfants et est responsable des enquêtes en vue de condamner les auteurs. Elle reçoit et traite les appels de la ligne verte 147 (voir plus bas).

La PMPM mène des formations pour les policiers et gendarmes dans les provinces avec l'appui de l'UNICEF, de la coopération française et d'ECPAT. Les officiers de police judiciaire y compris la PMPM reçoivent également des formations sur les nouveaux textes de Loi.

Les Officiers de Police Judiciaire(OPJ), surtout en Province, acceptent les arrangements à l'amiable entre plaignants et représentants des victimes, soit moyennant finances, soit pour éviter des problèmes avec la communauté et les parents qui préfèrent ce genre d'arrangements. La

parole de l'enfant victime n'est pas prise en compte.

- ▶ La Police judiciaire, dont l'unité de la PMPM souffre d'un manque de moyens drastique : le budget annuel de fonctionnement (hors salaires) de la Police Judiciaire pour tout le pays est de 18 000 euros dont 1500 euros par mois pour la PMPM. Dans la pratique, la PMPM de la Tsaralalana à Tananarive qui reçoit une grande proportion des plaintes, ne dispose que de 2 litres d'essence par mois pour mener des enquêtes. Sans l'appui financier de la partie plaignante, les descentes sur terrain sont quasi impossibles.

c) Hôpitaux publics

A Tananarive et dans les capitales régionales, les hôpitaux publics procèdent gratuitement aux examens médicaux légaux des victimes à la requête de la PMPM.

Dans les villes de province en revanche, les témoignages rapportent que ces examens sont souvent payants et leur coût, pouvant aller jusqu'à 60 000 MGA (soit 20 €), trop élevé pour les victimes.

d) Société civile

Les Réseaux de Protection

Mis en place par l'UNICEF et le Ministère de la Population et des Affaires Sociales, les réseaux de Protection sont aujourd'hui au nombre de 765 sur l'ensemble du pays.

« Leur principale mission est de protéger les enfants des cas de violence, trafics et d'exploitation et garantir un accès aux services médicaux et psychosociaux pour les enfants victimes. Ces réseaux regroupent

pent divers acteurs – dont les **organisations publiques et/ou Non Gouvernementales, les acteurs sociaux, la police et les magistrats, etc.** Ils jouent un rôle spécifique dans le suivi et rapportage des cas de violations des droits de l'enfant. Ils sont également **responsables du signalement des cas d'abus, accompagnent et réfèrent les victimes d'exploitation auprès des autorités compétentes, assurent la prise en charge des personnes victimes et leur accès aux services sociaux appropriés.**⁴⁴

Les données en provenance de ces réseaux remontent des localités d'implantation vers les districts puis la région, via les autorités administratives et représentants décentralisés du MINPOPAS, et sont reçues et centralisées par semestre au niveau de la Direction de l'Enfance du MINPOPAS.

460 d'entre eux ont été évalués cette année par le MINPOPAS. Les résultats sont très hétérogènes, certains fonctionnant très bien, d'autres étant inopérants. Reposant sur des bénévoles, leur activité n'est pas constante et il suffit souvent du désistement d'une personne pour que le réseau cesse d'être performant. En outre, les outils de signalement ne sont pas maîtrisés ni utilisés par l'ensemble des réseaux.

SPDTS : Syndicat Professionnel des Diplômés en Travail Social

Créé en 2005, avec pour vocation de professionnaliser les métiers sociaux, structurer et appuyer la prise en charge des victimes d'abus en partenariat avec l'Etat, les institutions internationales et les ONG, le SPDTS devient opérationnel lors de la crise

de 2009. Actif principalement sur la capitale, il regroupe 1700 travailleurs sociaux. Ils travaillent au sein de la PMPM, des hôpitaux, du tribunal et du centre d'accueil et d'écoute de la SPDTS à Tananarive. Le Syndicat se déploie à la demande en Province, pour résoudre des problématiques spécifiques ou prodiguer des formations aux membres du réseau, de la police etc. Le SPDTS est devenu un acteur incontournable de la protection, assurant une prise en charge intégrée des victimes qui s'y adressent ou lui sont confiées. Le SPDTS reçoit ainsi de nombreuses personnes victimes d'abus et de nombreux signalements arrivent directement chez eux, en « personne » ou par téléphone. Il traite cependant plus de cas d'enfants victimes d'abus sexuels, notamment des enfants en situation de travail domestique violés par leur patron (10 cas par semaine en moyenne) que des cas d'ESEC. En outre, le SPDTS est en première ligne sur la lutte contre la traite liée à la migration économique (en particulier entre Madagascar et le Liban).

Le SPDTS agit fortement pour promouvoir la loi auprès du grand public et rappeler/informer sur la nécessité de signaler les cas d'abus et les outils de signalement disponible pour les témoins ou les victimes. La ligne de téléphone du SPDTS est proposée en cas de signalement. Les messages restent cependant toujours très axés sur les cas d'abus sexuels des « petites bonnes » à Madagascar.

Extrait des communications grand public de novembre 2013 : « Enfants domestiques victimes d'abus sexuel, le SPDTS interpelle »

(...) Le SPDTS rappelle que le Code Pénal malgache prévoit des peines de 5 à 10 ans

⁴⁴ Extrait : UNICEF Natcom- Talking points 2008 « Lutte contre l'exploitation sexuelle à Madagascar »

pour tous les abus sexuels à l'égard des enfants. Si l'acte a été commis sur un enfant de moins de 15 ans, les peines peuvent aller jusqu'aux travaux forcés de 15 - 20 ans - Art 331 et 335). (...) ***Si quelqu'un de votre entourage est victime d'un abus sexuel, n'hésitez pas à appeler la ligne verte 147 au sein de la Police des Mœurs et de Protection des Mineurs ou à appeler le Bureau du Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social (SPDTS) sis à Soamanandrarinny au téléphone : 020 26 346 80 ou 034 26 346 80. Au niveau local, régional, il est IMPERATIF de faire un signalement, une plainte (pour les parents) auprès d'une autorité qui pourra utiliser la loi existante pour sanctionner l'auteur.***

Assurant de façon professionnelle la prise en charge d'une grande partie des cas de maltraitance à Tananarive, le SPDTS traite et signale de nombreux cas de mineurs victimes de violences sexuelles. Néanmoins, il se heurte également à la faiblesse des institutions, à la corruption et au trafic d'influence dans le traitement de certains cas.

Pool des avocats - Tananarive

Créé il y a 3 ans avec l'appui de la Coopération Française, ce pool d'avocats bénévoles, se mobilise pour le traitement pénal **gratuit** d'affaires concernant les femmes et enfants défavorisés de Tananarive. Le pool traite actuellement une cinquantaine de cas. Très actifs, ils se heurtent aussi à des blocages liés à la corruption au niveau judiciaire.

Fiantso - Fokontany - Tananarive

Les Fiantso sont des volontaires communautaires ou agents de proximité présents dans les 192 Fokontany de la capitale

(subdivision administrative (hameaux, village, quartiers) composée des secteurs). Les Fiantso sont au nombre de 800 et sont formés par le SPDTS. En support aux Réseaux de Protection de la capitale, ils détectent, aident et orientent les victimes vers les structures appropriées en cas de violation des droits de l'enfant. Ils sont facilitateurs et interfaces entre les victimes et les institutions, en particulier pour les personnes qui n'ont pas connaissance de leurs droits.

La force des Fiantso est la proximité avec le terrain dont ils sont issus. Ils travaillent au plus proche des habitants du Fokontany, au niveau des quartiers, des secteurs d'habitation et sont donc au courant de tout ce qui se passe. En revanche, étant bénévoles, les performances et compétences des Fiantso restent très hétérogènes.

e) Ambassades

Ambassade des Etats-Unis

Suite au dernier rapport d'évaluation du Département d'Etat sur la Traite des Personnes (TIP) publié en juin 2013, Madagascar a été classifié en Catégorie 2. Le pays avait obtenu la Catégorie 1 en 2008, suite aux nombreux efforts effectués pour lutter contre la traite et l'exploitation des personnes.

Extraits du dernier rapport du Département d'Etat 2013 :

« L'année 2012 a vu une intensification de la traite des personnes à des fins de prostitution et de travail forcé de citoyens Malagasy, particulièrement à cause d'une absence de développement économique et

d'un déclin de l'état de droit depuis le début de la présente crise politique.

A l'intérieur du pays, le rapport fait état d'enfants Malagasy, surtout dans les milieux ruraux, qui font l'objet de servitude domestique, prostitution, forcés à mendier, et de travail forcé dans l'exploitation minière, la pêche et l'agriculture au pays.

La grande majorité des cas d'exploitation sexuelle des enfants survient avec l'implication de proches, des amis, des transporteurs, des guides touristiques, et des membres de personnel d'hôtel facilitent aussi l'exploitation d'enfants. Le tourisme sexuel sur des enfants a connu une augmentation dramatique au cours de l'année dernière, particulièrement dans les villes côtières de Toamasina, Nosy Be, Antsiranana, et Mahajanga, ainsi que dans la capitale ; il y a eu aussi une augmentation considérable de l'exploitation d'enfants plus jeunes dans l'industrie du sexe, avec des cas impliquant des enfants qui n'ont que sept ans.

Malgré la nature généralisée de la corruption et la complicité de responsables gouvernementaux dans les cas de traite des personnes, le Gouvernement de fait n'a ni enquêté ni poursuivi des responsables qui seraient des auteurs de tels crimes depuis le dernier rapport. Le gouvernement a aussi manqué d'identifier et de référer les victimes à des services de protection, et n'a pas soutenu les ONG qui offrent de tels services.

Malgré le manque de leadership du régime de fait dans la résolution du problème de traite des personnes et dans la protection des victimes, le rapport note une intensification des efforts dans le domaine de l'application de la loi, notamment les 30 poursuites potentielles de crimes de traite

des personnes et deux condamnations d'auteurs de traite. Madagascar a été placé sur la Liste de surveillance de la Catégorie 2, ce qui veut dire que les autorités doivent montrer d'importants efforts pour empêcher la traite des personnes, protéger les victimes et poursuivre les auteurs pour éviter d'être classé à la Catégorie 3, qui est la classification la moins élevée et qui impliquerait davantage de sanctions. »

Ambassade de France

L'Ambassade s'implique dans la lutte contre le TSIE à travers son Attaché de Sécurité Intérieure (ASI) et la sensibilisation des voyageurs.

L'ASI est chargé de suivre les cas de TSIE lorsque le ressortissant est français ou d'un pays dont la France assure la représentation. Il peut être contacté directement pour effectuer un signalement et est également systématiquement informé par la police locale en cas de plainte ou d'arrestation sur un ressortissant français.

Il assure le recueil des informations relatives aux situations de TSIE identifiées, le suivi de l'avancée de l'enquête locale et l'appui à la police et à la justice locale dans le lancement des procédures et le recueil des preuves.

L'ASI est particulièrement investi lors de l'application des lois extraterritoriales et se chargera de recueillir des informations auprès des personnes ayant signalé le cas en vue d'une arrestation de l'abuseur en France.

L'Ambassade française rappelle également la loi auprès de tous les visiteurs français via leur portail Internet. La France, via

l'AFD a également soutenu la dernière campagne de sensibilisation à la lutte contre le TSIE menée par ECPAT (anciennement Groupe Développement) visible encore aujourd'hui dans les principaux lieux touristiques. Il n'y a cependant pas d'information sur ces supports sur les personnes à contacter en cas de signalement.

A travers son portail ambafrance-mada.org, rubrique Conseils voyageurs et résidents, les autorités françaises mettent à la connaissance de tout ressortissant français la législation malgache et française en vigueur concernant les infractions sexuelles commises sur les mineurs. Il s'agit en quelque sorte d'un moyen pour avertir les personnes malintentionnées que la France s'associe au Gouvernement Malgache dans la dénonciation et condamnation du tourisme sexuel.

f) UNICEF

UNICEF appuie le Gouvernement dans l'élaboration des rapports à la CDE.

UNICEF appuie le Ministère de la Population et des Affaires Sociales pour gérer les 765 Réseaux de Protection. Plusieurs ministères, écoles de formation et institutions spécialisées travaillent avec l'UNICEF dans la conception de manuels de formation et la tenue de séances de formation sur les « droits et sauvegardes » des enfants. Des sessions de formations sont régulièrement menées pour les agents de police, juristes et responsables travaillant dans les réseaux de protection des enfants.

UNICEF appuie actuellement le MINPOPAS pour le mapping des services de prise en charge.

UNICEF a appuyé la réforme législative en matière de protection et lancé en 2005, et entres autres initiatives, une campagne de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en partenariat avec le gouvernement, ainsi que le lancement de la « **ligne verte 147** ». Cette dernière, née en 2011, fruit de la collaboration entre le gouvernement, l'UNICEF et le secteur privé, est dédiée au signalement gratuit et anonyme de violences commises à l'encontre des enfants.

g) ONG

Quoique nombreuses à Madagascar, peu se consacrent à la prise en charge intégrée des enfants victimes de violences sexuelles. Elles sont généralement saturées, manquent de moyens et se heurtent à de nombreux blocages administratifs dans la prise en charge des cas après signalement. Le mapping en cours de réalisation par le MINPOPAS et UNICEF devrait permettre de mieux connaître l'existence et l'effectivité des services disponibles au niveau des différentes régions.

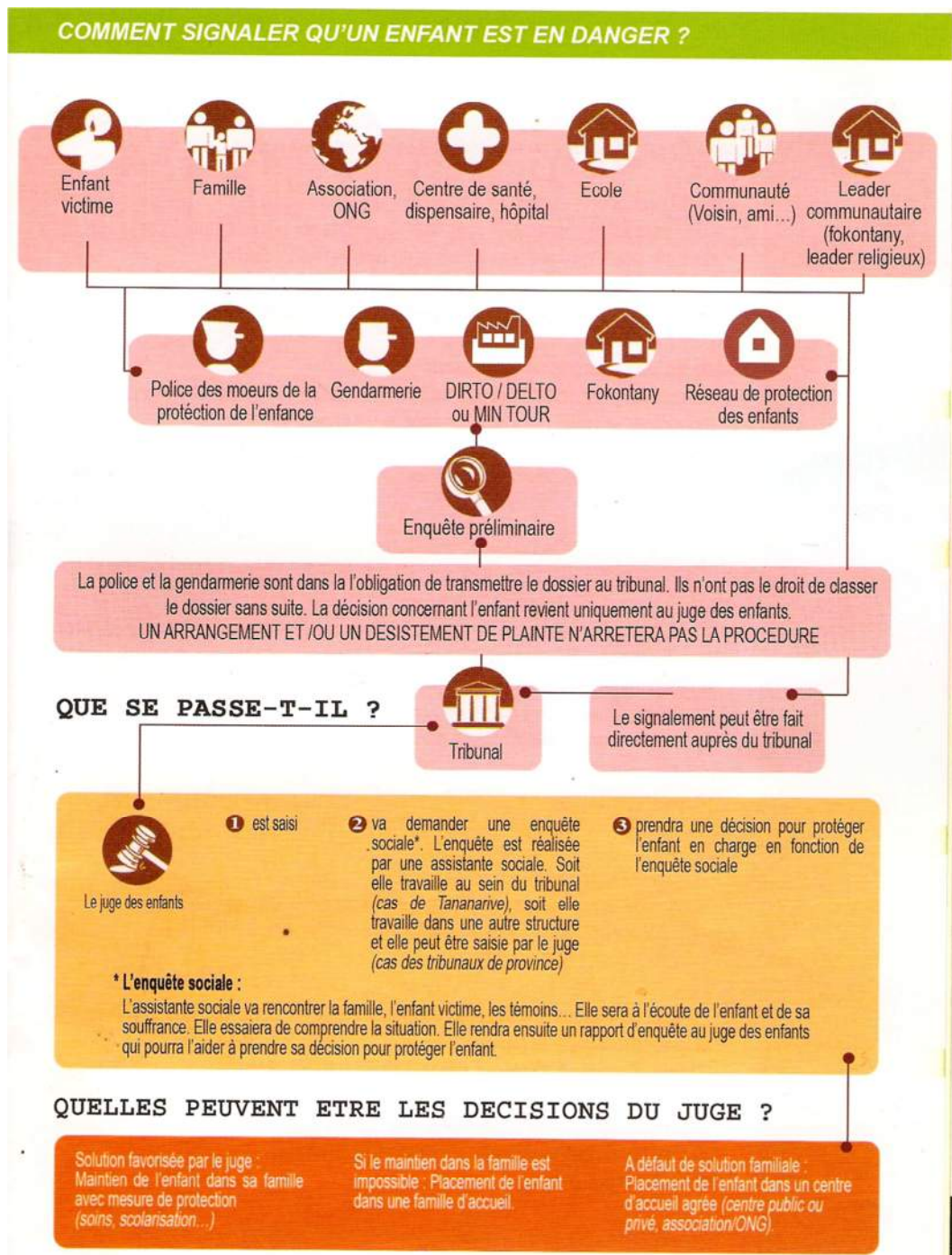
h) Familles

Le rôle protecteur que la famille doit en principe exercer pour ces enfants est aujourd'hui extrêmement défaillant à Madagascar et quelles que soient les sources interrogées et les observations menées, la famille aujourd'hui représente bien plus un facteur de risque que de protection, en particulier parmi les foyers les plus pauvres, mais pas uniquement. Ce point sera développé plus loin.

► 3.3 les mécanismes et outils de signalement à Madagascar

a) Liste des outils et utilisation en général

Comprendre le mécanisme de signalement à Madagascar⁴⁵



⁴⁵ Tableau extrait du « Livret des bonnes pratiques » Groupe Développement 2012

Ce schéma n'est plus à jour et la Verte 147 n'y est pas mentionnée (ne couvrant pas la totalité du pays) mais il reste intéressant sur les mécanismes les plus utilisés.

Si l'enfant ne peut porter plainte lui-même et dépend en cela de son représentant légal, il peut en revanche effectuer un signalement lui-même, pour un fait dont il est témoin ou dont il est victime.

En revanche, lorsqu'il est écrit qu'« un arrangement n'arrêtera pas la procédure », ceci, dans les faits s'avère être faux, car une part non négligeable des signalements se négocie par arrangement entre les parties et s'arrête à cette étape sans que la parole de l'enfant soit prise en compte. Inutile de préciser que pour celui-ci, le signalement ne sera probablement plus jamais un recours.

Dans la pratique :

La majorité des signalements se passe au niveau des Fokontany.

Le chef du Fokontany est tenu au courant de tout ce qui se passe au sein de sa population (naissances, décès, déménagements, visiteurs, touristes, événements..), directement par les habitants ou par les Fiantso. En outre, il fait partie des Réseaux de Protection. De ce fait, la grande majorité des signalements a lieu au niveau du Fokontany, qui alors, réfère au Réseau de Protection, lorsque celui-ci est actif dans sa zone. Cependant, certains signalements sont directement faits à la PMPM ou encore via la ligne verte, et dans le cas de

Tananarive, via le SPDTS. Les données de sources de signalements ne sont ni consolidées, ni recoupées.

b) Le Réseau de Protection

Les professionnels du Réseau ont pour mission d'orienter et d'accompagner les victimes sur le plan social et médical. S'il s'agit d'un cas pénal, et que la famille accepte de porter plainte, il le réfère à la PMPM ou à la police ou gendarmerie dans les localités où la PMPM n'est pas représentée.

Il arrive fréquemment que les familles ne souhaitent pas porter plainte et préfèrent un arrangement à l'amiable.

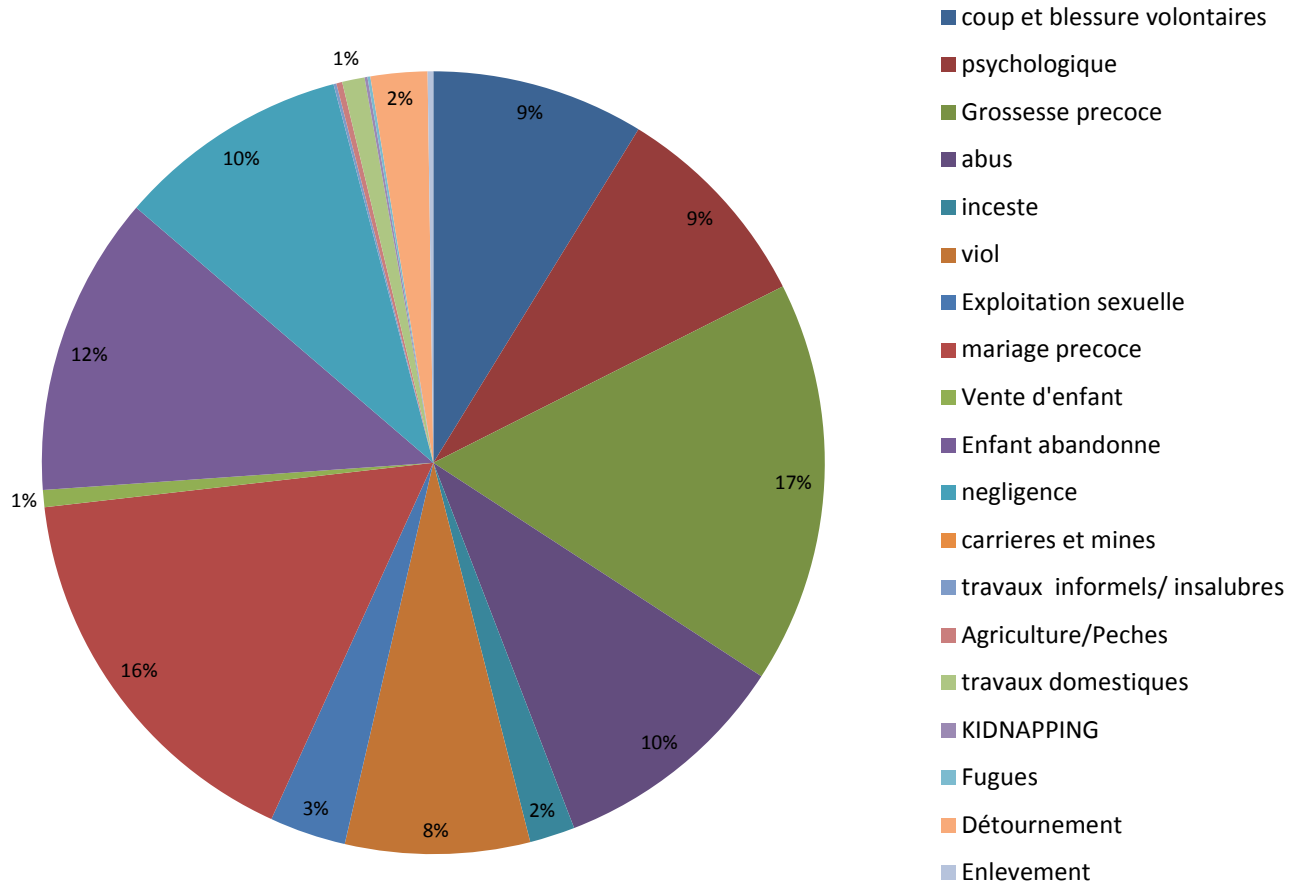
Les réseaux disposent de fiches de signalement définissant le type de maltraitance et sont censés produire un rapport mensuel, qui ensuite est envoyé au niveau de la commune puis de la région. Ces rapports sont envoyés tous les 6 mois au niveau central au Ministère de la Population et de la Protection Sociale.

Cependant, l'activité et la performance des réseaux est très hétérogène, et certains n'utilisent pas ces outils car ils ne les maîtrisent pas, ou ne les comprennent pas. Les données reçues au niveau central ne sont pas exhaustives.

Les données suivantes, fournies par le MINPOPAS, ne montrent que 3% de cas d'exploitation sexuelle pour l'année 2012, ce qui est fortement sous-estimé, faute de signalement.

La fiche de signalement des Réseaux ne comporte pas de catégorie TSIE.

Cas signalés pour les 7 régions de janvier à août 2012



c) Ligne verte 147

Hébergée et gérée par la PMPM, la ligne 147 vise à stimuler les signalements et à améliorer la promptitude et l'efficacité de la prise en charge des cas signalés. Elle existe dans onze villes de Madagascar, là où les cas de violences et d'abus à l'encontre des enfants sont les plus fréquents.

L'Express
QUOTIDIEN D'INFORMATION ET D'ANALYSE
DE MADAGASCAR

Mardi 22 novembre 2011

N° 5078

[Social](#)

Actualité Madagascar » Social » Droits des enfants
 ©2009 L'Express de Madagascar Tous droits réservés
Des violences dénoncées au téléphone

La ligne verte 147 est fonctionnelle pour dénoncer les violences envers les enfants. La division de la Police des Mœurs et de la protection des mineurs (PMPM), de la sécurité intérieure a reçu au mois de septembre, 1876 appels dont 33 cas confirmés, contre 1 645 dont 18 cas confirmés en octobre. Les enfants âgés de six à 14 ans sont surtout victimes de coups et blessures volontaires, le harcèlement moral est le cas le plus courant, dont les parents en sont les auteurs. «On vient d'accueillir deux garçons gravement blessés par leurs parents, l'autre a même saigné du nez et de la bouche. Les voisins, passants ou instituteurs peuvent dénoncer ces cas, en nous appelant. Cette ligne verte est créée pour signalement », explique le chef de division de la PMPM, le commissaire Hanitra Ramilijohn. Selon elle, des gens ont peur de dénoncer les violences envers les enfants, alors que ces derniers ont vécu le pire. Après l'appel téléphonique, les agents de la PMPM vont sur terrain et enquêtent la victime, ainsi que l'auteur des maltraitances. Pendant les deux derniers mois, 16 cas sont déférés au tribunal. Des parents sont en prison, d'autres en avertissement, selon le cas de violence et l'état de l'enfant.

Michella Raharisoa

Mardi 22 novembre 2011

Données en provenance de la ligne verte :

	Appels/an	Moyenne Appels/mois	Cas référés/an	Moyenne Cas référés/ mois	% de cas référés	% de cas pénaux
2012	22 819	1900	71 cas sociaux 102 cas pénaux référés à la PMPM	15 (sociaux et pénaux)	0.75%	0.44 % de cas pénaux
2013	En cours	3000 (Janvier à Septembre)		20-30 (sociaux et pénaux)	0.83%	Non documenté

On note une forte augmentation des appels en moyenne par mois en 2013 (en comparaison avec 2012) et seulement une faible augmentation du pourcentage des cas référés, ce qui met en question la bonne utilisation de la ligne. En effet, la majorité des appels seraient inappropriés ou le fruit de plaisanteries (car gratuit). L'UNICEF est en train d'établir un diagnostic de ce service (novembre 2013).

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

Le Ministère de la Population et des Affaires Sociales et l'UNICEF lancent une vaste campagne de sensibilisation contre les maltraitements et les violences infligées aux enfants

Antananarivo, le 30 mai 2013 – Face à la recrudescence des cas de maltraitements, d'abus, de violences et d'exploitation faits à l'encontre des enfants, le Ministère de la Population et des Affaires Sociales et l'UNICEF s'associent pour lancer une vaste campagne de sensibilisation pour une durée d'une année.

Le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies, dans ses observations finales sur le rapport périodique de Madagascar sur l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant en Janvier 2012, notait avec une grande préoccupation, l'ampleur de l'exploitation économique des enfants, de la violence intrafamiliale, du phénomène de la prostitution des enfants et du tourisme sexuel à Madagascar.

Pour le mois de Janvier jusqu'au mois d'Août 2012, plus de mille cas de maltraitance ont été rapportés par les Réseaux de Protection de l'Enfant au niveau des 27 districts de dix régions de Madagascar. 77% de ces cas concernent la maltraitance à l'encontre des filles. Plus de la moitié de ces cas de maltraitements sont subis par les enfants de 15 à 17 ans. Les cas les plus signalés concernent la grossesse précoce, le mariage précoce, l'abandon, l'abus sexuel y compris incestueux, et la négligence.

« Le Gouvernement partage les préoccupations du Comité des Droits de l'Enfant et s'attache à mettre en œuvre les recommandations qu'il a formulées pour lutter contre la violence faite à l'encontre des enfants. Cette campagne de lutte contre la violence et les maltraitements infligés aux enfants, que nous lançons aujourd'hui en collaboration avec l'UNICEF, entend matérialiser cet engagement » a déclaré Olga Vaomalala Ramarosan, Ministre de la Population et des Affaires Sociales.

« Un des plus gros défis de la protection des enfants est la sensibilisation des communautés et des familles afin qu'elles prennent conscience de la gravité de la problématique. L'objectif est de rompre avec le silence et d'encourager la culture du signalement systématique des cas d'enfants victimes pour une prise en charge effective », a souligné le Représentant de l'UNICEF, Steven Lauwerier.

Cette campagne de sensibilisation, qui s'étale sur douze mois, s'appuiera sur les structures de protection de l'enfant, en occurrence les Réseaux de Protection de l'Enfant (RPE), et se basera sur l'utilisation de la **ligne verte 147**, hébergée et gérée par la Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs, pour signaler et dénoncer des cas de maltraitance à l'encontre d'un enfant. Avec la contribution essentielle du secteur public et privé, plusieurs supports de sensibilisation de masse seront diffusés pour atteindre les populations.

Une autre ligne gratuite et anonyme, **la ligne 511**, a été lancée en 2009, par UNICEF pour les jeunes. Elle a pour objectif l'information, l'écoute, les échanges en matière d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST), VIH/SIDA et santé sexuelle et reproductive, y compris les abus et violences sexuels.

Depuis 2009, cette ligne téléphonique gratuite, destinée aux jeunes, a reçu plus de 40 000 appels dont huit appels sur dix

viennent de jeunes de moins de 24 ans. Il semble qu'elle sert également à des signalements en cas de violences de la part des jeunes.

d) La PMPM

Elle reçoit et traite les cas pénaux concernant les mineurs. Dans les villes de Province, elle est représentée par la Police ou la Gendarmerie. La PMPM centralise en principe toutes les données en provenance de l'ensemble du pays, mais ces données n'étaient pas disponibles lors de cette étude. Selon les dires du représentant à Tananarive, les signalements fonctionnent plutôt bien dans la capitale contrairement aux Provinces où les signalements sont faibles et les juridictions non performantes. De fait, sur l'ensemble des signalements reçus, 80% viennent de la capitale contre 20% seulement pour le reste du pays.

Concernant le TSIE, il n'est pas qualifié en tant que tel dans les statistiques par manque de maîtrise de la loi 2007-038 par les OPJ. Les cas de TSIE sont intégrés dans les catégories détournement de mineurs, pédophilie, trafic d'enfants, proxénétisme et mauvais traitement d'enfant. De plus, du fait du manque de moyens et du changement de forme et mode opératoire du Tourisme sexuel, les cas de prise en flagrant délit sont extrêmement rares.

Consolidation et Analyse des données de la PMPM Tananarive 2010 - Aout 2013

Source : Statistiques annuelles des PMPM Tsaralana et Anosy

Année	Nb total d'affaires reçues	Nb d'affaires pouvant inclure des cas de TSIE	Nb de ces affaires traitées	Mises en cause		
				Majeurs	Mineurs	Dont :
2010	3214	641	541	415	280	225 mineurs impliqués dans des DT**.
2011	3229	850	567	477	253	254 mineurs impliqués dans des DT.
2012	3437	798	636	352	213	201 mineurs impliqués dans des DT. 1 mineur : enlèvement. 1 mineur : proxénétisme.
2013 Janvier Août	768*	168	136	54	75	100% impliqués dans des DT

*Données de la Brigade d'Anosy uniquement **DT : détournement de mineur.

Année	Nb total d'affaires reçues	Nb d'affaires pouvant inclure des cas de TSIE	Nb de ces affaires traitées	Mises en cause		
				Majeurs	Mineurs	Dont :
2010	3214	20 %	84%	60%	40%	225 mineurs impliqués dans des DT**.
2011	3229	26%	66%	65%	35%	254 mineurs impliqués dans des DT.
2012	3437	23%	79%	62%	38%	201 mineurs impliqués dans des DT. 1 mineur : enlèvement. 1 mineur : proxénétisme
2013 Janvier/Août	768*	21%	81%	42%	58%	100% impliqués dans des DT.

*Données de la Brigade d'Anosy uniquement **DT : détournement de mineur

Ces données, même si elles ne sont ni exhaustives et ni spécifiques au TSIE sont cependant intéressantes à étudier. En outre, on peut estimer qu'elles représentent 80% des signalements, d'après la PMPM.

Les catégories TSIE n'existant pas, nous avons extrait des statistiques annuelles, les catégories pouvant inclure des cas d'ESEC et de TSIE (colonne 3 des 2 tableaux) :

- Pédophilie ;
- Proxénétisme ;
- trafic d'enfants ;
- enlèvement d'enfants ;
- détournement de mineurs ;
- mauvais traitement d'enfants.

Sur la totalité de ces cas (2457), les détournements de mineurs et mauvais traitements à enfants sont largement majoritaires et représentent 98% des cas:

Nombre total de cas pouvant inclure du TSIE	2457	%
Détournements de mineurs	1898	77%
Mauvais traitements	527	21%
Autres*	32	2%

*pédophilie, trafic d'enfants, enlèvement d'enfant, proxénétisme.

Il serait intéressant de pouvoir approfondir quels sont les types de cas qui sont classés en détournement de mineurs et de comprendre si certains et combien sont apparentés à du TSIE.

Par ailleurs, les statistiques annuelles montrent une tendance relativement stable du nombre de plaintes et du taux d'affaires traitées, mais là encore, il ne s'agit que de la capitale, où les services de la PMPM sont les plus performants.

Enfin, il est extrêmement troublant de constater que sur l'ensemble de ces cas, 38 à 43 % des auteurs arrêtés sont des mineurs et selon les statistiques quoique partielles, de 2013, les mineurs mis en cause sur les Détournements de Mineurs sont plus nombreux que les adultes (75 mineurs mis en cause, contre 54 adultes).

Cependant, et pour pondérer cette dernière remarque, voici une histoire de cas recueillie durant l'étude à Tananarive :

Noro, 16 ans, chef nocturne de la crèche mobile de sans-abris d'Analakely.

Lors de notre ronde de nuit du côté d'Analakely, un hot spot de la capitale, Noro a répondu à notre demande de parler avec les mineures prostituées. Elle est venue à notre rencontre avec une ribambelle d'enfants dont deux nourrissons qu'elle allaite à tour de rôle, d'autres enfants s'accrochent à sa jupe, deux fillettes plus grandes (8 à 10 ans) portent aussi chacune un bébé endormi dans leurs bras.

Abandonnée par sa mère à l'âge de 5 ans, Noro a grandi avec son père et sa grand-mère. A l'âge de 12 ans, alors que le père tombe malade et que la famille est dans une situation de grande pauvreté, il est

décidé que Noro quitte l'école pour accompagner sa grand-mère faire la manche à Analakely (centre de Tana, zone très commerçante). Elle passe alors ses journées à fréquenter les autres enfants en situation de rue et découvre très vite leurs modes de vie et de survie.

Un jour un malgache lui propose 5000 MGA pour une relation sexuelle et elle accepte. Il revient plusieurs fois et tout se passe dans une maison de passe du côté d'Isotry. Lorsque ce premier « client » ne réapparaît plus, Noro va continuer à se prostituer avec les autres passants, des inconnus. Elle arrive alors à subvenir aux besoins minimum de la famille. Lorsque la grand-mère comprend la provenance de l'argent, elle est extrêmement choquée, se sent coupable et interdit à Noro de continuer. Noro arrête. Mais alors que sa grand-mère meurt et que son père est de plus en plus malade, c'est finalement lui-même qui autorise sa fille à retourner se prostituer « mitady vola à Analakely ». Pour gagner plus, elle reste à Analakely toute la nuit. A 15 ans, elle tombe enceinte d'un de ses clients, sans savoir qui. Pendant sa grossesse elle arrête la prostitution mais gagne sa vie en gardant les enfants des autres prostituées à raison de 1000 MGA par nuit et par enfant. Après la naissance, elle craint de reprendre la prostitution et ajoute l'allaitement de 3 bébés (500MGA de plus par bébé) à la garde de cinq enfants.

Noro nous confie que le métier de garde d'enfant comporte des risques.

Des jeunes filles en situation de prostitution se retrouvant enceintes de clients inconnus stoppent un temps la prostitution et s'adonnent alors, pour survivre, à la garde d'enfants des autres femmes prostituées (1000 MGA/enfant/nuit) ou à l'allaitement de bébé (500 MGA/bébé).

Une jeune fille mineure qui gardait ainsi des enfants se retrouve aujourd'hui emprisonnée pour 5 ans, accusée de détournement de mineur et complicité d'abus. Un des enfants qu'elle gardait avait en effet été abusé lorsqu'elle aurait dû le surveiller. Un autre avait disparu, avant d'être retrouvé.

par le Projet BIT/IPEC-TACKLE financé par l'Union Européenne avec l'appui des Offices régionaux du tourisme, des directions nationales et régionales de la population et des affaires sociales, et des réseaux de Protection, de l'UNICEF, et d'ECPAT, **un code de conduite des acteurs du secteur touristique a vu le jour fin 2012.**

e) Le Code de conduite des acteurs du tourisme

Ce code s'inspire du code de conduite initialement soumis par ECPAT au Ministère du Tourisme fin 2009 (www.thecode.org).

Sous l'égide du Ministère du tourisme, et faisant suite aux efforts initiés depuis 2011

ANNEXE 3
CODE DE CONDUITE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS
CONTRE LE TOURISME SEXUEL DANS LE TOURISME ET L'INDUSTRIE
DE VOYAGES

Pour la protection de l'enfant contre le Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants

Initié par la Direction des Normes, du Contrôle et du Suivi (DNCS) au sein du Ministère du Tourisme, le Code de conduite est considéré comme un des outils majeurs dans la lutte contre le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants (TSIE). Les compagnies de tourisme et de voyages qui adoptent ce Code acceptent de reconnaître une responsabilité sociale dans les destinations touristiques dans lesquelles elles opèrent, et de mettre en œuvre dans leurs activités les critères suivants :

1. *Etablir une politique éthique d'entreprise contre le Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants.*
2. *Former le personnel de leurs entreprises dans les pays d'origine et dans les destinations dans lesquels elles opèrent.*
3. *Introduire une clause dans les contrats avec leurs fournisseurs dans laquelle ils déclarent leur rejet commun du Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants.*
4. *Informers les touristes au moyen de catalogues, brochures, posters, vidéos d'information à bord des avions, billets, pages Web, ou par tout autre moyen qui leur semble approprié.*
5. *Fournir des informations aux agents locaux « clés » dans chaque destination.*
6. *Rendre un rapport annuel sur la mise en œuvre de ces lignes directrices.*

Le Code se veut être un outil fonctionnel pour les voyageurs. Ainsi, plusieurs éléments clés ont été pris en compte lors de son élaboration :

- *Le fait qu'un voyageur ait adopté le Code de conduite ne signifie pas que cet opérateur garantisse que le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants ne se produise pas dans les destinations dans lesquelles il opère. Le Code de conduite établit que le voyageur soit conscient du problème et qu'il ait pris des mesures actives pour prévenir le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants.*
- *Le Code de conduite est lié à d'autres questions éthiques ; pour cette raison et afin de maintenir la crédibilité, la compagnie devra expliquer clairement en quoi elle s'engage, y compris en faisant référence à d'autres questions éthiques.*
- *Les lois et réglementations de plusieurs pays stipulent comment faire face au Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants (du point de vue juridique).*
- *Il est important que les voyageurs qui travaillent avec le Code soient capables de répondre à des questions en rapport avec le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants.*
- *Il est important que les voyageurs, après avoir adopté le Code planifient et fassent partie des actions contre le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants, unilatéralement ou conjointement.*



Les modalités d'application de ce code ont été identifiées par les acteurs du tourisme et portent essentiellement sur l'application et le respect des lois, la sensibilisation à travers des supports de communication, la visibilité des messages clairs sur l'engagement et l'adhésion des établissements hôteliers contre l'ESEC et le TSIE, le signalement des cas auprès de la police et la gendarmerie, l'interdiction des enfants non accompagnés dans les établissements hôteliers.

Le succès de l'application de ce Code dépend de l'accompagnement et de la formation des employés, qui reste inégal selon les structures. Si les réceptionnistes refusent les clients à l'entrée, ces clients peuvent parfois rentrer la nuit ou par d'autres entrées ou via d'autres personnels de l'hôtel, qui pourront toucher une commission. Par ailleurs, les clients sont souvent renvoyés de l'hôtel avant de pouvoir monter dans les chambres mais rarement signalés. Ces abuseurs pourront donc aisément aller dans un autre hôtel non signataire ou sans mesure de protection des mineurs.

Signé par plus de 100 opérateurs à Nosy Be en août 2013, le Code vient d'être diffusé à Tuléar :

Madagascar : Des établissements hôteliers s'engagent contre l'exploitation sexuelle des enfants

ANTANANARIVO (Xinhua) - Une vingtaine d'établissements hôteliers de Tuléar, dans l'extrême sud de Madagascar, se sont engagés jeudi dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, a indiqué le communiqué de l'Unicef du Jeudi 28 novembre 2013. Après les hôteliers de Nosy Be (l'île au nord de la

Grande île), c'est au tour de 24 établissements hôteliers de la région Atsimo Andrefana (sud-ouest) de signer le code de conduite contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, a-t-on mentionné.

L'adoption de ce code de conduite ainsi que l'élaboration du plan d'actions des établissements hôteliers contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sont acquises à l'issue de l'atelier de mobilisation et sensibilisation contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants organisé la semaine dernière dans la région Atsimo Andrefana.

« L'Office régional du tourisme (ORT) d'Atsimo Andrefana, avec l'appui de tous les opérateurs dans le secteur du tourisme tels que les loueurs de voitures, les agences de voyages, les restaurateurs et hôteliers ainsi que les guides, sont liés par la signature du code de conduite. Nous nous engageons à lutter ensemble contre ce fléau qui menace l'avenir de nos enfants. Nous promettons un changement imminent dans les six mois à venir en mettant en œuvre le plan d'action que nous avons élaborés », a déclaré le président du conseil d'administration de l'ORT d'Atsimo Andrefana, Shalim Sheraby.

Dans la région Atsimo Andrefana, 56,2% des jeunes filles (plus de la moitié) âgées de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie féconde et 48 % ont déjà eu une naissance vivante, contre 31,7% au niveau national selon les données de l'enquête démographique et de santé IV.

- Cependant, et malgré cette initiative, il faut savoir qu'à Madagascar, comme ailleurs, dès lors qu'un système est mis en place, des méca-

nismes pour contourner ce système voient immédiatement le jour, sous l'impulsion des nationaux qui risquent de perdre un avantage ou un revenu, en l'occurrence les employés nationaux du secteur touristique (guides, chauffeurs, réceptionnistes, personnel en charge des réservations, bookings, transferts etc.) Par ailleurs, ce type d'engagements autour d'un Code ne peut fonctionner qu'avec un suivi resserré de la part des initiateurs ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

► 3.4 Les supports et actions de promotion des outils de signalement

Plusieurs supports de communication sont édités et distribués pour sensibiliser à la problématique du TSIE. La majorité cible les acteurs touristiques et les voyageurs et moins le grand public malgache. Les messages sont orientés vers la lutte contre la problématique en général et non spécifiquement vers le signalement. Cependant la ligne 147 est mentionnée dans la majorité des supports comme outil de signalement de tout cas de TSIE.

- **Campagne « Non au Tourisme Sexuel Impliquant les Enfants »** menée en 2012 par ECPAT à Madagascar qui comporte des affiches, une brochure et un livret de bonnes pratiques.
- **Le livret de bonnes pratiques** s'adresse au grand public et encourage toute personne ayant repéré des signes inquiétants relatifs à l'exploitation sexuelle d'un enfant à le signaler. Il explique bien pourquoi signaler (différence entre plainte, dé-

nonciation et signalement) et comment. Ainsi il propose plusieurs moyens de signalement dont la PMPM, la Gendarmerie, le Parquet du tribunal, le juge d'instruction, le Fokontany, les organismes sociaux, etc. Cependant, l'exhaustivité des contacts pour effectuer un signalement peut être une limite, notamment pour les touristes étrangers qui ne sauront au final vers qui se tourner.

- **Campagne de promotion de la ligne verte 147** menée par l'UNICEF. Le message de cette campagne est spécifiquement orienté vers le signalement. Elle est présente dans tout Madagascar à travers des affiches dans les rues extrêmement visibles (surtout à Tana) qui disent tout simplement « Signalez » et donne le numéro. Elle a véritablement permis de faire connaître le 147 à un large public.
- **Promotion du Code de Conduite** menée par le BIT, le Ministère du tourisme et des Tours Opérateurs à Nosy Be, Tuléar et prochainement à Diego.

Un guide qui reprend les engagements du Code est édité dans plusieurs langues (français, italien, malgache et anglais). Il s'adresse aux acteurs touristiques uniquement et reprend les engagements des signataires du Code.

Un des engagements est le signalement des clients en cas de doutes de recours à la prostitution de mineurs. Le guide renvoie au 147. Des formations sont menées par le BIT auprès des employés des entreprises membres du Code. Une évaluation du programme est en cours.

Des formations sont également menées auprès des Réseaux de Protection (me-

nées par l'UNICEF et MINPOPAS) pour détecter les cas d'abus et d'ESEC et les orienter vers les bonnes personnes.

D'autres formations sont menées par le SPDTS auprès de la PMPM et des officiers de la police judiciaire (OPJ) pour améliorer la prise en charge des cas signalés et renforcer leurs capacités.

4. Analyse de l'efficacité des mécanismes existants de signalements et de protection

Tenant compte des éléments cités dans les chapitres précédents, il est clair qu'il est impossible aujourd'hui de chiffrer les cas de TSIE à Madagascar. Si les mécanismes et les outils existent et sont adaptés, les facteurs de blocages sont multiples et complexes et relèvent avant tout d'une absence générale de prise de conscience de la gravité et de l'impact du problème de la part des principaux concernés (victimes, acteurs, facilitateurs, intermédiaires et bénéficiaires).

► 4.1 Evaluation de l'ampleur du phénomène de déperdition

En termes de nombre de signalements, il y a une déperdition énorme du nombre de cas tout au long de la procédure :

Ceux qui signalent (victimes, représentants légaux, témoins etc...) → récipien-

naires (Fokontany, Réseau de protection etc...) → Officiers de police judiciaire → Corps médical → Tribunal → Condamnation → Application de la peine

Entre chaque étape, des facteurs de déperdition interviennent et il est estimé qu'entre la survenue de l'acte et son règlement au tribunal, **la déperdition est de l'ordre de 90%**.

► 4.2 Blocage au niveau de ceux qui signalent

C'est à ce niveau que les déperditions sont les plus nombreuses.

Les facteurs culturels, selon les régions sont prépondérants, mais les facteurs économiques également. **Il y a une grande permissivité vis à vis de la prostitution de la part de la communauté.**

*Exemples de pratiques sur le Côte Est*⁴⁶

« Hitondra trano » : donner un foyer autonome à la fille même mineure quand les parents sont en difficulté, afin de favoriser une exploitation sexuelle des enfants pour le bénéfice des parents.

« Mandoza » : s'il y a un cas de viol ou inceste, le Tangalamena⁴⁷ procède à un joro en tuant un bœuf pour laver la victime de tout danger. Donc, pas de signalement ni plainte auprès de la PMPM, réseau, Fokontany...)

Les familles encourageant leurs enfants à la prostitution par ignorance et par appât du gain, mais aussi car elles sont souvent dans l'incapacité d'assumer leurs responsabilités d'un point de vue économique.

⁴⁶ Partie I « Les caractéristiques de Tamatave »

⁴⁷ Autorité traditionnelle, sage.

Si nécessaire, elles chercheront un responsable tiers (expatrié ou malgache) plutôt que de reconnaître leurs défaillances, jugées inacceptables par la communauté, même si tout le monde les connaît « c'est la Loi du Silence, on fait comme si de rien n'était... ».

A Madagascar, un conflit quel qu'il soit, fait toujours l'objet de la recherche d'un consensus entre les parties, le conflit étant mal vu par la communauté.

→ **De ce fait, en cas d'offense, même sexuelle, la recherche d'un arrangement est prépondérante (surtout si la famille est complice de la prostitution de son ou de ses enfants). En conséquence, une majorité de représentants légaux ignorent la loi et vont rechercher un arrangement à l'amiable, de façon à ce qu'aucune des parties ne perde la face et que chacune des parties tire le meilleur bénéfice de cet arrangement.**

→ **Les familles vont tout faire pour éviter de se présenter devant des représentants de la loi.**

→ **La parole de la victime, de l'enfant, n'est pas prise en compte. Ce qui le décourage à effectuer un signalement lui-même.**

Un autre facteur est le jeu de pressions et de menaces qui s'exercent sur les familles qui souhaitent porter plainte afin de les décourager. Se sentant sans recours, elles préfèrent opter là encore, pour un arrangement à l'amiable.

La lenteur, la lourdeur et le coût qui accompagnent une plainte sont également des facteurs de blocage, la majorité des dépenses étant à la charge de la famille, incluant le déplacement des OPJ.

L'histoire de Cynthia ou lorsque les signalements n'obtiennent pas de réponses

Cynthia vivait dans un village proche de Tuléar, ses parents gagnaient bien leur vie, elle travaillait bien à l'école et était la meilleure élève de sa classe en T5. Son instituteur, marié avec trois enfants, l'aimait beaucoup et s'entendait très bien avec ses parents et était très gentil avec elle ; il commença à lui offrir un cadeau à chacune de ses bonnes notes. Lorsque Cynthia est entrée au collège, elle a changé d'établissement et a déménagé avec ses parents à Tuléar. Un jour, elle croise par hasard son ancien instituteur qui lui propose d'aller boire un verre. Elle a alors 13 ans et est en 4^{ème}. Le lendemain, l'instituteur l'amène dans une maison et couche avec elle puis lui donne 2000 MGA en lui demandant de ne rien raconter surtout à ses parents. A partir de ce jour, il revient tous les week-ends pour coucher avec elle en lui donnant de l'argent.

Mais un jour elle tombe enceinte et doit alors tout avouer à ses parents qui décident de poursuivre l'instituteur en justice mais n'obtiennent pas gain de cause. Elle se fait alors avorter à 5 mois de grossesse, puis reprend l'école après quelques jours de repos.

Son cas a fait beaucoup de bruit à l'école, non pas à cause de sa grossesse ou de l'avortement, car cela concerne déjà beaucoup de filles de son âge, mais à cause de la réaction de ses parents qui ont eu le courage d'aller jusqu'au bout pour punir l'instituteur. Rares sont les parents qui s'obstinent à courir devant une cause perdue d'avance.

La mère de Cynthia a également livré sa version des faits : « Ma fille est respectueuse, sage et studieuse, et malgré la situation des jeunes filles de Tuléar en sexualité et grossesse précoce, moi j'avais

confiance en elle. En apprenant qu'elle était enceinte j'ai failli avoir un infarctus. Ma colère et ma tristesse doublèrent lorsque j'ai appris que l'abuseur de ma fille n'était autre que son ancien instituteur, cette personne en qui nous et Cynthia avions placé notre entière confiance. Nous sommes alors allées chez sa femme, qui nous a jetées comme des malpropres en accusant ma fille d'avoir profité de l'argent de son mari. Nous avons alors porté plainte à la PMPM mais après plusieurs allées et venues, la police nous a proposé de faire un arrangement à l'amiable, ce que nous avons clairement refusé. L'abuseur nous a alors menacé de ne plus se manifester et a déposé 100 000 MGA sous les yeux des policiers avant de partir en claquant la porte et en criant l'adresse de la matrone qui pourrait pratiquer sans problème un avortement. Notre fille n'est encore qu'une enfant, elle n'est pas du tout prête à mettre au monde un bébé et elle voudrait encore passer son examen. Finalement, nous avons décidé de prendre l'argent afin de l'utiliser pour l'avortement.

Notre dossier est considéré comme classé mais nous sommes toujours et encore prêts à recourir à d'autres moyens judiciaires pour poursuivre cet instituteur indigne et rendre justice à notre chère fille! ».

Cynthia a maintenant 15 ans, elle reste toujours une bonne élève et prépare cette année son brevet et concours d'entrée au lycée. Sa maman est la seule parente, que nous avons rencontrée lors de notre mission à Tuléar, à s'obstiner vraiment pour poursuivre et punir les abuseurs de mineure.

En conclusion, une majorité des cas observés au sein des communautés ne font pas l'objet de signalement et encore moins d'une plainte

► 4.3 Blocage au niveau des récipiendaires du signalement

a) Les OPJ et la PMPM

Une fois formés, on assiste à des changements fréquents d'affectation des OPJ et personnels de la PMPM portant atteinte à la qualité des signalements. Par ailleurs, les OPJ se heurtent aussi aux pressions des parties, à la corruption, et entre autre au trafic de CIN (carte d'identités nationales).

Témoignage de Tuléar:

Le TSIE est en pleine extension aussi à cause d'une mafia généralisée depuis les parents jusqu'aux fonctionnaires du système administratif pour fournir les CIN (Carte d'Identité Nationale) aux mineurs. Plusieurs démarches aussi irrégulières que malhonnêtes pour y parvenir :

- *La jeune fille souvent aidée par les siens achète un acte de naissance d'une fille majeure pour constituer sa propre CIN. Avec la somme modique de 100000 MGA (33 €), on peut s'acheter une CIN avec le personnel administratif (informations d'un chef Fokontany et d'une victime).*

- *Le personnel médical est souvent berné (ou complice ?!?) lors de la constitution de l'examen somatique, pièce indispensable pour le Jugement supplétif et la constitution d'une CIN erronée quant à l'âge de la fille qui n'a qu'environ 15 ans mais déclarée majeure.*

Une fille munie de cette fameuse pièce d'identité falsifiée, un laissé-passer pour

ses activités nocturnes peut fréquenter librement les boîtes de nuit, les hôtels..., tout en évitant les rafles de la police. C'est une grosse aubaine pour les consommateurs de mineures. Un touriste étranger nous le confirme quand nous lui avons fait une remarque sur sa jeune compagne apparemment encore mineure, il nous a répondu : « ... en réalité, je sais que cette fille est encore mineure mais je ne risque pas d'avoir un accrochage avec la police car elle a une CIN, je sais aussi qu'elle a une CIN falsifiée car on a rajouté quelques années de plus à son âge réel, mais ça ce n'est pas mon problème, c'est plutôt un problème à régler au niveau de votre administration civile... ».

Les OPJ sont également bloqués par le manque chronique de moyens. En cas de signalement, la famille doit contribuer aux frais de déplacements des policiers pour aller faire l'enquête sans quoi l'affaire reste sans suite.

La corruption de certains médecins qui procèdent à de faux certificats médicaux bloquent également les procédures (voir partie b) ci-dessous. A Tamatave, un commissaire très impliqué dans la lutte contre l'usage des faux a reçu un rappel à l'ordre du Tribunal pour ne pas s'en mêler. Ce commissaire travaille à l'élargissement du Réseau de Protection (à Soanierana Ivongo) et à l'implication de tous ceux qui contribuent à faire appliquer la loi, mais il reste très isolé, le « commerce du sexe » étant très lucratif.

Une illustration de difficultés rencontrées par la PMPM

Histoire de Prisca ou la limite du travail de la Police pour lutter contre la prostitution des mineurs

Lors de notre visite de nuit avec des policiers dans la zone de prostitution la plus fréquentée de Tuléar, le cas d'une fille mineure impliquée dans la prostitution nous a beaucoup touchés. Prisca est une fillette de 14ans mais qui doit être beaucoup plus jeune, selon les policiers.

Elle connaît bien les policiers et au lieu de fuir s'approche gentiment d'eux pour les saluer et leur parler sans hésitation. Ils lui demandent ce qui lui arrive car ça fait un bon moment qu'ils ne l'ont pas vue et avec fierté elle répond qu'elle travaille maintenant à Mangily (Hot spot touristique en périphérie de Tuléar) et qu'elle s'y plait et compte y rester.

Les policiers nous confient l'histoire de Prisca qu'ils connaissent bien. Elle semble sortir de nulle part, elle n'a ni maison ni famille et faisait partie des autres enfants de la rue de Tuléar. Dès l'âge de 10 ans, elle s'adonnait déjà à la prostitution de survie avec des clients généralement délinquants ou des hommes du quartier qui la payaient parfois en nature (nourriture, patate, pain,...). Exposée à de nombreuses violences et sans protection, elle est victime de toute sorte d'abus.

Vers 10 ou 11ans, elle est ramassée pour la première fois par la Police, lors d'une « rafle de mineurs prostitués », dans un quartier de bars « malfamés » du centre-ville. Mais, faute d'infrastructures d'accueil et de plaintes (elle n'a pas fait d'infraction), la police n'a pas le droit de la garder à la PMPM au-delà d'un certain délai. Elle est donc relâchée quelques heures après.

Quelques semaines plus tard, elle est de nouveau ramassée car elle a commis des petits vols et se bagarrait avec les autres

jeunes filles tout en fréquentant les lieux de prostitution du côté du jardin de la mer. Le policier nous confie « Cela fait 5 fois ou plus qu'on la ramasse pendant des rondes de nuits, et qu'on la relâche après quelques leçons de morale sans effet. Nous avons contacté plusieurs structures mais n'avons reçu aucune réponse. Alors nous avons cessé d'embêter Prisca.

Elle sait aussi que nous ne pouvons pas l'arrêter tant qu'elle ne fait pas de gros délit. La prostitution n'est plus une raison suffisante pour l'enfermer, et puis où va-t-on l'enfermer? Il n'y a que des prisons pour mineurs à Tuléar, elle n'a ni parents ni famille d'accueil pour l'héberger.

Depuis, elle ne se cache pas, ne fuit plus en nous voyant et continue sans peur de la police à vendre son corps d'enfant avec n'importe quel client malagasy ou vazaha à Mangily, lieu le plus dangereux pour les mineurs prostitués.

« Vraiment, nous sommes impuissants devant le cas de Prisca et des autres mineurs en situation de prostitution. Les mineures prostituées savent qu'elles ne restent que peu de temps au commissariat après la rafle. Nous sommes devenus la risée des filles avec nos rafles inutiles » s'indigne un des policiers.

Avec son appréciation d'enfant, Prisca est fière d'elle-même car elle a connu une grande évolution : de la prostitution de survie dans les quartiers malfamés de la ville avec des enfants de rue comme abuseurs ou clients, elle est passée par la prostitution dans les coins du Jardin de la mer avec des clients plus généreux et maintenant elle côtoie les clients riches et étrangers du côté de Zazah Club et à Mangily. Prisca n'a que 14 ans.

- ▶ Bien que généralement sensibilisés au problème de l'exploitation sexuelle des enfants, les OPJ rencontrent de nombreux blocages dans l'exercice de leur fonctions, en particulier en milieu rural : la méconnaissance des lois de la part des familles, leur complicité, et la corruption de l'administration civile rend leur tâche souvent difficile et empêchent fréquemment le traitement correct des cas signalés.
- ▶ Par ailleurs, d'importants blocages dans les dépôts de plaintes viennent du fait qu'aucune prise en charge intégrée et gratuite, sauf exception, n'est proposée à la victime. Ceci s'explique en partie par l'absence de structures d'accueil adaptées ou le manque de places dans les structures existantes.

b) Le corps médical

Bien que cela soit obligatoire depuis peu par l'Ordre des médecins, la majorité des médecins n'acceptent pas encore de délivrer des certificats médicaux gratuits, dans le cadre de procédures pénales. De ce fait, soient les familles se rendent dans le service public en ville, soit elles doivent payer le certificat en zone rurale.

Dans la capitale, il y a une permanence l'après-midi à l'hôpital Befelatanan⁴⁸ (à l'HJRA en cas de plainte pour sodomie), mais les horaires ne sont pas respectés, le personnel arrive en retard et l'attente est longue pour les victimes, ce qui décourage les familles.

En zone rurale, le coût du certificat est inaccessible pour les victimes :

⁴⁸ Hôpital à Tananarive

⁴⁹ Monnaie de la République de Madagascar, selon la norme ISO 4217 (liste des codes des monnaies) ;

Consultation médicale : 10.000 MGA⁴⁹
Certificat médical : 30.000 MGA
Certificat médico-légal : 60.000 MGA

La pratique des faux certificats médicaux de la part des médecins existe dans l'ensemble du pays, et nous avons rencontré plusieurs cas dans lesquels des faux certificats ont été délivrés :

- pour accuser un faux coupable et le faire payer alors qu'il n'a rien fait : certificat de viol
- pour innocenter un coupable : certificat de non-agression sexuelle.

“A Soanierana Ivongo, sur la côte est, il y a un médecin qui fait des faux certificats médicaux pour 100 000 MGA (soit 33 €) pour les abuseurs et les parents pour règlement à l'amiable. A Tamatave, un médecin fait des certificats à la demande des auteurs pour prouver que la fille est toujours vierge et qu'elle n'a donc pas été abusée. »

Là encore l'appât du gain prime sur toute considération éthique.

Témoignage de Soanirana Ivogo (Famille)

A Soanierana Ivongo, une fillette de 9 ans a été violée, enfermée et contrainte à des jeux sexuels par un homme travaillant pour un office national important de la région. La famille de l'enfant a été alertée et a porté plainte auprès du commissariat de Police.

Pendant l'enquête, le chef du district et le directeur de l'office national sont venus négocier auprès du commissaire pour que

l'affaire ne soit pas déférée à Tamatave. L'abuseur et sa famille ont également traité directement avec la mère de la victime. Ils ont offert 300 000 MGA à la mère et 600 000 MGA au commissaire. Le certificat médical a également été faussé contre paiement.

Les pots de vin semblent généralisés, en particulier dans les affaires de mœurs avec des mineurs, avec la complicité des parents, des auteurs et des victimes qui sont à la recherche de « fonds de départ », et ne veulent pas dénoncer pour éviter de perdre ce gain potentiel. »

Une atteinte à enfant devient une aubaine pour gagner de l'argent.

► 4.4 Blocage au niveau du système judiciaire

a) Les Tribunaux

Durant toute cette étude, ce sont probablement les représentants de la justice qui ont été le plus mis en exergue pour les mauvaises pratiques et la corruption. Allant de l'intimidation des plaignants et de leur famille, intimidation des policiers, pots de vin de la part de notables ou étrangers en échange d'un classement de dossier, fausses preuves, etc.

A Nosy Be, le procureur affirme que **depuis 2008, aucun dossier de TSIE n'est parvenu jusqu'au tribunal**, ce qui est d'autant plus étonnant que c'est une des localités où la lutte contre le TSIE a le plus été mise en œuvre.

La confiance dans la Justice est sérieusement entachée, et plus encore depuis la crise de 2009, le pouvoir législatif n'ayant aucune indépendance.

Témoignage de Soanirana Ivongo (Police)

Chez nous il n'y a pas d'arrangement mais les cas sont tout de suite déférés au tribunal de Tamatave.

Les auteurs veulent toujours régler l'affaire à l'amiable, il y a des pots de vin partout. Même les hauts placés de l'état concernés négocient toujours pour que l'affaire ne soit pas déferée à Tamatave.

Une fois l'affaire déferée à Tamatave, a-t-il dit, il y a des blocages au niveau du tribunal, malgré nos enquêtes, les auteurs sont toujours libérés de tous soupçons, indemnes.

A Madagascar nous avons besoin de séparer les pouvoirs exécutif et judiciaire. Le facteur de blocage c'est la non application des lois favorisée par celui qui a le pouvoir. La corruption règne.

b) Les condamnations et application des peines

Là encore, dans les rares cas qui finalement aboutissent à une condamnation, les mêmes conclusions s'appliquent : la corruption permet tout, même de sortir de prison pour les condamnés sous mandat de dépôt :

Témoignage de Tuléar :

Les parents des victimes qui osent porter plainte se découragent face à la longue démarche des procédures, l'argent qu'ils doivent dépenser ainsi que la corruption au niveau de la justice. Très souvent, soit la plainte est sans suite, soit la personne est placée sous mandat de dépôt et sortira après quelque jour. A sa sortie, il est fréquent que cette personne retourne chez la famille du plaignant en les menaçant et en ironisant sur leur impunité, pour la plus

grande honte de la famille victime. Dès lors, les autres familles préfèrent opter pour une négociation.

Si les peines sont plus lourdes pour les étrangers, c'est uniquement parce qu'ils sont considérés plus solvables, donc ils paieront plus.

Aujourd'hui on peut donc parler d'un échec des mécanismes de signalement, sachant que probablement pas plus de 10% des cas n'aboutissent à un jugement et encore moins à une condamnation.

→ La corruption et les pressions exercées sur les familles, les enquêteurs et les magistrats par les pourvoyeurs et les bénéficiaires de ce type d'exploitation sont considérables. Les enfants sont doublement victimes : de leur famille et d'un système défaillant à tous les niveaux.

Cas de signalement réussi mais qui illustre la difficulté pour un enfant de faire entendre sa voix (étude de cas)⁵⁰

Fanja a 16 ans. Son oncle maternel abuse d'elle depuis ses 14 ans. Un jour, avec beaucoup de courage, elle décide d'en parler à ses parents. Ils ne la croient pas. Elle se rapproche de son ami d'enfance pour partager ce qu'elle vit et tombe vite amoureuse de lui.

Quand sa mère apprend qu'elle fréquente ce garçon, elle est furieuse et le menace, lui et sa famille, de le poursuivre en justice. Sauf s'ils payent un million d'MGA (325€) pour arrangement. L'arrangement se fait, mais malgré les tensions entre les familles, les deux jeunes continuent de se voir en cachette.

⁵⁰ Rappel de l'étude de cas Partie I Diego Suarez « L'histoire de Fanja »

Fanja doit cependant contribuer aux dépenses de sa famille et sa mère lui « ordonne » de fréquenter les boîtes de nuits et les karaokés : « Tu dois contribuer aux dépenses de la famille, tu dois nous aider à nous sortir de la pauvreté, tu es une fille c'est normal. Tu dois trouver un petit ami vazaha pour nous sortir la famille de la misère ».

Lorsque Fanja rentre bredouille le matin, sa mère l'insulte et la menace de la mettre dehors définitivement.

A 15 ans, et sous la pression familiale, Fanja quitte le collège et se lance dans la prostitution. Sa mère a pu avoir accès à une Carte d'Identité Nationale⁵¹, grâce aux trafics de papiers et à la corruption d'un fonctionnaire. Avec cette carte et « grâce » aux achats que la mère fait pour rendre sa fille attirante (bijoux, vêtements...), Fanja se voit obligée de sortir tous les soirs de la semaine dans les discothèques que fréquentent les vazahas.

Maman fixe le tarif : de 20 000 MGA la passe à 200 000 MGA la nuit. Elle accepte parfois les nationaux qui ne paient que 10 000 MGA.

Après quelques mois de prostitution avec des touristes de passage, Vazahas ou malgaches, Fanja a un petit ami vazaha. La famille est aux anges et le français promet qu'à son retour en Septembre 2013, il épousera Fanja. Il achète des vêtements, des chaussures à l'adolescente et lui donne de l'argent (200 000 MGA que la mère récupère). Il a disparu sans donner des nouvelles.

En septembre, personne. Le vazaha ne reviendra pas, en tout cas, pas chez Fanja. Il a trouvé une autre jeune fille...pas très loin de chez Fanja.

La famille de Fanja lui en veut « tu n'as pas su le garder, tu n'as pas bien fait

l'amour avec lui, il n'a pas aimé ta façon de lui faire l'amour, tu as intérêt à retrouver un autre et de le garder ».

Fanja fréquente de nouveau les discothèques, la peur au ventre. Son petit ami veut la protéger de tout ça. Elle lui fait confiance, c'est bien un des seuls petits copains qui ne poussent pas sa copine à la prostitution. Les filles de son âge qu'elle croise la nuit sont souvent poussées par leur copain ou par leur famille, comme elle.

Quand sa mère découvre que Fanja est toujours avec son ami, elle la met à la porte. Fanja et son copain vont voir la famille de celui-ci, mais comme elle est mineure, les parents du garçon n'osent pas l'héberger. La mère du garçon demande conseil à son voisin qui est juriste. Comme il se faisait déjà tard, ce dernier a avisé le chef Fokontany et a accueilli Fanja pour la nuit. Le lendemain, quand la personne qui a accueilli l'enfant est allée voir la police pour signaler le cas, une plainte pour détournement de mineur l'attendait déjà (de la part de la mère de Fanja). La PMPM a ouvert l'enquête et a saisi le Juge des enfants. Vu qu'il n'existe presque pas de structure d'accueil des enfants vulnérables à Diego, le Juge des enfants a donné l'ordonnance de garde provisoire à la famille d'accueil et la plainte de la famille de X s'est retournée contre elle.

Le cas est en cours de traitement par les membres du réseau de protection de l'enfant de Diego. L'équipe du Volet Social de ONG 'Cœur et conscience', composée de psychologue et de travailleurs sociaux assure la prise en charge psychosociale de l'enfant La PMPM, en collaboration avec l'OCRVP, s'occupe de la recherche de l'auteur (le vazaha) dans son pays d'origine.

⁵¹ CIN, que les jeunes malgaches obtiennent à leurs 18 ans.

5. RECOMMANDATIONS

La lutte contre le TSIE à Madagascar sera un travail de longue haleine, qui nécessitera des efforts et des activités à différents niveaux.

Cependant, il ne nous semble pas cohérent de présenter des recommandations pour créer de nouveaux outils, de nouvelles méthodes.

Le cadre juridique et les outils existent, le principal frein à la mise en œuvre effective d'une réelle politique de lutte contre le TSIE et contre d'autres formes d'ESEC est que pour l'ensemble des raisons développées dans ce rapport, ils ne sont pas utilisés comme ils devraient l'être.

Les recommandations présentées ne sont pas régionales mais bien nationales.

Malgré la multitude d'informations qui nous sont remontées dans les différentes zones enquêtées, les recommandations sont identiques, qu'elles viennent de Nosy Be ou encore Tamatave. Elles s'appliquent donc aux différentes provinces, avec une variante sur quelques zones concernant certaines pratiques familiales.

Car, même si certaines zones touristiques sont plus touchées que d'autres, les dysfonctionnements et les faiblesses des prises en charges sont les mêmes partout, à plus ou moins grande ampleur. Les blocages et les freins sont les mêmes partout, même si certains services fonctionnent mieux sur la capitale.

De plus, les campagnes de sensibilisation et d'information existent déjà. Même si la sensibilisation doit être parfois plus pous-

sée et adaptée comme nous le verrons (notamment vers les jeunes et les familles), nous ne pensons pas qu'il faille créer davantage d'outils dans ce sens.

Nos recommandations se concentrent donc sur les freins à différents niveaux et sur la prise en charge des enfants victimes. Mais aussi, d'un point de vue plus général, sur la difficulté d'être jeunes et adultes aujourd'hui à Madagascar.

► **Recommandations liées à la prévention et à la répression**

Pour les auteurs en général (Nationaux et internationaux) :

- Pénaliser les arrangements à l'amiable ;
- Apporter une réponse juridique dans des délais courts.

Pour les auteurs étrangers :

- A l'instar des autres pays, faire des enquêtes strictes sur les étrangers qui veulent séjourner à Madagascar (objet, durée de séjours...) ;
- Faire des contrôles stricts sur les étrangers afin d'amoindrir le nombre de visiteurs clandestins comme certains mahorais et comoriens qui rentrent par bateau et n'ont pas nécessairement de visas ;
- Interdire l'entrée sur le territoire malgache aux touristes sexuels /abuseurs connus et fichés par les polices internationales ;
- Collaborer avec les services judiciaires des autres pays pour la poursuite des touristes sexuels /abuseurs.

Pour les pays d'origine :

- Collaborer pour la poursuite judiciaire des touristes sexuels ;
- Décréter une interdiction de sortie vers les pays « à risque de prostitution des mineurs » aux personnes ayant été inculpées pour tourisme sexuel.

Pour les complices, directs ou indirects et les facilitateurs :

- Renforcer les stratégies de lutte contre la corruption et l'impunité ;
- Conduire une enquête approfondie et appliquer des sanctions sévères pour les autorités fournissant des fausses CIN pour les mineurs ;
- Appliquer les sanctions prévues dans les lois en vigueur pour les parents complices de la prostitution des enfants mineurs ;
- Procéder à une rotation des magistrats et du personnel judiciaire (chef de brigade, ...) dans les régions en vue d'endiguer la corruption ;
- Permuter les policiers qui parfois rentrent dans une routine ou lient une certaine familiarité avec les mineures victimes ;
- Appliquer des sanctions aux boîtes de nuit et karaoké qui font entrer les mineures aux mêmes tranches horaires que les adultes ;
- Renforcer les patrouilles et contrôles des policiers auprès des hôtels, hot spots ou boîtes de nuit ;
- Renforcer le contrôle et la pénalisation des personnels touristiques impliqués (guides, chauffeurs, réceptionnistes etc.) ;
- Prendre des mesures répressives quant à la propagation et aux diffusions des films pornographiques, en

particulier contre les vidéo clubs, Jirmena etc. qui diffusent ce genre de films impunément à des mineurs.

Pour le grand public et les communautés :

- Multiplier les affichages ou dépliants existants ;
- Sensibiliser les communautés sur « la prostitution enfantine comme violation des droits de l'enfant » pour lutter contre l'acceptation sociale du phénomène ;
- Communiquer sur l'obligation de signalement et sur la loi et ses conséquences pour les personnes qui seront portées responsables et jugées en tant que « trafiquant d'enfant » pour lutter contre l'impunité : orienter les messages des affichages et dépliants sur ce message ;
- Mieux intégrer les différents supports médiatiques dans la lutte contre la prostitution enfantine (TV, Sites internet, Radio) ;
- Diffuser, faire appliquer et surtout suivre et encadrer le « code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages » ;
- Faire une étude fiable sur les liens entre prostitution et internet (prévu par ECPAT).

Acteurs concernés :

MAE, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice, Ambassades, Attachés de Sécurité Intérieure, consulats, Ministère de l'Information et de la Communication, Ministère de la Jeunesse, Ministère des Sports, Ministère de la Population et des Affaires sociales, Société civile et ONG, dont ECPAT France à Madagascar.

► **Recommandations liées aux Observations et aux signalements (personnes concernées, traitements des données...)**

De façon globale, l'objectif est de renforcer les institutions, lutter contre l'impunité et la corruption et rétablir ainsi la confiance vis à vis des représentants de la loi afin de favoriser les signalements.

- Renforcer les capacités des PMPM et des Directions de la Population et des Affaires Sociales en termes d'accueil des victimes, de prise en charge et d'orientation des victimes ;
- Donner des moyens dignes et efficaces aux policiers et à la justice pour qu'ils puissent enfin mener des enquêtes dans les lieux ou régions sensibles ;
- Renforcer la capacité des Polices et des Gendarmes, des ONG, des associations, des agents de proximités, des maires en matière de TSIE et de lutte contre le TSIE ;
- Imposer la tolérance zéro vis à vis des incitateurs (familles, employeurs), des intermédiaires et de toute forme de proxénétisme engageant des enfants ;
- Imposer la tolérance zéro des arrangements à l'amiable, en particulier contre rétribution ;
- Poursuites des pourvoyeurs de faux documents (en particulier de faux certificats médicaux) ;
- Informer, former et sensibiliser les responsables des services étatiques (surtout le plan juridique), ainsi que les membres des comités de quartiers, afin qu'ils puissent appliquer la loi ou aider à appliquer les dispositions légales en vigueur qui contribuent à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et faire des signalements ;

- Dissémination des lois 2007-023 et 2007-038.

Pour les victimes et leur entourage :

- Faire connaître la loi et les recours potentiels aux enfants et jeunes, en particulier dans le cadre de l'éducation scolaire, du sport et des loisirs ;
- Identifier des acteurs de confiance pour qu'ils puissent en parler et être appuyés pour effectuer un signalement quand nécessaire ;
- Développer l'accès à des certificats médicaux légaux gratuits pour les victimes ;
- Rendre plus accessible l'accès à la défense juridique gratuite : pool des avocats, cliniques juridiques ;
- Veiller à ce que la parole de l'enfant soit entendue et prise en considération dans toute procédure le concernant et pénaliser toute forme de stigmatisation de la victime et de ses représentants légaux durant son signalement ou le dépôt de plainte ;
- Informer les plaignants de la possibilité de dépôt de « **Main Courante** » en cas de menaces de la part de l'auteur.

Acteurs concernés :

Pool des avocats, Ministère du tourisme et offices du tourisme, opérateurs touristiques, opérateurs économiques, milieu de la nuit et du loisir, Ministère de la Population des Affaires Sociales, Réseaux de Protection Ministère de la Justice et ses démembrements, Ministre de l'intérieur, Ministère de la sécurité publique, Forces de l'Ordre et PMPM, Ministères de l'Education, CISCO⁵² et Enseignants, Ministère de la Santé et Ordre des Médecins,

⁵² Circonscriptions Scolaires

Ministère de la Jeunesse et Ministère des Sports, Tribunaux, Chefs de Fokontany, associations de quartier, medias, ainsi que les familles et bien entendu les enfants et les jeunes.

► **Recommandations liées au recueil de données**

L'objectif est d'arriver à définir l'ampleur de l'ESEC dont le TSIE afin d'adapter les interventions de lutte :

- Quantifier la déperdition entre cas observés et cas signalés ;
- Développer une enquête au sein des Fokontany considérés à risque (si possible rétrospective) pour le comptage des situations concernant l'ESEC et le TSIE ;
- Adapter et standardiser les recueils de données existants pour les cas pénaux et /ou sociaux (PMPM, police, gendarmeries, Réseaux de Protection) **en y intégrant les catégories ESEC et TSIE**, et en utilisant une définition de cas précise issue de la loi 2007-036, et les disséminer ;
- Faire apparaître dans les recueils de données quelle est **l'origine du signalement** (ligne verte, réseau, Fokontany, dénonciation anonyme etc...) afin de mieux définir quelles sources de signalement sont les plus opérationnelles ;
- Faire également apparaître dans les recueils, le délai entre signalement ou plainte et traitement du cas afin d'identifier les blocages, de pouvoir travailler efficacement sur les régions où ces délais sont trop longs ;
- Renforcer les capacités des utilisateurs en terme de diagnostics/ définitions de cas et la précision des recueils de données ;
- Renforcer la consolidation et la remontée des données jusqu'au niveau central (qualité et régularité) ;
- Renforcer la collaboration, les échanges et harmoniser les données entre les différents acteurs sur terrain (Réseaux) afin de faciliter le suivi du traitement des dossiers.

Acteurs concernés :

Police, Justice et ses démembrements, Ministère de la Population des Affaires Sociales, Réseaux de Protection, UNICEF, bailleurs de fonds.

► **Recommandations liées à l'accompagnement et à la prise en charge des victimes**

- Renforcer les capacités des services en matière de protection et de prise en charge intégrée de l'enfant victime, proposer des réponses concrètes liées aux besoins des victimes et des offres d'alternatives solides et dans le long terme ;
- Identifier des partenaires pour accompagner les mineurs à sortir de la prostitution : fournir du travail, formation professionnelle ou réalisation de projet de vie pour les victimes ;
- Mener des programmes de réhabilitation sur l'exemple d'Ecpat Madagascar d'appui aux Activités Génératrices de Revenus et de formation professionnelle ;
- Développer les centres d'hébergement d'urgence, trop rares, pour la mise à l'abri, la prise en charge, et l'écoute professionnelle des victimes ;
- Développer les prises en charge intégrées et suivi jusqu'au règlement du cas ;

- Multiplier les antennes de type SPDTS dans les villes de province afin de mettre à disposition la même qualité de service aux victimes de province ;
- Déployer les travailleurs sociaux du syndicat dans les structures de province et y faire des séjours pédagogiques afin de partager et harmoniser les savoirs faire à l'ensemble du pays ;
- Développer les accompagnements éducatifs et les projets professionnels :
- **Appui à la scolarité** : Mise en place d'un système d'appuis matériels ou/et financiers afin de réduire les pressions liées au besoin d'argent, ressenties par les jeunes filles et diminuer la déperdition scolaire (gratuité des études primaire, cantine scolaire, kit scolaire...);
- Scolarité gratuite ou parrainage scolaire afin d'éviter les abandons scolaires, instruction de la CDE dès la classe primaire et dans tous les établissements scolaires, afin que les enfants connaissent et protègent leurs droits ;
- **Appui à un projet professionnel** : Mise en place de système d'appuis financiers et/ou matériels aux jeunes filles et aux jeunes garçons non scolarisés, et qui veulent « monter leur propre affaire » pour subsister (formation professionnelle, micro finance, etc.).

Acteurs concernés :

CISCO, Ministère de la Population et des Affaires Sociales, Ministère de la Santé et de la Justice, Pools d'avocats et de juristes, ONG dont ECPAT, Plateformes pour l'enfance, réseaux de protection, BIT, opérateurs économiques, SPDTS.

► Recommandations liées aux comportements des jeunes & des adultes

L'objectif est d'instaurer ou rétablir et surtout consolider des normes socio-protectrices afin que les jeunes aient plus de perspectives et de confiance, il est nécessaire de travailler avec eux et de favoriser les initiatives visant à rétablir un cadre et des repères pour les jeunes et leurs familles. Il est impératif de les associer à la lutte.

Pour les adolescents et jeunes adultes :

- Développer les formations en « **life skills** », auto compétence et toute initiative visant à développer des comportements protecteurs, rétablir les jeunes dans leur capacité de choix ;
- Aller dans les lieux fréquentés par les jeunes, créer du lien pour échanger, des séances informelles d'information et d'autoprotection mais aussi pour proposer des activités différentes (par et pour les plus jeunes) : les sports, les arts, les sorties pédagogiques, les travaux manuels.... A ce titre, **les Clubs de jeune reporters et les Réseaux communautaires des jeunes** initiés par l'UNICEF et le Gouvernement malgache trouvent toute leur place et doivent être soutenus et multipliés ;
- Inclure dans l'enseignement de base et les collèges les notions de protection ainsi que la lutte contre la maltraitance enfantine et plus particulièrement le TSIE.

Pour les adultes et les familles :

- Lutter contre la pauvreté et le chômage des parents : création d'emploi ou octroi de fond de démarrage pour les AGR, travail en partenariat des IMF

(Institut de Micro Finance) et les associations pour offrir un niveau de vie décent à chaque famille ;

- Informer et sensibiliser d'une façon plus directe les parents, pour une prise de conscience de la gravité de la situation et sur leurs devoirs de parents ;
- Organiser des campagnes d'informations communautaires sur les dispositions légales existantes en matière de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, la maltraitance et les devoirs des parents envers les enfants : outils adaptés selon les régions, Hira Gasy⁵³, Fokontany... ;
- Envisager des études de type anthropologique pour comprendre le rôle actuel des familles et des pratiques culturelles dans l'incitation à la prostitution afin de mieux lutter contre ces pratiques.

Acteurs concernés :

- Ministère de la Jeunesse et des Sports, CISCO, Etablissements scolaires, ONG, Universités et chercheurs, Bailleurs de fonds, Ministère de la Population des Affaires Sociales.

⁵³ Théâtre populaire paysan des Hauts Plateaux

CONCLUSION

Les hypothèses émises au départ de l'étude sont validées.

L'étude démontre l'impact dévastateur de l'état du pays sur les conditions de vie des enfants et surtout, sur toutes les formes d'exploitation dont ils sont victimes, y compris l'ESEC et le TSIE.

La société malgache semble vivre de profonds changements, qui affectent son intégrité et en particulier le respect des valeurs. Le cadre socio protecteur a volé en éclat avec la crise de 2009, et les dérives qui en résultent seront probablement, du moins en partie, irréversibles⁵⁴...

L'augmentation quotidienne de la petite délinquance et de la criminalité, les comportements agressifs, la justice populaire en sont autant d'expressions.

Il faudra beaucoup de volontés, d'efforts et de temps pour revenir à des bases sociales plus saines.

Les comportements des jeunes sont de plus en plus déviants et les attitudes de mise en danger se multiplient. Perte des valeurs et des repères, exaspération, indifférence : l'exemplarité des adultes et les « exemples » structurants sont de plus en plus rares : les adultes, y compris les autorités « font tout et n'importe quoi et ne sont pas inquiétés, surtout les représentants de l'Etat ». Ils montrent au contraire que l'on peut s'enrichir rapidement de façon illégale sans être inquiétés, donc pourquoi ne pas faire de même.

Rien aujourd'hui n'encourage une grande partie de la jeunesse à envisager l'avenir sur des bases saines, sereines et équilib-

rées. La projection se réduit à ce soir, à demain...

De ce fait, et comme nous l'avons évoqué tout au long du rapport, qu'importe les moyens de s'en sortir, qu'importe les méthodes utilisées pour survivre ?

Si le TSIE et l'ESEC ont parfois du mal à être analysées séparément dans ce rapport c'est parce qu'elles sont très intriquées, les victimes passant de l'une à l'autre, pourvu qu'il y ait un revenu à la clé, aussi minime soit-il.

Dans ce contexte terrible, où les adultes sont tantôt racleurs, tantôt organisateurs, tantôt complices des abuseurs, tantôt absents ou encore témoins silencieux, le TSIE et les pratiques qui en découlent revêtent des formes et des organisations différentes.

Tout le monde en parle, mais personne ne les protège vraiment, tout le monde se cache derrière la pauvreté, le manque de moyens... **Mais si l'extrême pauvreté peut en partie expliquer le phénomène elle ne peut en rien servir de justification.**

La corruption bien évidemment encourage le phénomène :

En effet, le triste phénomène de lynchage et de vindicte populaire qui a connu une inquiétante recrudescence cette année, depuis la justice populaire à Mandritsara jusqu'à la tuerie de Nosy Be, n'est autre qu'une forme de méfiance de la population face au système judiciaire. D'après le Bureau Indépendant Anticorruption (BIANCO), la Justice se trouve parmi les secteurs les plus décriés, aux côtés des collectivités

⁵⁴ Edito de la Tribune.com, annexe n°4

décentralisées et la Gendarmerie nationale.⁵⁵

La déscolarisation importante, et le fait que l'enfant soit de plus en plus considéré avant tout comme une force de travail et de revenu pour la famille, sont d'importants facteurs de risques. Mais comme évoqué dans le contexte, tous ces facteurs interagissent et leur synergie finit par être déterminante dans le choix d'entrer dans la prostitution, que ceci soit le choix imposé par la famille, ou encore le choix de l'enfant.

L'ampleur du phénomène et son aggravation est aujourd'hui difficile à démontrer via les données existantes. Ces dernières ont cependant montré la part de plus en plus grande de mineurs impliqués dans des détournements de mineurs, ces derniers englobant de nombreux types d'atteintes à l'intégrité de l'enfant, y compris probablement le TSIE.

La recherche de solutions pour endiguer ces tendances relève avant tout de la responsabilité de l'Etat et de la volonté de ses citoyens.

L'application de la législation et la tolérance zéro seraient un bon point de départ, si tant est que l'Etat alloue des moyens décents aux responsables sur le terrain pour mener des enquêtes, faire aboutir les procédures et résister aux multiples tentatives de corruption et trafics d'influence.

Il est temps de proposer des offres réelles et performantes de prise en charge et d'accompagnement des victimes et de rechercher des alternatives, pour et avec

elles. Les parcours de chacun et les âges sont à prendre en compte dans les choix de vie et la recherche d'alternatives à la prostitution. Il est important de rétablir et renforcer le lien et le dialogue avec les jeunes et d'aller au-devant de leurs préoccupations, de les associer à la lutte contre le fléau de l'exploitation sexuelle, sans quoi l'ESEC et le TSIE continueront à se développer avec des effets ravageurs pour la jeune génération et pour l'avenir du pays.

► **Pour illustrer nos propos, la voix de journalistes malgaches**

<http://latribune.cyber-diego.com> :

Mardi, 12 Mars 2013

Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants : qu'en est-il à dans le nord de Madagascar ?

La Journée Mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants est l'occasion de faire un bilan sur l'importance, les causes et les conséquences de ce phénomène dans la région

C'est à l'initiative du GIPF (Groupe international de Paroles de Femmes) que depuis 2009 le 4 mars est devenue journée pour la mobilisation et l'information des gouvernements, des institutions et du public sur l'asservissement sexuel. Le phénomène tend en effet à évoluer et subir des mutations liées à son industrialisation et sa mondialisation.

La pauvreté est souvent la raison avancée pour expliquer l'exploitation sexuelle et la prostitution, or il y a d'autres motivations : la recherche d'autonomie, la position sociale, l'envie... Pour les quelques Antsirais que nous avons interviewés, les rela-

⁵⁵ 05/12/2013 Source Transparency International

tions entre adultes consentants ne sont pas considérés comme de l'exploitation sexuelle, mais ils reconnaissent que « livrer des enfants à la prostitution est inadmissible ». La plupart avoue cependant ne pas vouloir intervenir dans les « affaires des autres », même s'il est question de souffrances et de danger sur la santé et l'avenir des mineurs. Des études menées sur l'exploitation sexuelle des enfants avec l'appui de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) bouleversent les idées reçues. On attribue en effet la délinquance, la prostitution de mineures et autres pratiques scabreuses à la monoparentalité due à l'abandon ou au décès. Or, l'étude a montré qu'à Nosy Be, 78% des enfants livrés à la prostitution ont encore leurs deux parents. D'un point de vue juridique et sociologique et les faits les démontrent, il existe à Madagascar des parents exploitants, c'est-à-dire des parents qui offrent leur enfant pour des relations sexuelles et en sont rémunérés. Du point de vue des parents, la fille ou le garçon sort tout simplement avec quelqu'un qui a « les moyens » et qui aide les parents par affection, et l'on ne considère pas le fait que le fils ou la fille soit mineur. Les parents ne perçoivent donc pas cet échange comme un acte prostitution là où il est seulement question « d'amour » à leurs yeux. Une mère de famille raconte qu'elle est fâchée après sa nièce parce que celle-ci retient son homme à l'hôtel, s'amuse et dépense seule l'argent. « Que d'ingratitude » s'exclame-t-elle.

C'est donc pour cela qu'il est difficile, non seulement dans le nord, mais presque dans toute l'île de lutter contre ce fléau et d'apprécier la dimension de l'exploitation sexuelle. De plus, il existe des cas où des parents vivant en milieu rural envoient leurs enfants travailler en ville comme em-

ployées de maison ou pour réaliser d'autres tâches. Pourtant, l'étude des pires formes de travail des enfants effectuée par le Bureau International du Travail et l'IPE/UNICEF a montré que sur 2 640 enfants travailleurs, près de 23% sont victimes d'exploitation sexuelle.

- **Un phénomène qui tend à évoluer et qui subit des mutations**

Le monde avance avec les nouvelles technologies, la mondialisation et les échanges, l'exploitation sexuelle évolue aussi dans ce contexte et ce sont les personnes vulnérables et sans défenses (dont les mineurs) qui sont les premières victimes. Actuellement, l'exploitation sexuelle se présente sous trois formes : la traite des êtres humains à des fins de prostitution, la pornographie et le tourisme sexuel. Les défenseurs des droits de l'Homme, de la Femme et des enfants s'inquiètent notamment de ce que peut avoir comme impacts dangereux Internet avec les sites de rencontre. Un gérant de cybercafé à Diego Suarez affirme en effet qu'à l'heure de fermeture, des jeunes femmes le retiennent pour qu'elles puissent discuter en toute tranquillité avec des étrangers via Internet et n'hésitent pas à se déshabiller devant la webcam pour montrer leurs atouts physiques à leurs prétendus « amoureux ». Pour les parents que l'on peut qualifier de « pourvoyeur », la préparation de leurs filles à de telles activités impliquent de véritables investissements : cours de langue et d'informatique entre autres. Souvent, l'objectif est de trouver à ses filles des époux étrangers et fortunés, mais les conduisant finalement à des pratiques douteuses. Depuis toujours, les bars et boîtes de nuit ont été montrés du doigt, considérés comme les lieux qui favorisent la prostitution et l'exploitation sexuelle.

Les Jeunes Pairs Educateurs ont identifié certains bars qui disposent de chambres de passe lors de leur étude des risques et de vulnérabilité des jeunes d'Antsiranana. Les propriétaires de ces bars sont payés 3 000 à 5 000 MGA l'heure. En ce qui concerne les boîtes de nuit, « considérer que la gratuité de l'accès des femmes dans les boîtes de nuit est de l'exploitation sexuelle est exagéré » explique un barman « c'est juste le meilleur moyen de gagner plus d'argent en attirant la clientèle de sexe féminin, une fois dans la boîte, ces femmes sont bien obligées de consommer, donc de dépenser ». Certains clients de boîte de nuit soutiennent que la vérification de la carte d'identité à l'entrée est souvent négligée parce que « il paraît que certains jeunes sont des habitués ».

- **Une évolution dans la lutte et la répression à Madagascar**

Au niveau national, une évolution dans la lutte et la répression de l'exploitation sexuelle a été enregistrée ces huit dernières années, cependant la corruption et les pressions exercées sur les magistrats et les enquêteurs par les pourvoyeurs et les bénéficiaires de ce type d'exploitation sont considérables.

Depuis 2004, Groupe Développement, membre du réseau Acting for Life International intervient à Madagascar et mène des programmes de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Après le programme réalisé de 2008 à 2012 intitulé : « Pour un système de garantie et de défense des droits des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation sexuelle », Groupe Développement met en œuvre le programme ECPAT France à Madagascar « Ne détournes pas le regard ! Promotion et défense des droits de l'enfant face à l'exploitation sexuelle » axé sur trois points : la sensibilisation et la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, la sensibilisation et la lutte contre la prostitution enfan-

tine, avec une composante sur la traite des enfants (le phénomène des « petites bonnes ») et la sensibilisation et la lutte contre le développement des situations d'ESEC en lien avec Internet.

En 2007, la réforme législative pour la protection des enfants concernait la loi sur le mariage. L'âge minimum de mariage n'est plus de 14 ans, mais 18 ans et le mariage précoce ne peut être autorisé que par le juge et en considération des circonstances et du point de vue de l'enfant. La loi 2007-038 quant à elle modifie et complète certaines dispositions du Code Pénal en disposant que : « est complice quiconque ne dénonce pas les cas de proxénétisme, d'exploitation sexuelle ou de tourisme sexuel en sa connaissance et que les peines prononcées pour les délits relatifs aux infractions sur la traite, l'exploitation sexuelle, le tourisme sexuel et l'inceste commis sur la personne d'un enfant ne peuvent être assortis de sursis ». Il a été aussi reconnu que les enfants ne sont pas juste des victimes, mais ils font aussi partie des solutions d'où les formations en « lifeskills » des JPE ou Jeunes Pairs Educateurs et la mise en place d'un système, appuyé par l'UNICEF pour qu'il y ait écoute et échanges de points de vue entre jeunes. L'instauration des codes de conduite est en cours et ils prennent peu à peu leur place dans le secteur touristique.

Le Ministère du Tourisme, ECPACT France, le BIT et le réseau de protection de l'enfance de Nosy Be ont adopté au mois de décembre 2012 un code de conduite pour l'application et le respect des lois, l'interdiction des enfants non accompagnés l'accès aux établissements hôteliers... Les juridictions d'Antsiranana quant à elles ont réuni les chefs de quartier afin de les informer que tout « arrangement » relatif à des violences à l'égard d'un enfant ne peut plus se faire au niveau des Fokontany.

Institutions, structures, personnes ressources rencontrées

Diego Suarez & Nosy Be

INSTITUTIONS, STRUCTURES RENCONTREES ⁵⁶	PERSONNES RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Population et des Affaires Sociales/Réseau de protection • PMPM • Réseau de protection • CISCO • Association Cœur et Conscience • Centre de rééducation Joffreville • Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique • Paroisse de l'EKAR Joffreville • Centre de Santé de Base Antanambao • Association des Travailleuses de sexe • l'association des MSM • Commandement de Brigade Territoriale • TPI Nosy Be • Foyer Social Camp Vert • Association AFSA • Gendarmerie • Office Régional du Tourisme • Commune Urbaine de Nosy Be 	<ul style="list-style-type: none"> • Victimes • Familles d'accueil • Clients • Résidents • Hôteliers

⁵⁶ Non nommées

Tamatave, Mahambo, Fénérive Est, Soanierana Ivongo

INSTITUTIONS, STRUCTURES REN-CONTREES	PERSONNES RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur régional du tourisme • Direction régional du Ministère de la Santé • Direction Régional du Ministère de la Justice • Direction Régionale de l'Education Nationale • Commissaire de police, PMPM • Gendarmerie • Service District de la Population et affaires sociales • Assistance technique régionale Unicef • Jeune Paire Educateur • A.C Zoara • ONG Mateza • SOS Village d`enfants • Enfant de soleil • Orphelinat Monfort • Orphelinat Ste Madeleine • Baozanany • EDM fanantenana • Terre des enfants Vaucluse • Enfants de Joie • Help de Madagascar • ONG Price • Maison de Charité • Enfants Sauves • Sœurs Ursulines 	<ul style="list-style-type: none"> • Victimes • Familles • Opérateurs Touristiques • Opérateurs économiques • Taxis • Touristes

Tananarive

INSTITUTIONS, STRUCTURES RENCONTREES	PERSONNES RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • 6 Chefs Fokontany • PMPM • Ministère de la Population et des Affaires Sociales • Ministère de la Justice • Ministère du Tourisme • Bureau International du Travail/IPEC • UNICEF – Fonds des Nations Unis pour l’Enfance • SPDTS • ECPAT France • Ambassade de France • Ambassade des Etats Unis • Coopération Française • Pool des Avocats • Entreprise Colas • Office National du Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Victimes • Familles • Vigiles • Chauffeurs de taxi • Proxénètes • Opérateurs touristiques • Opérateurs économiques • Anciennes prostituées • Directeurs de discothèques

Tuléar

INSTITUTIONS, STRUCTURES RENCONTREES	PERSONNES RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Représentants du District et de la Région Atsimo Andrefana • Autorités locales : présidents Fokontany • FFM /CRN (Comité de la Réconciliation Nationale) • Commune Urbaine Tuléar • Direction régionale du Ministère de la Population et des Affaires Sociales • Direction de la Police et de la Migration • Direction régionale du ministère de la jeunesse et loisirs • Direction régionale de tourisme • Police des Mœurs et de la Protections des Mineurs • Unicef- section Protection • Enseignants • Animateurs et éducateurs pairs • Responsable santé de la reproduction des adolescents • ONG Bel Avenir • ONG SISAL • Congrégation des sœurs de bon secours • ONG FISA 	<ul style="list-style-type: none"> • Victimes • Familles • Guides touristiques • Restaurateurs • Chauffeurs taxi brousse • Chauffeurs de taxi • Sage de la région AtsimoAndrefana • Touristes étrangers • Opérateurs économiques • Opérateurs touristiques • Sociologue • Gargotière • Personnel du port

Bibliographie et sources d'informations

Documents et rapports

- Exclusion scolaire et moyens d'inclusion au cycle primaire à Madagascar : Rohen d'Aiglepierre en collaboration avec l'équipe de Focus Development Association.
- Unicef Madagascar : Final talking points_valerie_natcom_frs.pdf : La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants 2008.
- Madagascar situation des enfants 2009 CRC report.
- Groupe Développement 2012 :
 - Etude sur la prostitution des mineurs à Mahajanga et Nosy Be.
 - Etude sur la prostitution des mineurs à Tananarive
- MINPOPAS : Bilan et statistiques des réseaux de protection
- PMPM Anosy et Tsaralalana : Statistiques 2010 - jusqu'août 2013
- Ministère du Tourisme :
 - Statistiques 2012 Ministère du Tourisme,
 - Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages.
- Ministère de la Justice : projet de texte de réforme de la loi 2007 - 038 sur la lutte contre le tourisme sexuel et la traite des enfants.
- Gramlich, Beatrix. "Terres Volées." Kontiente- the Mission-Magazine, 1/2012.
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, Série des Traités du Conseil de l'Europe – n° 201)
- Version provisoire, Doc.14 - Lutter contre « le tourisme sexuel impliquant des enfants » M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova, PPE/DC, Mars 2013.
- Etude de Jeremy Seabrook, En finir avec le tourisme sexuel impliquant les enfants : l'application des lois extraterritoriales, L'Harmattan et ECPAT, 2003.
- Document CRC du Comité des Droits de l'Enfants, Examen des rapports soumis par les États partie, Février 2012.
- ODEROI, Rapport annuel sur la violence contre les enfants dans la région de l'Océan Indien, octobre 2006 -.Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants, mai 2000.
- Etude sur l'exploitation sexuelle des enfants, BIT-IPEC/UNICEF, 2000 ; étude sur les pires formes de travail des enfants BIT-IPEC/UNICEF, 2006.
- Collection des Traités, Nations Unies, chapitre IV Droits de l'Homme/11 convention relative aux droits de l'enfant.
- Document CRC du Comité des Droits de l'Enfants, Examen des rapports soumis par les États en application de l'article 44 de la Convention, Février 2012.
- Rapport explicatif du Conseil de l'Europe concernant la Convention Lanzarote, voire ci-dessous.
- N° 182, Contre toutes les formes de travail des enfants.
- Convention des Droits de l'Enfant.
- Rapport explicatif du Conseil de l'Europe concernant la Convention Lanzarote

Sources internet

- Cyberpresse malgache (la Tribune, l'Express, la Tribune de Diego, MaTv)
- <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/06/05/madagascar-measuring-the-impact-of-the-political-crisis>
- <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/06/05/madagascar-measuring-the-impact-of-the-political-crisis>
- http://www.unicef.org/madagascar/analyse_pauvrete_1.pdf
- <http://jasleenkaursethi.com/films/72-madagascar-sex-tousim%29>
- http://www.spdts-mada.org/fr/contenu/volet_detail/15
- http://www.spdts-mada.org/fr/contenu/volet_detail/29
- http://www.unicef.org/madagascar/exclusion_accueil.pdf
- http://www.unicef.org/madagascar/UNICEF_MADAGASCAR_AR2012-ENGWEB%281%29.pdf
- <http://www.slateafrique.com/14047/tourisme-sexuel-pedophilie-grandes-destinations-en-afrique>
- <http://blogs.mediapart.fr/blog/philippe-divay/260713/madagascar-prostitution-et-tourisme-sexuel-impliquant-des-enfants-au-vu-et-au-su-de-tous-en-tout>
- <http://www.irinnews.org/fr/report/91251/madagascar-lutter-contre-la-mont%C3%A9e-du-tourisme-sexuel>
- http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20110829_tourismesexuel.pdf
- <http://www.monde-diplomatique.fr/2006/08/MICHEL/13831>
- <http://education.francetv.fr/videos/a-contrecur-enfants-victimes-du-tourisme-sexuel-v110539>
- <http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/Lutte-contre-la-criminalite-organisee/Office-central-pour-la-repression-de-la-traite-des-etres-humains>
- <http://www.ambafrance-mada.org/Avertissement-contre-le-tourisme>
- <http://appablog.wordpress.com/2013/07/26/madagascar-prostitution-et-tourisme-sexuel-impliquant-des-enfants-au-vu-et-au-su-de-tous-en-toute-impunite/>
- <http://www.linfo.re/Ocean-Indien-Economie/561495-Madagascar-Une-economie-en-perdition>
- <http://www.tourisme.gov.mg/?author=119&paged=2>
- http://www.lepotentielonline.com/site2/index.php?option=com_content&view=article&id=4172:madagascar-l-industrie-touristique-affectee-par-de-graves-crisis&catid=95:afrique&Itemid=513
- <http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Madagascar/Madagascar-Interim-Education-Plan-2013-2015.pdf>
- <http://www.ywamafrika.org/Southern/Madagascar/Tamatave/dc.htm>
- <http://www.laurencedhondt.info/wp-content/uploads/2010/07/argent-des-vasahas-a-diego-suarez-madagascar.pdf>
- <http://www.hayzara.org/index.php/BANQUE-DE-CONNAISSANCES/Action-Sociale/Travail-domestique-des-enfants-ou-phenomene-de-petites-bonnes-Travail-d-exploitation-deguise-ou-Technique-d-apprentissage-vers-la-socialisation-SPDTS-2013>

ANNEXES

Liste des annexes :

Annexe 1 - Proposition et Offre technique pour l'étude

Annexe 2 - Outils méthodologiques

Annexe 3 - Exemples de mapping

Annexe 4 - Edito de la Tribune.com

► Annexe 1 - Proposition et offre technique

AOUT 2013 – Brigitte Doppler et Anne-Sophie Buisset

« Il y a de plus en plus de petites avec des vieux vazahas sur la côte »

« J'ai vu des gamins, ils n'avaient pas 15 ans, partir avec un couple de touristes »

« On ne sait plus quoi faire, il n'y a personne pour nous aider à protéger les jeunes qui se prostituent avec des gens de passage »

« On a beau interdire l'accès du bar ou du resto aux clients, ça ne change rien à la situation, ils iront ailleurs de toute façon »

« Nous on joue le jeu, ils savent qu'ils n'ont pas intérêt à venir ici, mais d'autres les accueillent sans scrupules »

« On va les dénoncer et après ? ils vont rien avoir et ça va se régler avec des billets »

Voilà quelques réflexions faites par différents acteurs, que l'on entend régulièrement à Madagascar depuis quelques années. Observations précises, fantasmes, lieux communs ou réalités ?

Il semble que peu d'études fiables aient été réalisées sur le sujet.

Quoiqu'il en soit, l'exploitation sexuelle et les maltraitances dont sont victimes les mineurs à Madagascar sont des fléaux qui ne cessent de prendre de l'ampleur. Toutes les couches de la société malgache semblent touchées, directement ou indirectement. Plus uniquement les enfants issus de la rue ou de familles paupérisées.

La pauvreté croissante qui touche la grande île, la fragilité des institutions et la dislocation de la société civile depuis 2009 font naître des situations où les enfants sont des objets d'exploitation sans que personne ne puisse ou ne souhaite réellement les protéger.

Madagascar n'est pas une destination touristique dite classique. La vétusté des infrastructures d'accueil et des moyens de locomotion, le coût des billets internationaux, la méconnaissance du pays et bien d'autres facteurs peuvent expliquer que le pays n'attire pas de tourisme de masse.

Cependant, près de 255 000 touristes ont visités Madagascar en 2012⁵⁷. Des familles, des retraités, des touristes « sac à dos », des « vahinys » qui viennent visiter des amis... Et puis des personnes seules, généralement des hommes jeunes ou d'un certain âge, qui préfèrent les côtes malgaches aux plages thaïlandaises ou dominicaines.

Ces touristes « particuliers » sont souvent bien visibles et la majorité d'entre eux ne semble pas cacher leur motivation quant au choix de leur destination.

Malgré la présence de nombreux acteurs du développement, de nombreuses ONG, d'Organisations Internationales et de services de coopération et malgré la volonté de certaines autorités et de membres de la société civile, le tourisme sexuel et l'exploitation sur les mineurs augmentent, c'est un fait.

⁵⁷ Chiffres publiés par l'ONTM (Office National du Tourisme de Madagascar)

La rapporteuse spéciale des Nations Unis Mme Maalla M'jid a évoqué cette problématique lors de sa visite à Madagascar en Juillet 2013 :

« Le fléau de l'exploitation sexuelle des enfants dans la prostitution et le tourisme sexuel est omniprésent et trop souvent justifié par la pauvreté. Sa croissance exponentielle, notamment depuis 2009, soulignée par tous les acteurs rencontrés, est alarmante. Son ampleur réelle reste difficile à déterminer, du fait, entre autres, de la résistance au signalement et la crainte de représailles. Par ailleurs, les faibles cas signalés sont très rarement suivis de sanctions lourdes, telles que stipulées dans la législation malagasy »⁵⁸.

Des dispositifs existent, mais sont-ils connus, respectés et efficaces ? Qui sont les acteurs fiables, compétents, de confiance ?

Quels sont les facteurs de blocage ?

Qui sont les victimes ? Combien sont-elles ? Qu'advient-il des enfants et des jeunes victimes identifiés ? Qui s'intéresse aux victimes invisibles ? Quels sont les réseaux de protection solides, les réponses nationales et locales ? Quel rôle jouent les familles, quand elles sont informées ?

Quelles sont les spécificités culturelles et coutumières dans les différentes provinces de ce grand pays et quelles régions sont les plus touchées ?

Enfin, dans ces périodes politiques et sociales compliquées, quelles actions mettre en œuvre pour protéger davantage les enfants et les jeunes et permettre à ceux et celles qui souhaitent les protéger d'avoir accès à des outils et des réseaux de protection adaptés et sans danger ?

Cette problématique grave, ces questionnements et le devenir des enfants touchés dans ce pays nous mobilisent fortement.

En effet, depuis plus de 15 ans, nous intervenons à Madagascar, quotidiennement ou ponctuellement, autour des sujets liés à l'enfance et à la jeunesse en grande difficulté et en danger.

Mais aussi comme opérateur touristique.

C'est pourquoi, répondre à cette étude est rempli de sens pour nous : nous connaissons bien le pays, la culture malgache et les difficultés sociales et humaines que vivent la grande majorité de la population et des mineurs en particulier.

Nous avons une bonne connaissance des réseaux de protection, des réseaux privés et institutionnels. Mais aussi des réseaux économiques et touristiques, dans les terres ou sur les côtes.

Nous sommes surtout touchés humainement par ce fléau.

Malgré le timing qui nous semble très court au vu de l'ambition et des attendus de l'étude, nous souhaitons nous positionner sur ce travail.

Afin de répondre au mieux à la demande de l'Union Européenne et d'ECPAT France, nous vous présentons ci-dessous un plan de travail que nous imaginons pour mener à bien cette étude.

Première étape : organisation & planification

- Réflexion sur le temps nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'étude avec ECPAT France.
- Elaboration des grilles d'entretien par thématiques et par objectifs.
- Constitution d'une équipe de consultants locaux à Madagascar, compétents dans les domaines des entretiens, des techniques d'entretien, de l'analyse... Les membres de l'équipe pourront être issus de milieux épars mais devront avoir une bonne connaissance des institutions, des dispositifs de protections

⁵⁸ Médiapart, Article de Philippe Divay, paru le 26 juillet 2013 : « Madagascar / Prostitution et tourisme sexuel impliquant des enfants : au vu et au su de tous, en toute impunité »

et de l'enfance en grande difficulté. Ils auront des capacités d'écoute, des valeurs humaines, des positionnements professionnels et humbles⁵⁹.

- Travailler sur les zones ciblées : autres lieux limitrophes (par exemple Tamatave et Ste Marie ou encore Diego et Ramena qui sont des spots touristiques et « à risque », mais qui ne sont pas ciblés par l'étude) et faire une première cartographie des lieux importants pour l'étude.
- Organisation logistique : base administrative (bureau ou autre), organisations des déplacements nationaux en fonction des rendez-vous et des temps d'observation sur le terrain.
- Si besoin, identification des intermédiaires capables de mettre en lien rapidement l'équipe avec certains acteurs plus « difficiles » d'accès.

Deuxième étape : identification des personnes ressources par lieux (cartographie de Tananarive, Tamatave, Diego Suarez, Nosy-Be, Tuléar) et par thématique

Le réseau

- Le réseau reste un élément indispensable pour avoir accès aux informations. Qu'il soit formel ou informel, c'est avec son aide que les informations et les observations peuvent être solides et au plus proche des réalités. Connus depuis de nombreuses années, beaucoup d'acteurs politiques, privés, particuliers seront sollicités.

Les victimes

- Les groupes cibles
- Les groupes à risques

L'environnement des jeunes et les milieux de la protection de l'enfance

- ONG et Associations nationales, locales et internationales.
- La Plateforme de l'enfance
- Les bailleurs*
- Les milieux fréquentés par les enfants et les jeunes (milieu scolaire, centre de planification, salons de coiffure et d'esthétique, club vidéo, cyber café, gargotes etc...).
- Les familles directes ou élargies, la communauté.

L'industrie touristique

Tours Opérateurs

En France, à Madagascar, à La Réunion.

Transports

Les compagnies aériennes : Air Madagascar, Air France, Corsair, Air Austral.

Les loueurs de voitures.

Les taxis et taxi-Brousse.

Les « compagnies » de bateaux.

Hébergement

Les hôtels, les maisons d'hôtes, les loueurs de villas, les maisons et hôtels de passe.

Les activités dites de loisirs

Les guides, les commerçants.

Le milieu de la nuit

Les bars, les boîtes de nuit...

Les autorités

Nationales : Ministères de la Justice, de la Population, de l'Intérieur, des Affaires Étrangères, de la Santé, du Tourisme et les différentes Directions Nationales.

Régionales : les directions des ministères dans les provinces ciblées.

Locales : Mairies, Services Municipaux, Fokontany, PDS⁶⁰ ...

Les services de Police et des Brigades des Mineurs dans les provinces ciblées.

Les services de Justice : Juges pour enfants, Juges aux affaires d'exploitation sexuelle liée au tourisme...

⁵⁹ Certaines personnes ressources pourront être intégrées à l'équipe lors de la deuxième étape.

⁶⁰ PDS : Président de Délégation Spéciale

Les institutions internationales et les représentations.

- Les bailleurs* : les agences des UN : Unicef, BIT (travail des enfants), Union Européenne etc...
- Les services de coopération technique des ambassades et consulats.

Les ambassades

Les entreprises internationales

Les miniers, les forestiers et la marine marchande (surtout vers Tamatave), les entreprises de BTP, les pêcheries (notamment à Diego), etc...

Les autres personnes ressources

Juristes, Sociologues, anthropologue, économiste, médecins ...

Les acteurs principaux sont présentés ci-dessus mais cette liste n'est pas exhaustive et pourra être réajustée au cours de l'étude en fonction des observations, des avancées, des connexions avec de nouvelles personnes ressources...

Troisième étape : l'étude

I/ Le contexte Malgache

1- Sociopolitique

La situation générale à Madagascar : quelles réalités après plus de 4 ans de crise politique ?

L'état des institutions, de l'économie.

Les indicateurs.

Les réalités de vie des malgaches.

La situation à Tananarive et dans les provinces ciblées.

2- Le contexte Législatif

La protection de l'enfance : les textes ratifiés, la législation malgache ;

Les textes relatifs à l'exploitation et aux maltraitances sexuelles sur les mineurs ;

Les textes relatifs à l'exploitation sexuelle dite « touristique » : les textes internationaux et nationaux ;

Les peines et ce que dit la loi malgache.

II/ Etat des lieux

- 1- Définition de « l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme » : comment se traduit-elle à Madagascar et dans les zones touristiques ciblées ? Qui est impliqué ? etc...
- 2- Les différents profils du public ciblé par l'étude.
Qui sont ces mineurs ? Ce qu'ils vivent, d'où viennent-ils, quels parcours, quelles violences vécues ? Comment entrent-ils dans la prostitution, comment travaillent-ils, pour qui ? Quels groupes peuvent être identifiés « à risque » ?
- 3- Les exploitateurs et les clients : profils et méthodes...
- 4- Les situations rencontrées :
 - ✓ Par les mineurs ;
 - ✓ Par les familles ;
 - ✓ Par la communauté ;
 - ✓ Par les opérateurs touristiques ;
 - ✓ Par les autorités compétentes ;
 - ✓ Par les associations et les bailleurs ;
 - ✓ Par les clients.

III/ Les mécanismes et dispositifs de protection et de signalement

- 1- ce que disent les textes, ce qu'il se passe vraiment ;
- 2- les mécanismes de signalement ;
- 3- les dispositifs existants ;
- 4- les acteurs et les structures de protection et de signalement ;
- 5- les mises en œuvre et les réalisations solides et efficaces ;
- 6- les vides et les limites ;
- 7- les enjeux et les stratégies des acteurs ;
- 8- l'indépendance, les peurs, les représentations, l'efficacité, les stratégies et les volontés.

Quatrième Etape : l'analyse des données & perspectives

- Analyse des données : observations, entretiens...
- Entre réalités de terrain, dispositifs et discours : évaluation des réponses existantes et du suivi des situations signalées.
- Recommandations générales et ciblées (Nationales, Régionales, Locales).

Cinquième étape : remise des livrables et bilan

Méthode utilisée :

Bien entendu, comme indiqué dans l'appel d'offre, nous nous inspirerons de la proposition méthodologique d'ECPAT pour le recueil des données, les guides d'entretien, l'exploitation et l'analyse des entretiens. Nous adapterons la méthodologie en fonction des groupes cibles, des réalités rencontrées et des problématiques abordées.

- Lectures : documents UN, Associatifs, institutionnels et toutes autres lectures intéressantes et enrichissantes pour l'étude.
- Elaboration de « kit/guides d'entretiens » et d'une méthodologie de recueil et d'analyse de données.
- Rencontres et entrevues avec tous les acteurs.
- Présence sur les terrains visibles et hors des « sentiers battus »
- Recueil des données quotidien.
- Analyses et débriefing avec l'équipe sur place une fois par semaine.

► Annexe 2 : Les outils méthodologiques

Le guide d'entretien (outil commun Ecpat, mais traduit et retravaillé avec les équipes)

Questionnaire semi structuré pour évaluer la situation TSIE dans le cadre d'une ITW ou d'un focus group.

Les questions sont divisées en 6 catégories, qui regroupent les diverses sources auprès desquelles ou à partir desquelles on doit obtenir des renseignements:

- A - Enfants/adolescents
- B - Cadre légal et institutions nationales
- C - Organes et mécanismes de protection et prise en charge de l'enfance
- D - Observations
- E - Mode opératoire des contrevenants/ clients (isolés etc.)

F - Sensibilisation du grand public

G - qualité du reporting

Dans l'idéal, l'objectif de ces ITW est d'obtenir la photo la plus précise et la plus spécifique de la situation de TSIE dans cette localité (pays, région, district, village, FKT etc.).

Si ceci n'est pas possible, il faut alors être le plus **concret** possible avec des histoires de cas, de situations et les décrire précisément et en tirer des recommandations.

Dans tous les cas, il faut essayer au maximum d'obtenir des données statistiques même si vous pensez qu'elles sont fausses ou incomplètes (vous précisez cela dans vos commentaires).

QUESTIONS :

Introduction pour toute catégorie

1. Nom de/des personnes interviewées (sauf les enfants et victimes).⁶¹
2. Nom de l'organisation, institution, fonction.
3. Avez-vous une définition, ou un nom usuel (expression locale, dialecte etc..) pour définir l'exploitation sexuelle des enfants ? Si oui, laquelle ou lesquelles ?
4. Dans votre travail, environnement etc... Quelle est l'attention que vous portez à l'exploitation sexuelle des enfants / adolescents ?
5. Comment en êtes-vous arrivés à entrer en contact et à être impliqué dans cette problématique ?

Catégorie A: Enfants/ adolescents

1.
 - a. Comment les enfants/adolescents migrent-ils des zones rurales vers les zones urbaines ? (seuls, en groupe, transports publics, collectifs, touristes etc.)
 - b. Comment, par quoi sont-ils attirés vers les zones urbaines/ touristiques ou de tourisme sexuel (bouche à oreille, rumeur, internet, journaux, télévision etc.)
 - c. Pourquoi quittent-ils leur domicile pour aller rejoindre ces zones ?
 - d. Comment ça se passe pour eux une fois qu'ils ont migré ?
2. Quels sont les enfants et les jeunes à risque?
3. Quels sont ceux qui bougent le plus (un lieu en particulier ? une catégorie sociale en particulier ? une classe d'âge en particulier ? etc.)
4. Pouvez-vous donner des indications (même approximatives) sur :
 - a. Estimations du nombre d'enfants et jeunes concernés;
 - b. proportion d'enfants, adolescents, adultes (différents groupes d'âge: <12, 13-17, 18-23)
 - c. Sur l'année écoulée, que pouvez-vous dire de ce phénomène : Aggravé, diminué ? Nouveaux lieux ? Nouvelles filières ? Changement de comportement des clients ou des victimes ?

Illustrer avec des histoires de cas si possible

⁶¹ L'anonymat est garanti et nous n'avons pas utilisé cette case d'information.

Category B: Cadre légal et application de la loi ?

1.
 - a. Selon vous, la législation actuelle est-elle appropriée, et correctement appliquée ?
 - b. Quels sont les limites ?
 - c. Quelles sont les mesures spécifiques contre les trafiquants et consommateurs sexuels d'enfants, incluant les touristes ?
 - d. Selon vous, quels sont les points faibles du cadre légal dans votre pays ?
2.
 - a. Avez-vous des informations sur le taux de condamnation par rapport au nombre de poursuites engagées ?
 - b. Comment pourrait-on augmenter le taux de condamnation
3. Quels sont les textes relatifs à l'exploitation sexuelle des mineurs dans le tourisme/ le trafic d'enfants ?
 - a. Quels sont les facteurs de blocage de l'application de la loi ?
 - b. Selon vous, quels changements/ amélioration de la législation s'avèrent nécessaires ?
4. Avez-vous des cas d'enfants victimes de TSIE qui reviennent de l'étranger ? Dans ce cas, quel est le cadre légal qui s'applique ?
5. Avec quels pays Madagascar a-t-il des accords bilatéraux concernant le TSIE ?
6. Quels sont les mécanismes de signalement auxquels les citoyens de Madagascar (malgaches, résidents) ont accès pour signaler les cas d'exploitation sexuelle et de TSIE ?

Catégorie C: Prise en charge et protection des enfants⁶²

1. Existe-t-il:
 - a. Des programmes de prévention ? (Détailler qui, quel type, pour quel type de bénéficiaires)
 - b. Des programmes de réhabilitation ? (détailler qui, quel type, pour quel type de bénéficiaires)
 - c. Des programmes/des campagnes de vulgarisation de la Loi (lesquels ?)
2. Lister les besoins les plus importants en terme :
 - a. de prévention ;
 - b. de réhabilitation / réinsertion ;
 - c. des raisons de succès et / ou échec des programmes existants.
3. Est-ce que, à Madagascar, l'opinion de l'enfant est prise en compte durant son accompagnement ?

Category D: observations générales

1.
 - a. Quels sont les clients attirés par les relations sexuelles avec des mineurs ?
 - b. Avez-vous des indications sur les prix et est-ce que les prix diffèrent selon le sexe ou l'âge ?

⁶² Donner ici des informations spécifiques à l'endroit où vous enquêtez.

- c. Quels sont les liens entre le TSIE, la pornographie infantine, l'industrie du sexe à Madagascar?
- d. Comment le phénomène de TSIE va-t-il évolué dans le pays ces dernières années et pourquoi ?

2. Selon vous :

- a. Qui rend possible l'exploitation sexuelle des enfants ?
- b. Qui la facilite ?
- c. Qui sont les principaux impliqués dans l'exploitation sexuelle des enfants ?
- d. Qui sont les principaux consommateurs ?

3. Selon vous qui a un rôle à jouer dans la lutte contre le TSIE ? Quel rôle ?

- a. La police ;
- b. Les ONG ;
- c. Les services douaniers ;
- d. La justice ;
- e. Le système éducatif/ les écoles ;
- f. Les enfants eux-mêmes ;
- g. Les Parents /ou responsable légal ;
- h. Les médias ;
- i. Le système de Santé ;
- j. Le secteur privé ;
- k. Les organisations internationales ;
- l. La protection sociale ;
- m. Autres ?

4. Dans le cadre de votre travail, quelles difficultés/blocages spécifiques rencontrez-vous pour lutter contre le TSIE ?

5. Avez-vous connaissance de recherches ou d'études qui ont été menées sur le sujet dans le pays (citer avec les dates) ?

- a. Connaissez-vous les résultats de ces travaux, si oui donner des détails, et les principales conclusions.

6.

- a. Selon vous, quelles sont les responsabilités de l'état dans le TSIE national ?
- b. Selon vous, quelles sont les responsabilités des pays d'origine des touristes impliqués de le TSIE?
- c. Que devraient-ils faire ?

7. Madagascar a-t-il un Plan d'Action National contre l'exploitation sexuelle et le trafic d'enfants ?

8. Est-il appliqué à tous les niveaux ? Quel est son impact ?

Categorie E : trafic organisé

1.

- a. Pensez-vous qu'il existe des réseaux de trafic sexuel à destination du tourisme ?
- b. Le phénomène, est- il interprovincial, transnational, ou limité à l'intérieur de la même région / province ?

Categorie F : sensibilisation

1.
 - a. Existe-t-il des campagnes de sensibilisation dans cette région / localité, et au niveau national ?
 - b. Que pensez-vous de leur qualité ?
 - c. Que pensez de leur impact ?
 - d. Que faudrait-il améliorer ?

Categorie G : reporting/ collecte de données

1.
 - a. Existe-t-il un système national de référence de cas à Madagascar pour les cas de TSIE ?
 - b. Si oui, comment fonctionne-t-il, est-il efficace, opérationnel ?
2. Si le système national n'existe pas, quel est le mécanisme de signalement/ référence des cas qui est utilisé dans cette localité (région, district, ville etc....)
3. Comment se passe la coordination inter institutionnelle en cas de signalement (réseau de protection, police, justice, hébergement d'urgence, famille, communauté etc.)
4. Comment des touristes peuvent-ils signaler des cas d'exploitation sexuelle ?
5. Avez-vous déjà eu dans votre vie professionnelle, à gérer des cas de TSIE ? Comment cela s'est-il passé ? (détailler ++)

Rappel méthodologique ⁶³ (présenté et distribué aux équipes)

L'objectif général de l'étude est de contribuer à une évaluation :

- des réponses existantes au phénomène de l'exploitation sexuelle des mineurs (- de 18 ans) dans le cadre des voyages et du tourisme à Madagascar ;
- Des mécanismes et procédures de signalement existants, notamment sur internet, et de proposer d'autres systèmes de procédures pouvant être mis en place.

Les objectifs spécifiques :

- Analyse de l'ampleur et des caractéristiques du phénomène d'exploitation sexuelle des mineurs (de – de 18 ans) dans le cadre des voyages et du tourisme à Tana, Diego, Tuléar, Tamatave et Nosy Be ;
- Identification et évaluation de l'efficacité des mécanismes de signalement et de traitement des cas existants ou qui pourraient être développés.

Le but de l'étude est d'avoir accès à des informations et des connaissances, à vérifier des hypothèses et à recueillir des données utilisables

Il existe trois natures d'informations pour réaliser une recherche :

- **Le discours** (entretien, questionnaire) ;
- **Les faits** (observation) ;
- **Les « traces »** (écrits, statistiques...)

1. Les outils de recueil de discours.

Ils peuvent être

⁶³ Méthodologie TFE - « Les Outils d'enquête »

- individuels ;
- collectifs (plus difficile à analyser)

Ils sont de 2 natures :

- **Le questionnaire**
- **L'entretien**

Ils sont répartis en fonction de la liberté laissée à l'interviewé et du niveau de connaissances de l'interviewer, dans le processus de recherche.

a) **Le questionnaire d'enquête.**

Définition : outil permettant de recueillir des informations de manière méthodique.

Il se situe dans un travail de recherche. Les données permettent de vérifier les hypothèses de départ.

Les 2 parties du questionnaire :

- Il permet de recueillir les pratiques, les opinions, les attitudes en regard d'un objet ;
- Les déterminants sociaux : ce sont les caractéristiques des interviewés (âge, sexe, niveau de diplôme...);

Les faits : cible les pratiques et les réalités dites brutes

Les opinions : jugement personnel de l'enquêté (attention à la réelle implication de la population, à son niveau d'information).

Les représentations :

- **Choix des personnes à interroger : échantillon (en dehors des institutions et des personnes ressources identifiées)**

En principe, cela répond à des exigences d'échantillonnages ne laissant rien au hasard. Pour nous, il sera important de choisir des personnes présentant les caractéristiques souhaitées au regard du sujet traité.

Le choix s'opère avec discernement et souci de validité.

3 principes permettent la constitution de la population à enquêter :

- Exhaustivité = Population intégrale
- ou
- Représentativité = Population trop importante donc échantillon
- ou
- Significativité = Diversifier les points de vue, échantillon significatif mais pas représentatif

Deux Techniques :

- Soit par quota : Suppose une connaissance fine de la population
- Soit au hasard : Pas de connaissance précise de la population, principe défini (ex : 1 personne sur 10)

Ces 2 techniques permettent d'établir un échantillon représentatif à priori (quota) à posteriori (hasard)

- **Les questions ouvertes**

Elles laissent la liberté à l'individu de s'exprimer comme il le souhaite.

Exemple : Qu'attendez-vous de ..., Selon vous, quel serait... ?

Avantages : Les problèmes délicats peuvent être abordés. La personne n'est pas

influencée par des pré-réponses.

- Le vocabulaire.

Il est en fonction de la population retenue, précis, simple, adapté au milieu.

Eviter les mots chargés affectivement et socialement.

- La formulation des questions.

Attention aux « ne pensez-vous pas que .. ou savez-vous que... ? » qui appellent des réponses positives.

Donc clarté du discours : « *Pensez Vous... Selon vous... ?* » et clarté de la phrase.

Une seule question par question.

Au cours d'un entretien : Se présenter, expliquer la démarche, le but poursuivi. Signaler le respect des règles : anonymat, confidentialité, anonymat des réponses, exploitation exclusive dans le cadre de la recherche...

b) L'entretien

Définition : l'entretien de recherche est une méthode de collecte qui vise à recueillir des données (informations, ressentis, récits, témoignages...), dans le but de les analyser. Il s'inscrit dans un projet de recherche, prend place dans une démarche préparée.

Toutes les consignes, thèmes, questions que l'on souhaite aborder doivent être préparées à l'avance.

La consigne de départ : permet de présenter le thème général de l'enquête. Il est possible de proposer un thème plus large, et de voir comment il apparaît dans le discours et la place qu'il occupe.

Avant l'entretien.

Garantir l'anonymat de la personne et du lieu.

Expliquer les buts et objectifs de l'étude.

Donner le cadre de l'étude.

Définir ce que l'on attend : recueillir son avis, pas de bonnes ou mauvaises réponses.

Répondre aux questions de la personne interviewée.

Pendant l'entretien

Etre au clair avec le guide d'entretien, le connaître sur le « bout des doigts ».

Ecouter attentivement même s'il s'agit de banalités et relancer sur certains thèmes.

Avoir une attitude empathique, c'est à dire essayer de comprendre ce que dit

l'enquêté, montrer qu'on ne porte pas de jugement de valeurs sur le discours (attention à la communication non verbale, surtout la sienne)

Marquer de l'intérêt pour ce qui est dit.

Relancer.

Formuler des demandes d'informations ou de précisions : *Ex : Pourriez-vous m'en dire plus...vous voulez dire que...*

Conclusion de l'entretien.

C'est l'enquêté qui décide de terminer l'entretien.

Pour cela, lui, demander s'il n'a rien à ajouter, ou s'il souhaite aborder un autre sujet.

2) Les outils d'observation (faits)

Il en existe 2 types et s'oriente autour de la question : qu'est-ce que je veux observer, savoir, connaître ?

- **L'observation générale, large**
- **L'observation précise (grille, identification des groupes cible-horaires-lieux)**

Définition

Observer n'est pas seulement regarder, c'est une certaine organisation de la vision.

L'observation répond à deux questions :

Qu'est-ce que je veux savoir ?

Ce que je dois observer pour avoir la bonne information ?

Quelles sont les lieux à observer en fonction des groupes cibles ?

A quel moment observer ?

L'intérêt de l'observation est d'avoir une photographie « brute » :

- des attitudes ;
- des comportements ;
- des pratiques ;

Elle suppose une grille d'analyse adaptée à la réalité.

Avant l'observation.

Etre au clair avec les objectifs de ce temps sur le terrain

Durant l'observation.

Noter de façons précises les conditions dans lesquelles se passent l'observation.

Etre disponible et attentif aux situations, au contexte.

Etre le plus impartial et le plus neutre possible (plus la méthode est structurée, moins l'observateur est impliqué.)

Après l'observation.

Ecrire ce qu'on a observé et faire le lien avec les objectifs de départ.

- **Le déroulé des études de cas**

TSIE/ESEC Etude de cas (exemple)

Please provide a brief summary of a recent CST/CSEC case in X which demonstrates good practice.

(Please do NOT identify victim by name. Please attach any related media articles.)

Type de cas	Prostitution enfantine	Trafic d'enfant à des fins sexuelles	TSIE	Pornographie Enfantine
Date				
Lieu				
La victime	Age, lieux de vie, situation de la famille, niveau d'étude...			
Détailler l'acte				
Expliquer précisément comment le cas a été signalé / détailler toute la chaîne <ul style="list-style-type: none"> • Qui a signalé le cas? A qui? • Qui ont été les principaux acteurs dans la chaîne de signalement? • Une procédure a-t-elle été suivie? Détailler la procédure				
Expliquer ce qui est arrivé au contrevenant				
Expliquer ce qui est arrivé à l'enfant victime				
Expliquer ce qui selon vous s'est bien passé dans l'histoire de ce cas Expliquer ce qui devrait être amélioré dans la prise en charge d'un cas comme celui-ci				

Autre remarques et commentaires de l'enquêteur

► Annexe 3 : Exemples de Mapping à Tuléar, Nosy Be et Diego Suarez.

TULEAR

Localité : Région/district/villes/site/village.	Type de tourisme (vacances, weekend à la plage, culturel, politique, déplacement commercial et professionnel en Général)	Profil des principales victimes (âge, sexe, lieu d'origine, catégorie socio professionelles des parents)	Quels sont les principaux points de Contact entre les enfants et les touristes ?	Touristes nationaux quelles catégories de Malgaches sont les plus concernés (origine géographique, sexe, tranche d'âge, milieu socio professionnel.	Communauté expatriée résidente : Quelles nationalités sont les plus concernées ?	Touristes étrangers, quelles nationalités sont les plus concernées ?	Principaux clients, Contrevenants ? dans quelle catégorie se situent ils : Consommateur Occasionnel, préférentiel, affilié à un réseau (isolé ou rattaché à un réseau)	Quels sont les systèmes de protection existants sur place ? (réseaux, hébergement d'urgence, counseling)	Y a-t-il déjà eu des campagnes d'information et/ou de lutte contre le TSIE ici ? si oui, quand, par qui ?
Mangily	Touristes qui viennent pour les vacances, le weekend et en déplacement professionnel : en mission dans ce village ;	A partir de l'âge de 12 ans, les filles sont les principales victimes et elles habitent dans ce village ou elles viennent dans le village à côté comme Ifaty, ou dans la ville de Tuléar. Les parents sont issus de la classe sociale moyenne ou nécessiteuse ;	Dans les bars, boîtes de nuit, sur la plage pendant le moment où les filles vendent des souvenirs, comme les colliers, les coquillages, ou dans la salle de vidéo, par l'intermédiaire des proxénètes (guide touristique, chauffeur des touristes, amies ou proches...)	Les guides touristiques, les jeunes en vacances, les pêcheurs L'âge varie 20 à 50 ans	Nationalités française, italienne	Nationalité française	Consommateur préférentiel	Il n'y a pas de système de protection. C'est la direction de la police des mœurs et de la protection des mineures à Tuléar qui doit assurer les rafles des mineures. Mais à défaut des moyens financiers et de déplacement, la police n'a pas pu assumer son travail.	rien

Quartier jardin de la mère, Zaza Club.	Touristes en déplacement professionnel et en vacance.	A partir de l'âge de 10 ans, moins sont les nombres de garçons victimes, les filles sont majoritaires. La plupart sont natifs de Tuléar centre, Tsimenatse, Mahavatsy, Sanfily et Tsianaloka	Dans les bars, les restaurants, les boîtes de nuit, dans les petits gargotes installées au bord de la rue, dans les endroits publics tels que le jardins, les ruelles et les coins discrets.	Les personnes qui sont de passage à Tuléar pour des raisons professionnelles tel les militaires, les fonctionnaires, les personnels des industries, les chauffeurs, les guides touristiques, les vacanciers. L'âge varie de 20 à 50 ans.	Nationalité française, italienne, asiatique, africaine	Nationalité française	Consommateur préférentiel et occasionnel.		
--	---	--	--	---	--	-----------------------	---	--	--

Remarques : Ces deux endroits sont les plus touchés par le TSIE, Dans les autres endroits, il n'y a que des prostitutions de quartier avec des consommateurs locaux

NOSY BE

Ambatoloaka	Week end a la plage, vacances.	14 – 27 ans, feminin Sambava Agriculteur	Discothèques Plage Bar	Homme entre 25 et 40 ans Majunga, Diego, Tana.	Italien Français Reunionais	Préférentiel	Réseau de protection de l'enfant	Oui
Madirokely (Plage)	Vacances, Week end a la plage.	13 - 24 ans	Plage	Homme entre 25 et 40 ans Majunga, Diego, Tana.	Italien Français Reunionais	Préférentiel		Oui
Andilana (Plage)	Vacances, Week end a la plage.	13 - 24 ans	Plage	Homme entre 25 et 40 ans Majunga, Diego, Tana.	Italiens Français Reunionais	Préférentiel		Oui
Andavakotoko	Déplacement commercial et professionne.l	17 - 24 ans	Bar	Homme entre 25 et 50 ans Camionneurs, marchands, businessman- locaux, Majunga, Diego, Tana.	Mahorais	Occasionnel		non
Djamanjar (La Banane)	Déplacement commercial et professionnel.	15 - 24 ans	Bar	Homme entre 25 et 40 ans Camionneurs, marchands, businessman Majunga, Diego, Tana, locaux.	Mahorais	Occasionnel		oui
Nosy Be Ville (Number One, Le vieux Port)	Déplacement commercial et professionnel, vacances.	17 - 24 ans	Discothèques, boites de nuit.	H de 25 à 40 ans Majunga, Diego, Tana, Am- bilobe, Ambanja.	Italien Français Reunionais Mahorais	Occasionnel		oui

DIEGO

Rue Colbert	Culturel, politique, déplacement commercial et professionnel, Vacances.	<u>Age</u> : 13 - 24 ans, <u>Sexe</u> : féminin. <u>Lieu d'origine</u> : Antalaha, Sambava, Vohemar, Ambilobe, Ambanja, Diego villes et périphéries <u>Catégorie socio-professionnelle des parents</u> : agriculteur.		Homme entre 20 et 45 ans Originaire de Majunga, Nosy Be, Tana.	Italiens Français Réunionnais Créoles Espagnols	Consommateur occasionnel.	Ligne verte 147 disponible pour les urgences	Oui
Antanambao IV (quartier)	Culturel, déplacement commercial et professionnel.	<u>Age</u> : 15 - 35 ans, <u>Sexe</u> : féminin. <u>Lieu d'origine</u> : Diego ville et périphéries <u>Catégorie socio-professionnelle des parents</u> : Agriculteur.		Homme entre 25 et 45 ans Originaire de Majunga, Nosy Be, Diego, Tana.	Mahorais	Consommateur occasionnel.		non
Karaoké Chez Maxime (quartier Macoma)	Vacance, culturel, déplacement commercial et professionnel.	<u>Age</u> : 13 - 24 ans, <u>Sexe</u> : féminin. <u>Lieu d'origine</u> : Antalaha, Sambava, Vohemar, Ambilobe, Ambanja, Diego ville et périphéries <u>Catégorie socio-professionnelle des parents</u> : Agriculteur.	Employés du Karaoké.	Homme entre 20 et 45 ans Majunga, Diego, Tana, Nosy Be.	Italiens Français Réunionnais, Créoles Espagnols	Consommateur occasionnel.		Oui
Nouvel Hôtel Discothèque	Vacance, culturel, déplacement politique, commercial et professionnel.	<u>Age</u> : 13 - 24 ans, <u>Sexe</u> : féminin, masculin. <u>Lieu d'origine</u> : Antalaha, Sambava, Vohemar, Ambilobe, Ambanja, Diego ville et périphéries <u>Catégorie socio-professionnelle des parents</u> : agriculteur, sans emplois.	Employés de la discothèque.	Homme entre 18 et 45 ans Majunga, Diego, Tana, Nosy Be.	Italien Français Réunionnais Créoles Espagnols	Consommateur occasionnel, préférentiel, affilié à un réseau.		Oui
Boite Noire (discothèques)	Vacance, Culturel, déplacement politique, commercial	<u>Age</u> : 13 - 24 ans, <u>Sexe</u> : féminin, masculin. <u>Lieu d'origine</u> : Antalaha,	Employés de la Discothèque	Homme entre 18 et 45 ans Majunga, Diego,	Italiens Français Réunionnais,	Consommateur occasionnel, préférentiel, affilié à un réseau		oui

	et professionnel.	Sambava, Voehemar, Ambilobe, Ambanja, Diego ville et périphéries <u>Catégorie socio-professionnelle des parents</u> : agriculteur, sans emplois		Tana, Nosy Be	Créoles Espagnols			
Ramena (Plage)	Vacances, Week end a la plage, culturel	<u>Age</u> : 13 – 24 ans, <u>Sexe</u> : féminin. <u>Lieu d'origine</u> : Antalaha, Sambava, Voehemar, Ambilobe, Ambanja, Diego villes et périphéries <u>Catégorie socio-professionnelle des parents</u> : agriculteur, sans emplois.	Réceptionnistes d'hôtels	Homme entre 25 et 45 ans Majunga, Diego, Tana	Italiens Français Réunionnais Créoles Espagnols	Préférentiel Affilié à un réseau		Oui
Bar Borinasy (PK3)	Déplacement commercial et professionnel, vacances	<u>Age</u> : 18 – 24 ans, <u>Sexe</u> : féminin. <u>Lieu d'origine</u> : Antalaha, Sambava, Voehemar, Ambilobe, Ambanja, Diego villes et périphéries <u>Catégorie socio-professionnelle des parents</u> : agriculteur, sans emplois.	Barmen, Serveuses	Homme entre 25 et 45 ans Majunga, Diego, Tana, Ambilobe, Ambanja	Italiens Français Réunionnais Créoles Espagnols	occasionnel		oui

NB : Pour les MSM, les consommateurs nationaux les contactent directement. Ce sont généralement des hommes mariés entre 30 et 45 ans, fonctionnaires et hommes d'affaires. Ils ne vont jamais à l'hôtel mais ont « reçoivent » dans leurs bureaux leurs « invités » après les heures de travail.

► Annexe 4 : Edito de la Tribune.com

Edito Tribune.com

Samedi 23 Novembre

Nous publions ici la traduction libre d'un article en anglais intitulé « It's Time to Break the "Madagascar Cycle" » qui a suscité de nombreuses réflexions au sein de la rédaction.

Le 20 décembre 2013, les électeurs de Madagascar vont se rendre aux urnes pour élire un nouveau président. Plusieurs priorités attendent le vainqueur, mais l'une d'elles — le « cycle de Madagascar », ce phénomène où, juste au moment où la croissance commence à apparaître, une crise politique apparaît — a constitué un défi permanent pour les décideurs politiques dans l'histoire récente de ce pays insulaire. En effet, à Madagascar, tous les épisodes passés de croissance rapide ont été éphémères. À chaque fois, ces poussées de croissance ont été stoppées par une crise politique qui, dans tous les cas, a entraîné une chute libre de la situation économique.

Il en a résulté que les décideurs politiques n'ont pas été en mesure d'inverser le déclin économique à long terme de Madagascar. Au cours des trois dernières décennies, le PIB par habitant a diminué en moyenne de 1,2 % par an, se contractant (en dollars constants de 2005) de 1 268 dollars par an en 1980 à 843 dollars en 2012. La Banque mondiale estime que plus de 92 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour et la pauvreté a fortement augmenté. C'est dans ces faits que se trouve le moteur principal du « cycle de Madagascar ».

Du point de vue politique économique, le « cycle de Madagascar » est une étude de cas de ce qui arrive lorsque la croissance n'est pas inclusive, ou, pour employer le nouveau jargon, lorsque la prospérité n'est pas partagée. Oui, l'économie a connu des poussées de croissance. Oui, les indicateurs macroéconomiques se sont améliorés. Mais malheureusement, certaines parties de la société (certaines régions, certaines professions, certains secteurs, certains intérêts dans le domaine des affaires, et la liste peut continuer longuement...) ont été écartés et n'ont pas pris part aux succès économiques. Dans le même temps que l'économie croissait, la frustration de ces groupes exclus augmentait. Et la frustration a engendré du ressentiment. Ajoutez au mélange la faiblesse des institutions et une poignée de politiciens mécontents et opportunistes, et vous avez tous les ingrédients pour un épisode du « cycle de Madagascar » : chaque fois que l'économie semble prête à décoller, des troubles politiques éclatent ! La propension malgache pour la centralisation des pouvoirs économique et politique vient exacerber ce cocktail déjà explosif.

Le nouveau président de Madagascar, avec son gouvernement, devra évidemment s'attaquer aux tâches de stabilisation et d'aide au redémarrage d'une économie qui a été malmenée par une crise politique de presque 5 ans combinée à un certain nombre de catastrophes naturelles. Il devra restaurer la confiance mutuelle entre citoyens malgaches et le respect envers les diverses institutions étatiques. Il devra faire face aux problèmes croissants d'insécurité. Il devra rassurer et convaincre les investisseurs, bailleurs de fonds et autres parties prenantes sur le fait que son gouvernement fait vraiment l'affaire.

Ce seront là les tâches les moins difficiles. L'économie malgache est très bien dotée et a montré un potentiel de croissance économique élevé. Les décideurs politiques malgaches et leurs conseillers ont démontré qu'ils sont capables de générer de la croissance économique. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Mais il est maintenant temps pour eux de prendre les choses à bras le corps et de trouver comment rendre une telle croissance durable. Seront-ils capables de rendre la croissance économique plus inclusive ? Pourront-ils générer une prospérité qui sera largement partagée ? Ce ne sera pas un exercice facile. Mais si la nouvelle équipe prend au sérieux le bien-être des quelque 20 millions de citoyens malgaches, sa toute première priorité doit être de comprendre et de traiter une bonne fois pour toutes les déterminants de ce cycle malheureux. Prenons parti pour qu'ils y arrivent !

Soamiely Andriamananjara et Amadou Sy

Soamiely Andriamananjara est « Senior Economist » à l'Institut de la Banque Mondiale. Les opinions ici exprimées sont les siennes et ne reflètent pas nécessairement celles de la Banque Mondial